

13225

**COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE - (UEMOA)**



**GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE
COMMUNE D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT
(PCAE)**

**ANNEXE 1
Informations sur les thématiques prioritaires**



13225

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
(UEMOA)

GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE POUR L'AMELIORATION DE
L'ENVIRONNEMENT

VOLUME II

INFORMATIONS ET RAPPORTS SPECIFIQUES

RAPPORT PREPARE POUR L'UEMOA PAR
ALLIANCE HYLEA INTERNATIONAL-POLYGONE

TABLE DES MATIERES

1. Sigles et Acronymes	3
2. Introduction	4
3. Gestion des Ressources en Eau	5
4. Gestion des ressources forestières et de la faune	38
5. Gestion Commune des Ressources et Conservation des Ecosystèmes Transfrontaliers	51
6. Gestion Intégrée du Littoral dans les pays de la sous région : Leçons de l'expérience du Ghana	63
7. Environnement et Santé en Afrique de l'Ouest	72
8. Préoccupations environnementales majeures : Points de vue de la Société Civile	78
9. Développement Local Intégré des Communautés et Conservation des Ressources: Un modèle revisité	93
10. Analyse logique de la Démarche des Menaces et Contraintes aux éléments de Politique	103
11. Discussion des Options institutionnelles	106
12. Planification Urbaine : Quelques considérations générales	113
13. Les Institutions de la sous-région et la Gestion de l'Environnement	

SIGLES ET ACRONYMES

ABN :	Autorité du Bassin du Niger ;
CAADP :	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine ;
CBD :	Convention sur la Diversité Biologique ;
CEBV :	Communauté Economique du Bétail et de la Viande ;
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad ;
CEDEAO :	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest ;
CITES :	Convention pour le Commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
CNCOD :	Comité National de Coordination des ONGAD et sur la Désertification (Niger) ;
ECOPAS :	Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne/WAPO : Système des Parcs W, Arlit, Pendjari, Ouémé ;
FAO :	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
FNUF :	Forum des nations Unies sur les Forêts ;
FOSA :	Etude Prospective sur les forêts pour l'Afrique ;
GIL	Gestion Intégrée du Littoral ;
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
COA-GIRE + 5	Conférence Ouest Africaine de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
PAR-GIRE/AO :	Plan d'Action Régionale pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest ;
IFF :	Forum Intergouvernemental sur les Forêts ;
IPF:	Groupe Intergouvernemental sur les Forêts ;
MAHRH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique; UEMOA: PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
OCB :	Organisation Communautaire de Base ;
OGM :	Organisme Génétiquement Modifié
OMVG :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie ;
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;
ONG :	Organisation non Gouvernementale ;
PRAI-FD :	Programme Régional D'Aménagement Intégré du Fouta Djallon ;
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
READ :	Réseau pour l'Environnement et l'Action pour le Développement Durable (Côte d'Ivoire) ;
SADC :	Southern African Development Community ;
SIDA :	Syndrome d'Immunodéficience Acquise ;
UICN :	Union mondiale pour la nature;
WATAC :	West Africa Technical Advisory Committee (du GWP) ;
WEHAB/WEEHAB :	Eau, Environnement, Education, Santé, Agriculture, Diversité Biologique.

INTRODUCTION

Le présent volume comporte 7 annexes sur des ressources et des problématiques importantes qui affectent fortement ou sont affectées par les disfonctionnements de l'environnement. Les constatations et observations, de même que les avis formulés lors de la collecte des informations contenues dans ces annexes ont influé largement sur les propositions de la présente étude. De larges extraits ont également été intégrés dans le texte du rapport principal de l'étude.

Les sujets traités sont très pertinents pour la finalisation de chaque proposition ou option. Les points de vue développés complètent et étaient le rapport principal. L'ensemble devrait pouvoir servir largement dans la préparation des discussions des ateliers nationaux.

1. La Gestion des Ressources en Eau : L'eau est centrale dans toutes les problématiques environnementales et il est essentiel de dégager rapidement une vue d'ensemble des ressources et des processus qui les affectent, en particulier ceux provenant des excès ou de la carence en eau.
2. Gestion des ressources forestières et de la faune : La faune et la flore sont les bases de la diversité des écosystèmes et l'objet premier des efforts de conservation. Les forêts à travers leur diversité biologique et les fonctions de croissance agissent de manière significative sur la diversité biologique et sur le cycle du carbone pour ne citer que ceux-ci par les bénéfices et services environnementaux que dispensent les ressources en arbres et forêts. Cette section introduit le thème et propose une information sur les grands problèmes correspondants.
3. Gestion Commune des Ressources et Conservation des Ecosystèmes Transfrontaliers : L'on n'insistera jamais assez sur la notion de ressources partagées et des conséquences qui en découlent. La notion est davantage analysée et des initiatives communes effectives ou potentielles annoncées ou suggérées.
4. Gestion Intégrée du Littoral dans les pays de la sous région : Leçons de l'expérience du Ghana : La gestion des écosystèmes côtiers et la conservation de leurs ressources sont des priorités affirmées par tous les cadres de coopération des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. L'importance économique et les services environnementaux qu'ils représentent ou rendent sont reconnus. Il est évident que la politique environnementale de l'Union devra continuer à leur accorder une grande priorité.
5. Environnement et Santé en Afrique de l'Ouest : Le sujet est abordé de manière pragmatique et proche de la manière dont les citoyens vivent l'interface environnement santé. L'on pense que l'approche sera de nature à maintenir l'attention sur l'ensemble des problèmes très variés et très différents posés et que la nécessité d'une série de mesures pour les résoudre sera reconnue et que le cadre et les actions appropriés pourront être dégagés pour la sous-région et au niveau de chaque pays.
6. Préoccupations environnementales majeures : Points de vue de la Société Civile : Cette section met en exergue la manière vigoureuse avec laquelle des Organisations de producteurs décrivent et analysent l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent et les préoccupations qui les assaillent de même que certaines suggestions de solutions. L'on en tire la nécessité d'impliquer toutes les forces vives des nations quand les problèmes de l'environnement sont évoqués.
7. Développement Local Intégré des Communautés et Conservation des Ressources: Un modèle revisité : Cette section propose une thématique d'intégration mais surtout d'essai de mise en œuvre effective de tous les cadres pertinents largement discutés dans les processus post-Rio.

8. Analyse logique de la Démarche des Menaces et Contraintes aux éléments de Politique : Cette section se propose d'analyser de façon très schématique les chemins critiques allant de la manifestation des phénomènes et processus de dérèglement de l'environnement ou de dégradation des ressources, leurs cause et les réponses qu'il convient de dégager pour les résoudre.

9. Discussion des Options institutionnelles : Le tableau récapitule les options institutionnelles et mis en exergue les options recommandées par les discussions des ateliers nationaux.

10. Les Institutions de la sous région et la Gestion de l'Environnement : Il est fait la revue rapide d'institutions sous régionales actives dans la gestion de l'environnement. Ces organisations sont des partenaires potentiels de choix pour la mise en œuvre de la politique pour l'amélioration de l'environnement.

Planification Urbaine : Quelques considérations générales : Des considérations générales sont développées sur la planification urbaine. Elles permettent de faire la jonction entre la gestion urbaine, les ressources et l'environnement et la gestion de l'environnement des secteurs urbains.

ANNEX I : LES RESSOURCES EN EAUX

Introduction	7
Ressources en Eau dans l'Espace UEMOA et certains pays de la CEDEAO	7
Eaux de Surface	8
Eaux Souterraines	10
Utilisation de l'Eau	12
Grands Principes Directeurs de Gestion des Ressources en Eau	12
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	12
Gestion Transfrontalière des Ressources en Eau	13
Problèmes Communs de Gestion des Ressources en Eau	15
Conclusions	29
Recommandations de Grandes Lignes de Politique Commune	32

RESUME

La connaissance insuffisante des ressources en eau, plus particulièrement les ressources en eau souterraine ainsi que le suivi insuffisant de la qualité de l'eau sont des tendances à inverser pour permettre une gestion cohérente, intégrée et durable des ressources en eau. Une meilleure connaissance des ressources est garante de la paix par la facilitation des négociations, des concertations et l'obtention de consensus. C'est aussi un moyen permettant de renforcer la coopération et l'intégration régionales par les opportunités de transfert d'eau de zones excédentaires aux zones chroniquement déficitaires. L'Union doit prendre les mesures concrètes de facilitation de cette prise de conscience au niveau des pays de l'union.

Des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté combinées à la protection de l'environnement sont à même d'améliorer l'état des ressources au Fouta Djallon, la tête des grands bassins fluviaux de l'union. Ces mesures incluent le renforcement des capacités des services techniques de l'hydraulique.

L'Élaboration de Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau n'est toujours pas une réalité dans la plupart des pays de l'union quand bien même des avancées notables sont notées çà et là. Les efforts de l'Unité de Gestion des Ressources en Eau (UCRE) de la CEDEAO sont à supporter par l'ensemble des institutions de la sous région concernée par la question de la gestion des ressources en eau en vue de la réalisation du Plan d'Action Sous Régionale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest PAGIRE/AO.

La mise en place d'un Observatoire de l'Environnement permettra de faire face efficacement aux différents problèmes environnementaux dans un cadre institutionnel, environnemental et scientifique cohérent de gestion des ressources en eau. L'expérience en cours d'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS ainsi que de l'ABN sont des sources d'inspiration pour la mise en place d'Observatoire de l'Environnement dans les principaux bassins fluviaux de l'espace UEMOA.

I. INTRODUCTION

Le rapport de l'étude pour la préparation de propositions de grandes orientations en matière de Politique Commune pour l'Amélioration de l'Environnement comporte un rapport principal et plusieurs annexes dont celui-ci consacré aux ressources en eau et leur place dans la définition des grandes orientations de la Politique Commune de l'Amélioration de l'Environnement.

Le rapport comporte 6 chapitres. Le chapitre 2 qui suit le présent chapitre présente une généralité sur les ressources en eau tant souterraines que de surface dans l'espace UEMOA. Le chapitre 3 traite des grands principes directeurs de la gestion des ressources en eau. Au chapitre 4 sont abordés les problèmes communs de gestion des ressources en eau à prendre en compte dans la politique commune de l'amélioration de l'environnement. Après la conclusion au chapitre 5, des recommandations sont faites dans le chapitre 6 pour leur prise en compte dans la politique commune d'amélioration de l'environnement.

Ce rapport est donc une composante intégrale du rapport principal. Tout comme le rapport principal, il est le fruit d'une méthodologie qui a favorisé **i)** l'interaction avec les institutions et personnalités des différents pays par visites et entretiens sur la base de questions orales et de discussions les plus ouvertes possibles dans une première phase ; **ii)** des forums ou ateliers nationaux organisés dans chacun des États parties prenantes, dans une deuxième phase et **iii)** des discussions de la méthodologie et des synthèses dans les instances sous régionales que constitueront les sessions du Comité Scientifique *ad hoc* et l'atelier régional sur l'étude. Plus de 150 rencontres permettant de toucher près de 500 personnes et 8 ateliers régionaux réunissant au moins 200 personnes ont été tenues.

Ce processus itératif a été animé et accompagné par une intense collecte de documentation au niveau des services et institutions visitées et dans les sites appropriés de la toile, et en particulier les sites des institutions sous régionales et des organisations internationales.

II. RESSOURCES EN EAU DANS L'ESPACE UEMOA ET CERTAINS PAYS DE LA CEDEAO

Dans la zone UEMOA, les ressources en eau sont considérables. Même dans les pays sahéliers tels que le Niger, le Sénégal et le Burkina Faso, les ressources sont importantes. Cependant beaucoup de problèmes se posent quant à la disponibilité de l'eau en quantité, ainsi qu'en qualité. Cette situation est liée à une mobilisation insuffisante de la ressource et aux différents défis affectant la qualité de l'eau, ainsi que la variabilité spatiale, temporelle et interannuelle.

Pays	Volume Précipitations (milliards m ³ /an)	Eaux de Surface (milliards m ³ /an)	Eaux Souterraines (milliards m ³ /an)	Ressources Totales (milliards m ³)	Moyenne (m ³ /hab./an)
Bénin	125,1	8,5	1,8	10,3	1 907
Burkina Faso	205	8	9,5	17,5	1 750
Côte d'Ivoire	457	39	37,7	77	5 558
Guinée Bissau	61,6	12,3	3,7	16	14 915
Mali	414,2	40	20	60	5 558
Niger	228,1	1	2,5	3,5	382
Sénégal	145,6	18,8	7,6	26,4	3178
Togo	68,9	5,8	5,7	11,5	2779

Tableau n° 1 : Ressources en eau renouvelable de la zone UEMOA (Source : Monographie des pays de l'UEMOA – Stratégie communautaire de gestion des ressources en eau. 1999).

Eaux de surface

Les eaux de surface de l'espace UEMOA sont drainées principalement par les bassins fluviaux du Niger (4100 km, 2 090 000 km²), du Sénégal (1 609 km, 440 000 km²), de la Gambie (1 127, 69 900 km²), du Sassandra (68 200 km²), du Bandama (97 500 km²), de la Comoé (78 100 km²), de la Volta (1 900 km, 412 800 km²) et du Lac Tchad (2 388 700 km²).

Tous les principaux cours d'eau prennent leur source dans les zones humides soudano-guinéennes et traversent le sahel très déficitaire en pluie. Cela fait dire qu'on assiste à un transfert inter zonal d'eau de surface des zones humides vers les zones déficitaires sahéliennes (Madiodio et al. 2004). En effet, au cours de cette traversée du Sahel, les crues s'épandent dans les plaines et vallées et forment les nombreuses plaines d'inondations dont les plus importantes sont le Delta intérieur du Niger au Mali (3 000 000 ha), la moyenne vallée du Sénégal (500 000 ha), la plaine du Chari-Logone (800 000 ha) au Tchad et Cameroun, etc....

En Afrique de l'Ouest, à l'exception du Cap Vert, tous les autres pays partagent avec les voisins au moins un cours d'eau. En dehors du Bandama situé entièrement en Côte d'Ivoire, tous les autres bassins sont des bassins fluviaux partagés. Les pays comme le Niger, le Burkina et le Mali partagent avec les voisins toutes leurs ressources en eaux. Les bassins principaux transfrontaliers sont ainsi partagés entre les pays de la façon suivante :

Bassin du Niger : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad ;

Bassin du Sénégal : Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal ;

Bassin de la Volta : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo ;

Bassin de la Gambie : Guinée, Gambie, Sénégal ;

Bassin de la Comoé : Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali ;

Bassin du Lac Tchad : Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun, Soudan, Centrafrique, Algérie.

Les eaux de surface sont les mieux connues dans tous les pays de l'espace UEMOA en comparaison des eaux souterraines. Des réseaux hydrométriques nationaux existent et des bases de données sont disponibles. Il existe çà et là des insuffisances avec des gaps de données durant certaines périodes. Les lacunes majeures concernent surtout les données de la qualité des eaux qui n'est pas toujours suivie dans le cadre d'un réseau national. Les mesures existantes sont pour la plupart localisées sur des sites de prélèvement des eaux pour l'approvisionnement en eau potable d'agglomération ou liées à des projets très spécifiques.

Les données pluviométriques montrent une diminution variant de 15 à 30% témoignant d'un déplacement des isohyètes de 200 km environ vers le sud. Le régime des cours d'eau est directement lié aux pluies. C'est pourquoi avec la tendance déficitaire des pluies observées depuis les années 70 notamment sa variation spatiale, temporelle et interannuelle, les régimes des cours d'eau ont connu des déficits encore plus importants liés à la dégradation du couvert végétal, des sols et à l'évaporation, favorisant la désertification et une réduction sensible des zones humides. Le Delta Intérieur du Niger qui constitue la plus importante zone humide a connu de 1970 à maintenant un recule de 60%. Selon les sources de l'ABN, les écoulements du fleuve Niger ont connu des baisses allant de 20 à 50% selon les zones du bassin.

Au niveau de certains petits bassins, un phénomène inverse est observé avec une augmentation des écoulements liés à une augmentation des coefficients de ruissellement du fait de la dégradation du couvert végétal et de l'imperméabilisation des sols. La figure qui va suivre illustre les variations de la pluviosité et des écoulements à quelques stations caractéristiques du bassin du fleuve Niger.

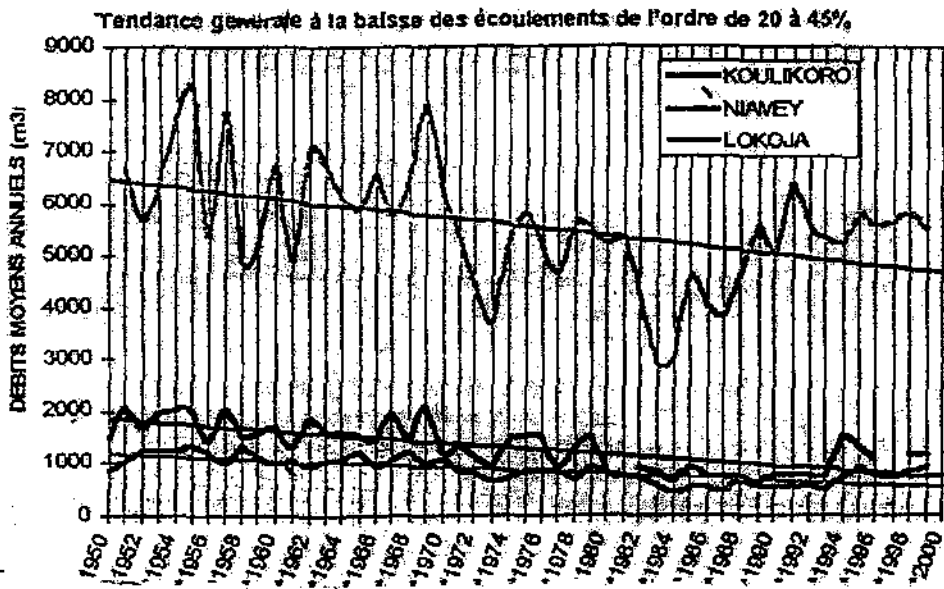
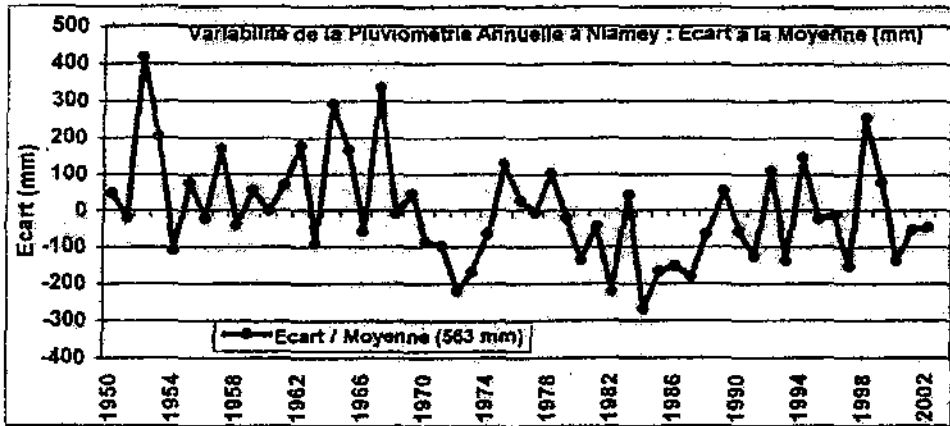
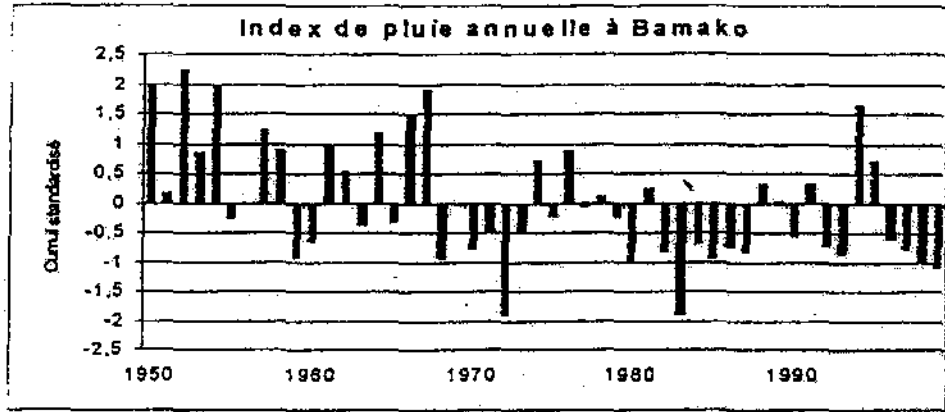


Figure 1 : Variation de la Pluviosité et des écoulements à quelques stations caractéristiques du bassin du fleuve Niger (Source : ABN)

Figure 1 : Variations de la pluviosité et des écoulements à quelques stations caractéristiques du bassin du fleuve Niger

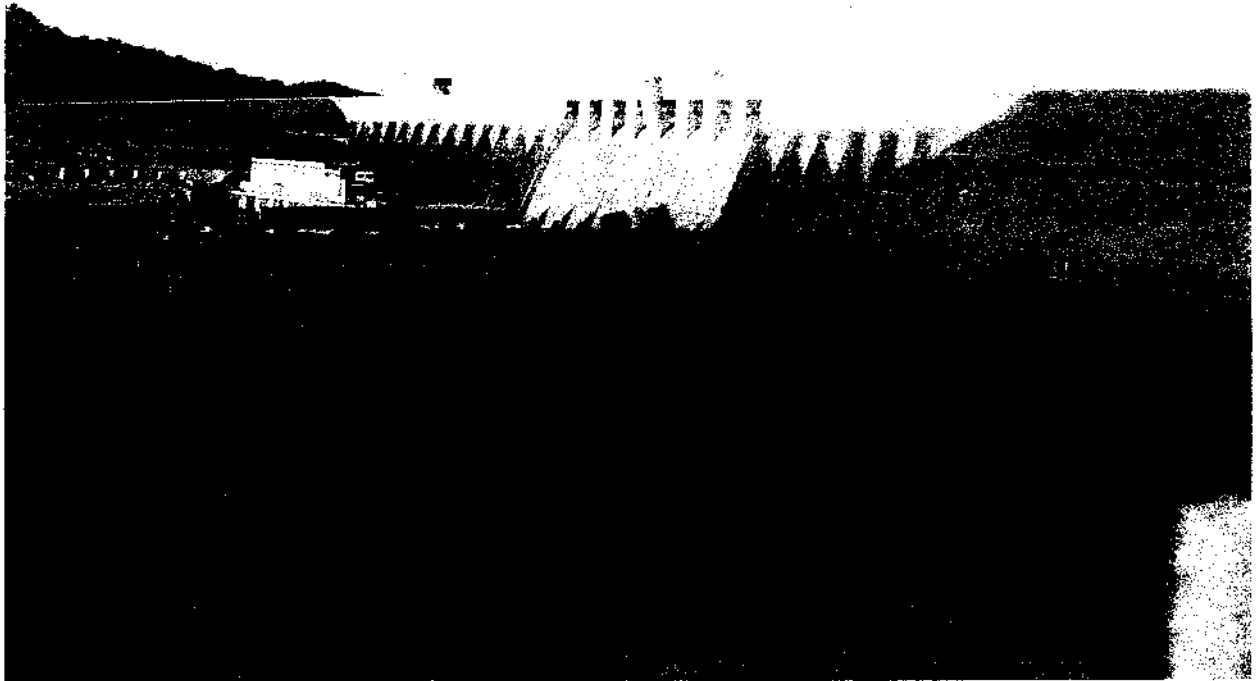


Figure 2 : Aval du Barrage de Manantali sur le Fleuve Sénégal au Mali Photo Yazon

Eaux souterraines

Les eaux souterraines représentent un potentiel très important et la qualité de l'eau est en général bonne. Cependant la ressource est difficilement mobilisable dans les cas de nappes très profondes. Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques hydrogéologiques des différentes unités du sous-sol Ouest Africain.

	Unités	Faciès	Propriétés hydrogéologiques
Socle	« Granitique »	Roche	Potentialités généralement assez faibles sauf en milieu fracturé.
	Granites, gneiss, Migmatites	Altérites	Généralement peu épaisses. Porosité d'interstices.
		Latérites	Possibilité de trouver des aquifères superficiels (à caractère temporaire et d'extension limitée) lorsque les latérites reposent sur un substratum imperméable d'argiles d'altération.
	« Schisteux »	Zone altérée	Généralement très épaisse, argileuse, hétérogène et anisotrope. Ressources limitées. La présence d'intercalations de roches détritiques jouant le rôle de drains améliore la qualité du réservoir.
	Schistes, grès, arkoses, quartzites, conglomérats, grauwackes, tuffites		
		Roche dure	Fortes hétérogénéité lithologique et forte anisotropie liée à la schistosité.
Sédimentaire	Grès	Formations homogènes, épaisses, subhorizontales, très consolidées. Fissuration plus intense et plus régulière que dans le socle. Circulation de fissures et continuité hydraulique.	
	Schistes, pélites	Les argilites sont pratiquement stériles. Les intercalations gréseuses présentent de bonnes conditions aquifères.	
	Calcaires, dolomies	Excellents débits lorsque les massifs sont karstifiés.	
	Altérites sur roches sédimentaires	Perméabilité dépendant de la texture : élevée à proximité de la roche mère, notamment dans les grès. Reste faible sur roches mères argileuses.	
	Séries argilo sableuses des bassins sédimentaires côtiers	Puissants aquifères dans les séries sableuses (alimentent les grandes villes côtières). Productivité décroissante quand la teneur en argile augmente.	
	Formations alluviales	Aquifères sporadiques en relation directe avec les cours d'eau.	
	Cordons littoraux	Nappe d'eau douce peu épaisse surmontant la nappe salée.	

Tableau n° 2 : Propriétés hydrogéologiques des principales unités du sous-sol Ouest Africain (Source : Synthèse régionale et rapports de pays. Conférence Ouest Africaine sur la GIRE. Ouagadougou, 3-5 mars 1998).

Les aquifères généralisés des eaux souterraines sont caractérisés par une perméabilité de type inter granulaire et la présence de nappe continue. Les réserves d'eau de ces aquifères sont les plus productives et les débits des forages atteignent des dizaines de m³/h voire plus de 100 m³/h. Par contre dans les aquifères du socle les réserves d'eau se trouvent dans les fissurations et sont peu importantes et les forages ont une productivité en général faible de moins de 5m³/h. Les réserves d'eau dans les altérites situées au-dessus du socle sont importantes s'il s'agit d'arènes. Si elles sont par contre argileuses, elles sont très peu productives.

Les eaux souterraines sont mal connues en comparaison aux eaux de surface dans l'espace UEMOA. Les suivis systématiques de réseau couvrant les territoires nationaux ne sont pas

fréquents. Beaucoup d'interventions sont donc ponctuelles pour le compte de projet précis. Beaucoup d'aquifères sont par conséquent relativement mal connus.

Utilisation de l'eau

Les besoins en eau sont multiples. A la Conférence Ouest Africaine sur les plans d'action de gestion intégrée des ressources en eau – COA-GIRE+5, il est ressorti que la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique dans tous les états de la CEDEAO. L'estimation de la consommation et de la répartition de la consommation est la suivante :

- 17 % pour l'AEP (Approvisionnement en Eau Potable) ;
- 76 % pour l'agriculture irriguée ;
- 7 % pour l'industrie et les divers autres besoins.

	BEN	BKE	CVL	IVC	GAM	GHA	EGH	GBS	LIR	MLI	MAU	NER	NIU	SEN	SIL	TOG	EnS
Domestique	23	19	10	22	7	35	10	60	27	2	16	16	14	5	7	62	17
Agriculture	67	81	88	67	91	62	89	86	60	97	92	82	134	89	80	25	76
Industrie	10	0	2	11	2	3	1	4	13	1	2	2	1	6	13	13	7

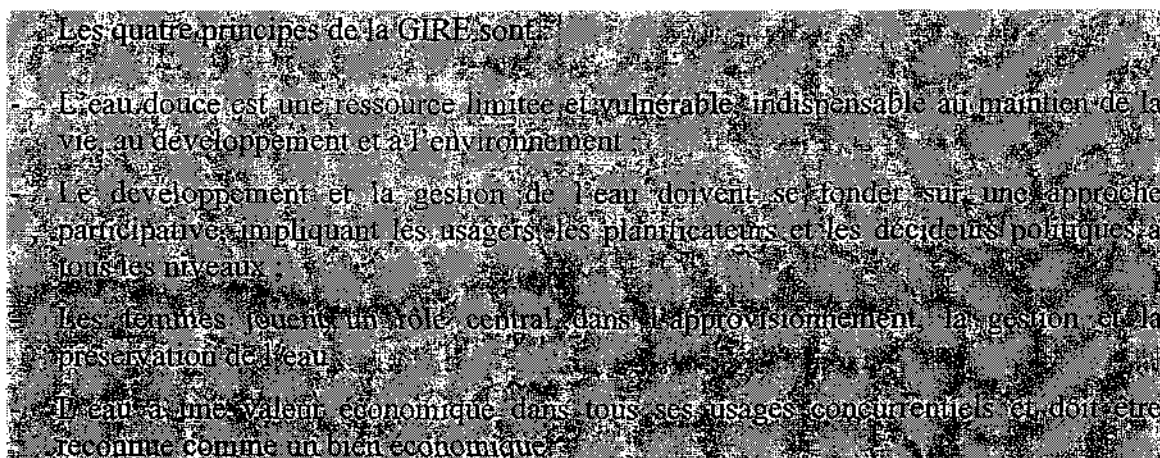
Source : Rapports des pays – Conférence Ouest Africaine sur les plans d'action de GIRE

Tableau n° 3 : Répartition de la demande en eau par pays en 1998

III. GRANDS PRINCIPES DIRECTEURS DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Gestion intégrée des ressources en eau

Les grands principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) issus de la Conférence de Dublin en 1992 sont le fruit de profondes réflexions de la Communauté internationale pour l'adoption d'un nouveau mode d'action et de gestion des ressources en eau douce du globe.



Ces principes de Dublin ont été officialisés par la Conférence de Rio en 1992 et consignés dans le document d'action 21 adopté par la Conférence. Le Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg est allé encore plus loin et a invité tous les pays à préparer des plans de GIRE d'ici l'année 2005.

La Conférence de Ouagadougou tenue en mars 1998 sur la GIRE en Afrique de l'Ouest a été une suite de la Conférence de Dublin et de Rio et la définition d'un cadre d'action de la région Ouest Africaine. Ainsi à la Conférence de Ouagadougou les pays se sont engagés à mettre en œuvre de nouvelles formes de gestion de l'eau et à renforcer la coopération régionale en matière d'eau. Le processus entamé par la Conférence de Ouagadougou s'est poursuivi avec l'assistance du

Partenariat Mondial de L'Eau (GWP)¹ par la mise en place d'un Comité Technique Régional, le WATAC en 1999. L'aboutissement de ce long processus a été l'adoption du Plan d'Action Régionale de GIRE (PAR-GIRE/AO). L'objectif général du PAR-GIRE/AO a été formulé comme suit : Opérer la transition en Afrique de l'Ouest pour passer d'une gestion traditionnelle (sectorielle) de l'eau vers une gestion intégrée des ressources en eau.

Objectifs spécifiques immédiats assignés pour atteindre l'objectif général du PAR-GIRE/AO :

Objectif immédiat n° 1 :

Mise en œuvre, au niveau de chaque pays, d'un Plan d'Action National de l'Eau.

Objectif immédiat n° 2 :

Création d'un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience.

Objectif immédiat n° 3 :

Création ou redynamisation des cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés.

Objectif immédiat n° 4 :

Élaboration de stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Beaucoup d'efforts ont été déployés par les pays pour la mise en application des différents engagements. Au Burkina Faso par exemple, le Plan d'Action a déjà été élaboré et le financement acquis pour sa mise en œuvre. D'autres pays de la région sont également très avancés dans l'élaboration de leur plan d'action. Cependant force est de reconnaître que les niveaux atteints sont très variables. L'UEMOA doit faire siens les 4 objectifs de la PAR-GIRE/AO. Ce plan d'action étant déjà adopté par chaque pays, les difficultés résident dans sa mise en œuvre concrète dans chaque pays. L'UEMOA peut donc appuyer la CEDEAO pour assister concrètement les pays en retard à se mettre au niveau des autres pays de la région dans l'élaboration de leur Plan d'Action de GIRE. Le Partenariat Ouest Africain de l'Eau a fourni d'importants efforts pour l'appui des pays de la sous-région dans le processus de la GIRE. L'UEMOA en plus de la CEDEAO devra renforcer la coopération avec cette institution afin d'apporter une assistance conséquente et coordonnée aux pays demandeurs, tant sont importants les liens entre la manière dont la ressource eau est gérée et l'état général de l'environnement.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau est une nécessité. Cette gestion vise à rendre cohérentes toutes les interventions en considérant les besoins multiples des usagers et de l'environnement. En opérant des choix bien avisés sur la base d'une bonne connaissance de la ressource, des besoins et le souci du développement durable. Dans cette perspective, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau doit aller de pair avec la mise en place d'un code de l'environnement permettant aux pays et aux usagers d'observer les règles indispensables pour une vision durable des ressources en eau afin de l'utiliser pour le bien être des populations, pour la création de richesse tout en préservant au mieux l'environnement.

¹ Acronyme de Global Water Partnership

Gestion transfrontalière des ressources en eau

Les ressources en eau tout comme certaines ressources naturelles telles que les terres, les forêts, la faune, l'air, ne connaissent pas de frontières. Elles s'étendent naturellement de part et d'autre des frontières des états et sont exploitées d'une frontière à l'autre. Cette réalité des écosystèmes partagés oblige à une gestion régionale des ressources en eau des bassins transfrontaliers. C'est pour donner suite à un tel besoin que sont nés les organismes sous régionaux de bassins que sont l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

Une autre justification de la perspective régionale de gestion concertée et négociée des eaux partagées, très importante est la situation politique des petits pays de la sous-région ne disposant que de ressources fort modestes. Au nom de la solidarité, de la complémentarité, les états peuvent mieux faire face aux divers défis dans la gestion des ressources en oeuvrant ensemble dans les activités suivantes :

- le partage d'expérience dans l'élaboration de stratégies et dans la maîtrise des outils techniques (i.e. pour la mise en place d'un observatoire de l'environnement de bassin fluvial, l'expérience de l'OMVS est très riche);
- le règlement des conflits ;
- le renforcement des capacités par la mise en commun des centres d'excellence de formation, de suivi des ressources des écosystèmes (i.e. pour la formation on peut citer le Centre Agrhymet, l'EIER/ETSHER ; pour la télédétection et la cartographie, on peut citer le Centre de Suivi Écologique de Dakar ; pour les études d'impact environnemental on peut citer l'ABE au Bénin ; etc....) ;

Il est impérieux de ne pas perdre de vue l'importance des eaux souterraines et la nécessité de l'application de l'approche transfrontalière dans la gestion des importants aquifères communs existants. La gestion transfrontalière des ressources en eau va donc au-delà des seules ressources en eau de surface. L'accent a été souvent mis par le passé sur les seules ressources en eau de surface. Les grands aquifères régionaux doivent faire l'objet de toute l'attention qu'ils méritent. Ils doivent être inventoriés et étudiés pour mieux connaître leurs potentialités et leurs qualités. Ils sont une partie intégrante des ressources transfrontalières partagées. Certains pays sahéliens continentaux comme le Mali, le Niger et le Burkina disposent de ces importants aquifères mais leurs ressources sont mal connues alors qu'elles peuvent contribuer à enrayer les pénuries d'eau chroniques dans les villes, à promouvoir l'agriculture et de nombreuses activités industrielles diverses.

Cependant cette notion de partage des ressources n'est possible que par l'acceptation des principes fondamentaux de la solidarité, de l'équité, de la transparence et du consensus. Ces valeurs sont subjectives si les ressources sont mal connues. Mais avec une bonne connaissance des ressources tant du point de vue quantité et qualité que du point de vue de la dynamique de ces ressources, la gestion transfrontalière peut s'opérer avec succès tout en contribuant au renforcement de la coopération et de l'intégration sous régionale. D'importants efforts ont déjà été déployés dans ce sens dans certains bassins de l'espace UEMOA. C'est le cas de citer la mise en place effective de l'Observatoire de l'environnement de l'OMVS et celui de l'ABN en voie de création.

Dans la sous région plusieurs foyers potentiels de conflits existent compte tenu du caractère limité des ressources du aux variations et changements climatiques, à la pression démographique et donc à la multiplication des usagers de l'eau. A titre d'exemple, au niveau de la Volta, une

certaine opinion au Ghana attribue les déficits du lac du barrage hydro électrique d'Akosombo, aux constructions de multiples barrages au Burkina Faso. Le Fleuve Sénégal qui constitue la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie est une base de tensions comme cela a été vécu par le passé. Ces exemples ne sont que illustratifs car bien d'autres peuvent être cités. Les cadres transfrontaliers constituent une plateforme de négociation, de concertation, et de règlement des différends.

Certes des difficultés existent dans la gestion transfrontalière des ressources en eau propre à tout effort de coopération. En effet, la recherche du consensus suppose que l'on consacre le temps nécessaire pour les négociations afin de parvenir aux résultats escomptés. Cela requiert beaucoup de patience. Une autre difficulté est relative aux niveaux différents d'avancement obtenus par chaque pays dans le développement des ressources et des politiques. Ainsi, quelques difficultés peuvent apparaître quant à l'obtention de l'information et à la capacité de certains pays à exécuter les tâches qui leur incombent. Malgré ces difficultés, les opportunités sont immenses de partage d'expériences et de renforcement de capacités dans le cadre de la gestion transfrontalière des ressources. Les bénéfices de la gestion transfrontalière sont de fait largement plus importants en comparaison aux difficultés mentionnées pour la mise en œuvre de la gestion transfrontalière des ressources en eau partagées.

La CEDEAO a clairement identifié un certain nombre de questions importantes à résoudre au niveau des organismes de bassin que sont :

- Mettre en conformité avec les nouveaux principes de la GIRE les conventions existantes des bassins
- Créer de nouvelles conventions sur les bassins partagés qui n'en sont pas pourvus
- Encourager la collaboration de tous les pays concernés par les bassins afin que tous les pays riverains soient parties prenantes des organismes de bassin

La CEDEAO progresse dans ses réflexions vers une convention cadre régionale sur la gestion des ressources en eau partagée, fixant les grands principes que toutes les conventions de la région devraient respecter à l'image des pays de la SADC.

IV. PROBLEMES COMMUNS DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Connaissance des ressources en eau

La connaissance des ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif est très insuffisante surtout pour les eaux souterraines et la qualité des eaux. Pourtant les politiques de gestion intégrée ne peuvent se bâtir solidement que sur une bonne connaissance des ressources. Même si les situations diffèrent légèrement d'un pays à l'autre, dans l'ensemble, la situation est quasi similaire dans les différents états de l'espace UEMOA.

Cette situation est liée à une prise en compte insuffisante de la connaissance des ressources dans les priorités nationales. Ainsi les opérations de collecte et de traitement des données ne disposent pas souvent des financements réguliers. Certains bailleurs considèrent qu'elles relèvent du domaine de la souveraineté nationale, alors qu'au niveau national les budgets nationaux n'en font pas une priorité. La plupart des financements des bailleurs de fonds relatifs à la mise en place d'un système d'information sur les ressources sont en général une sous composante d'une activité principale donnée. Cet état de fait ne facilite pas le suivi continu et la gestion cohérente des ressources en eau.

La méconnaissance de la ressource est beaucoup plus accentuée en ce qui concerne les ressources en eau souterraines ainsi que la qualité de l'eau. Les ressources en eau souterraines

sont peu suivies et les données existantes sont disparates. Les données sur les eaux de surface, sont quant à elles souvent dispersées et incomplètes.

Aucun des pays visités n'est à l'aise quant à la connaissance des ressources, jugée partout insuffisante et préoccupante. *Mutatis mutandis*, l'Union doit refléter cette préoccupation dans ses politiques et programmes.

Suivi et contrôle de la qualité des eaux

Le suivi de la qualité des eaux est très insuffisant dans la plupart des pays de l'espace UEMOA. En outre, des normes nationales sont pour la plupart du temps inexistantes. C'est pourquoi dans le cadre de la solidarité régionale et l'harmonisation des normes, il serait bon que des normes régionales minimales de la qualité des eaux soient élaborées. Les pays auraient la latitude d'élaborer des normes nationales plus restrictives en fonction des réalités concrètes de chaque pays.

Espèces aquatiques envahissantes

La croissance rapide des plantes aquatiques envahissantes est un problème majeur dans les bassins. Les plantes aquatiques envahissantes sont en général introduites par inadvertance dans les bassins comme plantes ornementales ou rapportées par les pêcheurs d'autres bassins infestés. Elles peuvent provenir également des semences importées.

La prolifération des espèces aquatiques envahissantes dans bon nombre des plans d'eaux de surface est un phénomène très inquiétant qui exige des mesures de surveillance et de contrôle pour les contrer. C'est le cas de la Jacinthe d'eau dans le Niger et qui commence à se développer dans la Volta. C'est le cas du Typha dans le fleuve Sénégal.

L'impact environnemental associé à la présence des plantes aquatiques inclut la réduction de la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'eau, la réduction de stocks de poisson et assimilés, l'accroissement de l'évapotranspiration, la perturbation des écoulements dans les canaux d'irrigation et de drainage. Les conséquences socio-économiques sont nombreuses telles que la difficulté de navigation le long des cours d'eau, la réduction des capacités de production des ouvrages hydroélectriques, la réduction du tourisme, l'augmentation des maladies d'origine hydrique et l'accroissement de la pauvreté par la baisse ou la perte des revenus des pêcheurs.



Photo Yazon

Figure 3 : Curage par une pelle mécanique de drain envahi par le Typha à Kassack Nord au Sénégal.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Un système de veille s'avère nécessaire pour contrer le mal dès l'apparition du phénomène avant son expansion dans une phase difficilement contrôlable. La lutte contre ces espèces requière des méthodes intégrées combinant les solutions mécaniques, biologiques et chimiques. La pollution des eaux par les engrais favorise la floraison des plantes aquatiques. L'implication des populations riveraines et le développement de leur capacité s'avèrent indispensables pour détecter à temps les espèces et pour les combattre efficacement.

Ensamblage des cours d'eau et réservoirs

L'érosion et l'ensablement des fleuves et des réservoirs sont des problèmes majeurs de la dégradation de l'environnement dans les bassins fluviaux de la région. Certains facteurs sont naturels tels que l'érodibilité, les caractéristiques du terrain (pentes et couvert végétal). Mais beaucoup de facteurs sont d'origine anthropique et les principaux d'entre eux sont discutés ci-dessous.

Les pratiques culturelles inadaptées constituent une source majeure de l'érosion du sol dans les bassins versants. Par exemple, du fait de la baisse des précipitations, certaines populations ont tendance à utiliser les lits et berges des cours d'eau pour la culture et le maraîchage. Les canalisations creusées pour l'arrosage des jardins sont à l'origine de rigoles qui se transforment en ravines, surtout en pente raide. Quant aux terres cultivées dans les lits de cours d'eau, elles sont rapidement transportées en cas de pluies. Comme conséquence, les sédiments se déposent dans les fleuves et réservoirs diminuant ainsi la quantité et la qualité de l'eau.

L'érosion est également un problème grandissant. La dégradation du couvert végétal, phénomène rampant, aggrave l'érosion par un ruissellement accru (érosion hydrique) et des vitesses du vent élevées, exacerbant l'érosion éolienne. La surpopulation et l'utilisation abusive des terres restantes contribuent à cette dégradation du couvert végétal. Les importants besoins en bois de chauffe et de bois d'œuvre, contribuent également à la dégradation du couvert végétal.

Diverses activités artisanales au bord des cours d'eau, le piétinement des animaux qui viennent s'abreuver, contribuent à l'éboulement des berges devenu un problème très sérieux de bon nombre de cours d'eau tel que le fleuve Sénégal dans la vallée du fleuve Sénégal.

Les problèmes d'érosion et de sédimentation tendent à réduire continuellement la quantité et la qualité des sols pour la production agricole. Les sédiments déposés altèrent les cours d'eau et leur régime. Le dépôt de sédiments dans les réservoirs réduit leur capacité de stockage et la qualité de l'eau dont la turbidité augmente avec de grands risques de présence de résidus de polluants chimiques d'origine agricole.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Le contrôle et la prévention de l'érosion sont renforcées par la combinaison de bonnes pratiques culturales aux mesures telles que l'utilisation des cordons pierreux et en terre en suivant rigoureusement les courbes de niveau et en associant la protection biologique par un couvert végétal. Les terrasses sont recommandées pour lutter contre les rigoles; les diguettes filtrantes sont efficaces contre les ravines. Ces efforts de protection et d'amélioration des terres par des mesures de lutte et de prévention de l'érosion favorisent le dépôt graduel des sédiments et freine la capacité de transport des écoulements.

Rareté des ressources et économie de l'eau

L'irrigation est une des grosses consommatrices d'eau dans la région et est estimée à 76% des prélèvements d'eau douce (Madiodio et al. 2004). Pour la plupart des pays, la redevance hydraulique est en fonction des superficies cultivées sans tenir compte des quantités d'eau réelles utilisées pour l'irrigation de la parcelle. Pour un besoin de 10 000 m³ à l'ha pour le riz, des cas de consommation de 30 000 m³ sont parfois constatés. De telles conditions favorisent le gaspillage d'eau qui est peu favorable aux plantes et qui a des retombées négatives tant économiques, qu'environnementales par l'augmentation des eaux drainées.

Or les ressources sont limitées et/ou coûtent très cher pour leurs mobilisations. Sur les principaux fleuves de la région, le déficit des ressources est important. C'est ainsi que le Nigeria par exemple est très soucieux de tout prélèvement à l'amont du fleuve Niger. Les états riverains du fleuve Niger ont récemment adopté à Paris la nécessité de concertation et d'accords pour les interventions ayant un impact sur les écoulements du fleuve. Le comité paritaire de l'eau du fleuve Sénégal se réunit régulièrement pour le partage des eaux du fleuve Sénégal entre le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. La réduction de la superficie du lac Tchad de 25000 à 2000 km² environ est une véritable catastrophe pour les millions d'usagers de cette ressource au point qu'il est envisagé à l'heure actuelle un transfert des eaux du fleuve Congo dans ce lac.

L'élaboration de normes communes de d'irrigation, d'éducation relative à l'utilisation, et de sensibilisation contribueraient à réduire les gaspillages et en fin de compte à mieux gérer les déficits en eau.

Les causes des différents déficits en eau sont multiples. Il y a les effets dus à l'homme qui aggravent la dégradation de l'environnement et des ressources en eau. Certaines causes sont naturelles telles que les déficits pluviométriques, les changements climatiques qui se manifestent çà et là et ont un effet négatif sur les ressources. Il y a aussi la gestion des ressources en eau qui ne tient pas toujours compte des principes fondamentaux de durabilité et d'équité.

Les axes d'intervention pour faire face aux pressions et aux déficits en eau doivent prendre en compte les différents aspects mentionnés ci-dessus.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

On ne peut pas faire face au déficit des ressources en eau et à celui de leur gestion durable avec une connaissance fragmentaire des ressources notamment de leurs potentialités, leurs qualités et leurs dynamiques. Une bonne connaissance de l'hydrologie est essentielle dans la planification et la gestion intégrée des ressources du bassin. Elle lève les voiles d'incompréhensions de part et d'autres au sein des communautés et des États quant à l'utilisation des ressources et les déficits qui en découlent.

Pollution des eaux

Les sources naturelles de pollution des eaux sont peu nombreuses. Cependant, il faut citer parmi elles i) des teneurs trop élevées en fluor ; ii) les déficits en iode, qui amènent à fermer des forages qui sont devenus des dangers pour la santé publique. C'est le cas de certaines villes du centre-sud du bassin arachidier du Sénégal ; c'est le cas également de la cité de Tibiri dans la région de Maradi au Niger où un forage a dû être fermé pour excès de fluor.

Par contre les pollutions liées à l'occupation de l'espace et aux activités humaines diverses sont nombreuses et les sources principales sont : l'agriculture, les industries, l'artisanat, les activités minières, certaines pratiques de pêches et les déchets domestiques. Ces différentes sources exposent les ressources en eau aux pollutions physico chimiques et bactériologiques.



Figure 4 : Multiples sources de pollution d'origines domestiques du Lac de Guiers qui alimente Dakar en eau de boisson. (Photo Yazon).

▪ Pollutions d'origine domestique

Les populations des agglomérations sont constamment en augmentation dans les centres urbains. Les déchets que ces populations produisent s'accroissent par conséquent. Malheureusement pour beaucoup d'agglomérations, beaucoup d'eaux usées domestiques sont drainées directement dans les fleuves ou la mer. Quant aux sources à proximité des populations, elles sont l'objet de pollutions diverses : baignades, abreuvement des animaux et défécations dans l'eau, lessive, etc. (cf. figure 4)

Le ramassage des déchets solides est défaillant dans plusieurs agglomérations. Ces déchets s'entassent près des voies et finissent dans les caniveaux d'évacuation des eaux pluviales d'où ils sont transportés dans les cours d'eau contribuant ainsi à la pollution de ces eaux. Les eaux souterraines ne sont pas épargnées par les immondices. On assiste ainsi à des cas de taux très élevé de nitrates dans les eaux souterraines, ce qui présente des dangers surtout pour les bébés.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

▪ Pollutions d'origine agricole

Les pollutions liées à l'agriculture concernent la mauvaise utilisation et gestion des engrais organiques et chimiques ainsi que les produits phytosanitaires utilisés pour l'amélioration de la production agricole et pour lutter contre les criquets pèlerins. Certains produits phytosanitaires interdits par la communauté internationale continuent à être utilisés dans l'agriculture du fait des contrôles difficiles et insuffisants dans la sous région. Il faut noter qu'un problème majeur qui se pose dans certains pays concerne la situation des produits agricoles obsolètes pour lesquels les conditions d'emballage et d'entreposage sont défectueuses et posent des risques sérieux de contamination des eaux souterraines et de surface. Le village de Dalla (Tinesako) doit être déplacé au Mali car la nappe d'eau aurait été momentanément polluée par les produits entreposés pour lutter contre les criquets. La pollution des nappes souterraines est certainement un problème dans d'autres pays compte tenu de l'importance de l'utilisation des produits dans le traitement de cultures telles que le coton. Un important stock de ces produits obsolètes existe dans les pays et leur inventaire exhaustif doit continuer en vue de rechercher les solutions appropriées.

La culture du coton est très importante pour l'économie de certains pays de la région. Cette culture doit cependant être accompagnée d'une politique de protection de l'environnement par des actions concrètes dans la recherche et la vulgarisation des actions de protection des eaux et des sols ainsi que de protection de l'environnement. Cette politique a existé par le passé avec les services d'encadrement de l'agriculture. Avec le désengagement de l'état, un vide s'est instauré.

Le rejet des eaux de drainage des périmètres irrigués peut constituer une source de pollution si ces rejets sont incontrôlés provoquant l'eutrophisation des plans d'eau et favorisant la prolifération des végétaux aquatiques nocifs pour la qualité des eaux, et pour la survie de la flore et faune aquatique. Dans certains cas le rejet dans les cours d'eau partagés peut être source de conflits avec les usagers du cours d'eau situés à l'aval. Des normes minimales de qualité des eaux de drainage rejetées dans les cours d'eau sont nécessaires pour éviter les pollutions et les conflits.

Les pratiques culturales inappropriées accroissent l'érosion des terres cultivées. L'extrême pauvreté de certaines populations conjuguée avec les effets de la sécheresse, pousse ces populations à pratiquer l'agriculture dans des zones très marginales et fragiles. Il n'est pas rare de voir le marâchage sur les berges des cours d'eau et retenues. Outre la sédimentation et l'envasement que cela entraîne au niveau des plans d'eau de surface et surtout des cours d'eau, le phénomène contribue directement à leur pollution biochimique par le transport des matériaux issus des activités agricoles et potentiellement pollués par les intrants agricoles utilisés. L'ensablement est un problème majeur des principaux cours d'eau et lacs de la sous région. Le lac Tchad qui avait une superficie de près de 25 000 km² n'en a aujourd'hui que 2 000 km². Le fleuve Niger est très affecté par l'ensablement ainsi que la Volta. Les terres cultivées sont ainsi massivement entraînées dans les cours d'eau contribuant à l'envasement de plusieurs lacs et plans d'eau qui se dégradent à une

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

UEMOA

vitesse alarmante. De multiples initiatives de projets et ONGs développent avec les populations des actions combinant la lutte contre la pauvreté aux actions durables de protection et de conservation des eaux et des terres.

L'accroissement de la population et la pression sur les terres et les ressources engendrent une occupation anarchique des terres et la fragilisation des berges des cours d'eau. Les éboulements des berges de cours d'eau comme le fleuve Sénégal constituent une sérieuse préoccupation.

▪ **Pollutions d'origine industrielle, minière et artisanale**

Les effluents des usines rejetés sans précautions ni traitement adéquat constituent des sources sérieuses de pollutions des nappes souterraines et des eaux de surface, ainsi que des dangers sérieux qui menacent la santé publique. C'est pourquoi les études d'impact sur l'environnemental doivent être rigoureuses et doivent constituer des préalables avant l'installation des usines. Beaucoup d'usines très polluantes et souvent de seconde main sont transférées et installées dans la région. Seules la sensibilisation, la réglementation et l'assistance technique aux industriels permettront tout en encourageant le développement industriel, de protéger notre environnement et préserver la santé des populations.

Les mines constituent une autre source de risques. Elles peuvent causer la pollution des eaux de surface comme des eaux souterraines aux points où sont rejetés sans les précautions nécessaires, les produits toxiques utilisés pour le traitement des minerais. Des cas ont été signalés en Guinée, au Niger, et au Mali. Tous les pays de l'espace UEMOA sont en fait concernés compte tenu de l'expansion des exploitations minières industrielles ou artisanales.

Avec l'expansion des exploitations minières, le contrôle des pollutions et le suivi de l'état des ressources sont très importants, mais la plupart des services techniques d'Etat n'ont pas les moyens de suivi et de contrôle indépendants nécessaires. Ces services sont obligés de se fier aux données fournies par les entreprises. Les services techniques doivent avoir leurs moyens propres de suivi, de contrôle et d'audit.

Dans le secteur artisanal et informel, le développement des activités telles que la teinture, la tannerie, et bien d'autres activités, est source de pollutions des eaux.

Des normes communes sous-régionales sont nécessaires pour veiller à l'installation de stations d'épuration là où cela est nécessaire et pour exiger une qualité minimale des rejets dans les eaux et les épandages des déchets dans la nature. Le Renforcement des capacités à travers une coopération renforcée et un partage d'expérience et d'expertises s'avère indispensable pour faire face avec efficacité aux défis pour la protection des ressources de l'espace UEMOA. Une sensibilisation suivie de formation et d'encadrements techniques est nécessaire afin que des dispositifs appropriés soient mis en place et utilisés en vue de la protection des eaux.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Inondations et assainissement des eaux urbaines

Les inondations surviennent par la conjugaison de plusieurs facteurs provoquant des apports d'eau dépassant la capacité d'évacuation des réseaux naturels de drainage et d'assainissement. Au nombre des facteurs sont inclus la hauteur des pluies tombées, la durée de la pluie et l'état d'humidité préalable des sols. Si de façon donc naturelle les inondations sont inévitables, la fréquence et les ampleurs peuvent en être réduites par des infrastructures appropriées et de manière plus générale l'application d'une Stratégie Nationale d'Évacuation des Eaux Usées et Pluviales.

Pour beaucoup de nos pays une telle stratégie n'existe pas. Le réseau d'assainissement existant est sous dimensionné et/ou en très mauvais état et comblé par des déchets divers. Ainsi l'absence d'un réseau d'assainissement fonctionnel crée les conditions d'inondations dès l'avènement de la moindre pluie qui dépasse la normale. L'occupation anarchique de l'espace urbain est un autre facteur important contribuant aux nombreuses inondations dans les villes. En effet, des zones basses et de passage des eaux sont occupées par des habitations. Il s'ensuit que l'eau ne trouvant pas de passage est obligée de se le frayer provoquant des inondations au grand détriment des résidents, éventuellement affectés dans leurs biens, leur sécurité et leur santé.

La dégradation environnementale des terres et la déforestation sont aussi des facteurs favorisant les inondations. L'imperméabilisation et la dénudation des terres de leur couvert végétal, augmentent les ruissellements et les pointes des crues, ce qui favorise les nombreuses inondations constatées.

Il faut par conséquent veiller à l'établissement et à l'entretien de réseaux d'assainissement appropriés et fonctionnels. Il faut surtout contrôler l'occupation anarchique de l'espace afin de réduire la fréquence des inondations dans les zones urbaines. La mise en place d'un cadre stratégique national d'assainissement est indispensable pour y faire face de façon cohérente et durable.

Maladies d'origine hydrique

La présence de l'eau stagnante ou courante offre un cadre propice de développement de plusieurs maladies connues dans la région. D'après White et al. (1972) on peut citer des infections bactériennes, virales et parasitaires liées à la qualité des eaux consommées telles que l'hépatite A, la poliomyélite, la typhoïde, etc. ; certaines infections sont plus fréquentes quand les volumes d'eau diminuent : ce sont les entérites, les dermatoses, les conjonctivites, etc... ; d'autres maladies sont causées par des agents dont le cycle fait intervenir une phase aquatique par un intermédiaire tel que les mollusques, les poissons : Ver de Guinée, Bilharzioses, etc... Enfin, d'autres maladies comme le paludisme, l'onchocercose, la trypanosomiase, etc... ont un vecteur qui se reproduit dans l'eau.

Dans les périmètre irrigués, la présence d'eau stagnante crée une prolifération des moustiques et favorise de multitudes cas de malaria. Dans les agglomérations où les conditions d'hygiène et d'assainissement sont dérisoires, les cas de malaria sont

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

également très nombreux. Dans les périmètres irrigués, en plus de la malaria, les cas de bilharzioses sont fréquents.

Les grands plans d'eau sont attractifs pour les populations compte tenu des multiples opportunités socio-économiques qui y sont offertes. Cet environnement, du fait des concentrations de populations et de la promiscuité qui s'en suit, est également favorable à l'expansion des maladies transmissibles et du VIH/SIDA. C'est pourquoi les programmes d'atténuation des impacts négatifs des grands aménagements et la construction d'importants ouvrages hydrauliques, doivent être précédés d'études sérieuses d'impact sur l'environnement et la santé, assorties de plans d'atténuation et de programmes d'éducation sanitaire et de prévention des maladies transmissibles et du VIH/SIDA.

Prise en compte du Genre dans la gestion des ressources en eau

Les différentes communautés nationales sont encore caractérisées par la présence de pratiques culturelles, politiques, économiques qui n'accordent pas toujours la place qu'il faut aux femmes dans la gestion des ressources en eau, particulièrement en milieu rural. Ce sont les hommes qui, sur la base de leur position hiérarchique de patriarche, de chefs traditionnels ou de chefs de lignage, sont les véritables détenteurs du pouvoir dans la gestion des ressources en eau.

L'eau est un élément vital de la vie et dans tout processus de développement. L'eau est donc par essence un lieu d'enjeux de pouvoir entre les différents pays, les différents usagers à l'intérieur d'un même pays (homme et femme, vieux et jeunes, nationaux et étrangers, autochtones et allochtones etc.)

Dans cette compétition pour l'accès, le contrôle et la prise de décision concernant l'eau, les femmes occupent une position marginale. En effet, bien qu'elles soient les principaux usagers de l'eau, les femmes sont en général peu impliquées dans la gestion des ressources en eau. Leur rapport à cette ressource est dans la plupart du temps cantonnée dans le domaine de la gestion de l'approvisionnement en eau domestique toute chose que l'on peut appréhender comme un ensemble de tâches astreignantes qui confinent la femme rurale à la corvée. Par conséquent, ce rapport à la ressource se présente plutôt comme une contrainte qui grève le temps que la femme pourrait dégager pour mener d'autres activités génératrices de revenus lui permettant de conquérir des espaces d'autonomie économique.

Cette situation de la femme par rapport à la gestion des ressources naturelles et de l'eau en particulier est la résultante de plusieurs facteurs qui sont entre autre :

- Un contexte socioculturel à prédominance patriarcale et gérontocratique dans la plupart des sociétés Ouest Africaines, où les rôles dévolus à la femme singulièrement en milieu rural sont les fonctions de production et de reproduction. Ainsi, elle ne participe pas souvent directement à la prise de décision sur des questions portant sur les intérêts fondamentaux de la

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

communauté comme la gestion de ressources naturelles telle que l'eau et la terre. Elle se présente comme un simple usager ;

- Même si le droit moderne confère à la femme des prérogatives et les protège, la réalité est tout autre. En effet les règles coutumières continuent de régir la condition de la femme particulièrement en milieu rural. Elle n'est donc pas encore un sujet de droit à part entière. Mieux, dans certaines situations elle est assimilée aux biens du mari lors de la liquidation lorsque celui-ci vient à décéder ;
- Une situation économique précaire où la grande majorité des femmes dans des communautés nationales font parties des dépendants économiques comme les cadets, soumis à l'autorité de l'aîné chef de l'unité de production. Ce statut socio-économique et de genre au sein des sociétés concernées détermine en dernier ressort sa position par rapport au pouvoir de contrôle des usages de l'eau ;
- En fin de compte, les femmes sont dans une large mesure exclues de la gestion des ressources en eau. Toutefois, cette situation n'est pas irréversible. Les conditions au plan politique, économique et psychologique évoluent de jour en jour dans un sens plus favorable pour le statut de la femme. En effet, dans les pays, on assiste à la mise en œuvre de politiques de décentralisation et de politiques de promotion de la femme. Ces politiques nationales de la promotion de la femme deviennent des cadres transversaux de référence des divers secteurs d'activité (MAHRH, 2005).

Les pouvoirs locaux de proximité qui émergent à la suite de la décentralisation créent des cadres et des conditions plus propices à l'exercice de la démocratie et de participation citoyenne dont les femmes ont tout à gagner. De même, l'approche GIRE consacre un des principes qui est celui de la participation des usagers à tous les niveaux. Dans cette perspective, l'Union en contribuant à la mise en place de la GIRE dans les pays, contribuera à accroître le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau.

Bonne gouvernance dans la gestion des ressources en eau

Une bonne connaissance des ressources est un des préalables de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources en eau. La bonne gouvernance des ressources sous-entend une gestion durable des ressources, dans l'équité, la démocratie, la paix et en maximisant les bénéfices attendus et la protection de l'écosystème. Toutes ces attentes ne sont possibles que si la ressource est bien connue. La connaissance de la ressource est donc un préalable. Cette condition n'est malheureusement pas souvent remplie et il y a lieu de continuer à sensibiliser les décideurs et les autres acteurs sur cet important préalable afin qu'ils en fassent une préoccupation en vue de trouver des solutions.

En clair, pour la bonne gouvernance dans la gestion des ressources en eau, celles-ci doivent être bien connues à travers *i. a.* des inventaires fiables. Cela implique que toutes les ressources en eau de surface et souterraine ainsi que leurs qualités et potentialités

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

soient suivies, et les connaissances afférentes régulièrement mises à jour et les données accessibles aux acteurs.

La bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles suppose une participation effective de tous les acteurs concernés. La bonne gouvernance doit prendre en compte le rôle nécessaire que doit jouer la société civile et les ONGs qui ne se contentent plus d'attendre d'être appelés mais qui revendiquent avec force la place qui est la leur.

Les populations qui sont les usagers principaux des ressources naturelles dans les bassins fluviaux connaissent assez bien ces ressources, et le cadre socioculturel et environnemental dans lesquels elles sont utilisées. Elles sont bien placées pour contribuer à leur niveau, à la collecte et à la diffusion des données, de même qu'à la surveillance des conditions d'utilisation de ces ressources.

La bonne gouvernance dans la gestion des ressources pose donc la question couramment admise dans les textes mais dont l'application laisse souvent à désirer de la décentralisation effective de la gestion des ressources en eau donnant aux populations de chaque bassin fluvial l'occasion d'exprimer leurs avis et de donner leurs suggestions sur toutes les décisions liées au bassin.

La décentralisation ainsi que la responsabilisation des usagers supposent l'existence de capacités pour faire face à ces fonctions. C'est pourquoi la question de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles doit être vue en relation avec les besoins de renforcement de capacités tant organisationnelles, de gestion, de négociations que techniques. Elle suppose donc la reconnaissance de la nécessité de transfert des pouvoirs au niveau des collectivités locales quant à la planification, et la mise en œuvre des actions de gestion. Cette vision est contraire aux pratiques de la participation de façade des communautés sans une réelle implication dans les prises de décisions. Il faut une réelle participation aux prises de décisions dans l'intérêt tant national que local.

Pauvreté et gestion des ressources en eau

À l'exception du Ghana, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire, les 14 autres pays de l'Afrique de l'Ouest sont classés parmi les 49 pays les moins avancés du Monde (UICN, 2004). Le tableau ci-dessous montre également qu'à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de la Guinée, tous les autres états du bassin du Niger ont un PIB inférieur à 450 \$ US/ha.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Pays	2000					2025			
	Popu. (millio ns)	Acr oiss. ann uel	Disponi b. eau par hab. (m3/hab /an)	PNB / hab. (US \$)	PIB Clas s B.M	Popu. (millio ns)	Dispo nib. eau (m3/h ab/ an)	PNB/ hab. (US \$)	PIB Class B.M.
Benin	6,3	3,33	3954	370	1	11,4	2183	656	1
Burkina Faso	11,5	2,79	1084	300	1	21,7	577	532	1
Camerou n	14,9	2,92	19192	680	1	27,8	10275	1 205	2
Côte d'Ivoire	16,0	3,38	5058	610	1	29,9	2706	1 081	2
Guinée	8,2	2,43	27716	520	1	14,1	16064	922	2
Mali	11,4	2,83	8810	250	1	22,7	4412	443	1
Niger	10,8	3,40	3107	230	1	19,2	1751	408	1
Nigeria	114	3,16	2514	280	1	234,6	1220	496	1
Tchad	7,9	2,18	5453	180	1	13,4	3219	319	1

(Extrait de l'avant projet AOC-HYCOS 1997 et Conf. Panaf. PNUE. Addis-Abeba 2003)

Tableau 1 : Données statistiques et projections sur l'évolution de la population, du PNB et du PIB des pays du bassin du Niger.

L'extrême pauvreté des populations dans les pays de l'UEMOA est un dilemme car dans beaucoup de cas les populations n'ont d'autres alternatives de survie que la surexploitation des ressources marginales et fragiles. La pauvreté engendre ainsi un cercle vicieux en accentuant la dégradation des ressources naturelles et cette dégradation à son tour accélère la paupérisation.

Un problème non des moindres est celui de la santé. Les couches pauvres sont le plus souvent exposées à la consommation d'eaux non potables. Elles sont ainsi exposées aux diverses maladies d'origine hydrique. Les conséquences d'une telle situation incluent *i.a.* l'augmentation des taux de mortalité notamment chez les nourrissons et la réduction des bras valides quand les adultes de la communauté concernée sont affectés.

Cette situation périlleuse interpelle au niveau régional. Si la pauvreté continue de s'accroître, les ressources subiront au fur et à mesure des dégradations irréversibles et les populations continueront à être de plus en plus pauvres avec les conséquences sociales, politiques et économiques catastrophiques. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté doit faire l'objet de toute l'attention de l'Union et des mesures concrètes prises.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Menaces sur les ressources en eau au Fouta Djallon, tête de bassin des principaux bassins fluviaux de la sous-région

La Guinée est dotée de ressources très diversifiées liées à sa situation géographique localisée dans quatre régions naturelles : la région de savane en Haute Guinée ; la Moyenne Guinée très accidentée et subissant au nord l'influence du Sahel ; la Guinée forestière au Sud et la région montagneuse du Fouta Djallon.

La Guinée bénéficie ainsi d'un réseau hydrographique très dense. Le réseau comporte 165 cours d'eau étudiés et répertoriés. Sur les 23 bassins fluviaux qui la concernent, la Guinée en partage 14 avec les pays voisins. C'est dire l'importance que revêt la bonne gestion des ressources naturelles de la Guinée pour l'ensemble de la sous région.

Plusieurs facteurs anthropiques pèsent sur les ressources en Guinée et l'ensemble des bassins hydrographiques partagés avec les pays voisins. Au nombre de ces facteurs, il y a la pression démographique et les pressions sur les ressources. Cette pression démographique est aggravée par les pratiques culturelles inappropriées telles que : les cultures itinérantes, les feux de brousse et le déboisement qui s'en suit ; les cultures sur les flancs des coteaux sans dispositifs anti-érosifs appropriés ; les cultures des vallées entraînant l'envasement des cours d'eau.

Le déboisement est un des phénomènes les plus marquants contribuant fortement à la dégradation des ressources en eau ; en effet, sur les têtes de source, il réduit les capacités d'infiltration des sols donc l'alimentation des nappes souterraines qui forment les sources, points de départ des cours d'eau. Ainsi à Mamou, la source du Bafing n'est plus qu'un mince filet d'eau selon les autorités de la Direction Nationale de l'Hydraulique. Le Bafing est celui-là qui fournit 50 % des ressources en eau du fleuve Sénégal.

Les nombreux réfugiés des conflits du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire ont aggravé la pression démographique sur les bassins fluviaux de Guinée et ont aggravé le déboisement. Les têtes de sources dans ces zones se sont ainsi considérablement dégradées.

V. CONCLUSIONS

Tous les principaux cours d'eau de l'Afrique de l'Ouest prennent leur source dans les zones humides soudano guinéennes et traversent le sahel très déficitaire en pluie. Cela fait dire qu'on assiste à un transfert inter zonal d'eau de surface des zones humides vers les zones déficitaires sahéniennes. En effet, au cours de cette traversée du Sahel, les crues s'épandent dans les plaines et vallées et forment les nombreuses plaines d'inondations.

Le régime des cours d'eau est directement lié aux pluies. C'est pourquoi avec la tendance déficitaire des pluies observées depuis les années 70 notamment leur variation spatiale, temporelle et interannuelle, les régimes des cours d'eau ont connu des déficits importants, favorisant la désertification et une réduction sensible des zones humides.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Les ressources en eau sont importantes dans la zone UEMOA même si celles-ci sont sérieusement affectées par la variabilité climatique avec pour conséquence une tendance à la baisse des nappes ainsi qu'à la réduction des écoulements des principaux cours d'eau. La dégradation environnementale menace fortement ces ressources et leur mobilisation est insuffisante.

La connaissance des ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est nettement insuffisante surtout pour les eaux souterraines et la qualité des eaux. Pourtant les politiques de gestion intégrée ne peuvent se bâtir solidement que sur une bonne connaissance des ressources. La connaissance des ressources doit par conséquent être une des priorités nationales dans les investissements dans le secteur de l'eau.

La Guinée est dotée de ressources très diversifiées liées à sa situation géographique localisée dans quatre régions naturelles : la région de savane en Haute Guinée, la Moyenne Guinée très accidentée et subit au nord l'influence du Sahel, la Guinée forestière au Sud et la région montagneuse du Fouta Djallon.

C'est au Fouta Djallon en Guinée que prennent leur source les principaux fleuves de l'Afrique de l'Ouest que sont le Niger, le Sénégal et la Gambie. Plusieurs facteurs anthropiques menacent dangereusement les ressources dans cette tête de bassins. Au nombre de ces facteurs, il y a la pression démographique et les pressions sur les ressources. Cette pression est aggravée par les pratiques culturelles inappropriées telles que : la pratique des cultures itinérantes, les feux de brousse et la déforestation qui s'en suit, les cultures sur les flancs des coteaux sans dispositifs anti-érosifs appropriés, les cultures des vallées entraînant l'envasement des cours d'eau. La déforestation est un des phénomènes les plus marquants contribuant fortement à la dégradation des ressources en eau du Fouta. C'est compte tenu de tous ces éléments que la région du Fouta Djallon a une importance toute particulière pour les ressources en eau de la région.

La mise en place d'Observatoires de l'Environnement sur les principaux bassins fluviaux permettrait de faire face efficacement aux différents problèmes environnementaux dans un cadre institutionnel et scientifique très approprié. Un observatoire de l'environnement élargit la vision de la gestion des ressources des bassins dans une perspective holistique et permet de faire face de façon cohérente aux divers problèmes de pollutions et de dégradation des ressources en eau. L'expérience en cours de l'OMVS ainsi que de l'ABN sont des sources d'inspiration pour les autres bassins.

Tous les états de l'UEMOA ont opté pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et l'établissement de Plan Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en conformité avec les objectifs du Plan d'Action Régional de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) de la CEDEAO. Mais la mise en œuvre de ces Plans Nationaux connaît des difficultés. Ainsi les pays sont à des degrés d'avancement très divers. Seul le Burkina a pu élaborer son PAGIRE qu'il s'attache à mettre présentement en œuvre. Le bilan de

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

ces efforts et leur capitalisation constituera une avancée pour l'ensemble de la sous-région et pour les pays en retard dans la mise en place de leur processus.

La Gestion intégrée des ressources en eau est une nécessité. Cette gestion vise à rendre cohérent toutes les interventions en prenant en compte les besoins multiples des usagers et de l'environnement et en opérant des choix bien avisés sur la base d'une bonne connaissance de la ressource, des besoins et le souci du développement durable. C'est la voie sûre pour une bonne gouvernance de l'eau tout en créant les bases d'une coopération transfrontalière bénéfique pour le renforcement de la fraternité des peuples et de l'intégration sous régionale.

Les organismes sous régionaux de bassins que sont l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Lac Tchad (CLT), l'Organisation de mise en valeur du Fleuve Gambie (OMVG) sont nés de la volonté de la gestion sous régionale transfrontalière des eaux communes et d'une volonté de coopération et d'intégration sous régionale pour faire face aux nombreux défis de développement. Ces organismes seront plus renforcés avec l'existence de cadres nationaux de GIRE.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

**VI. RECOMMANDATIONS DE GRANDES LIGNES DE POLITIQUE
COMMUNE**

Connaissance des ressources en eau et partage des données transfrontalières

Une véritable prise de conscience s'impose quant à la priorité à attacher à la bonne connaissance des ressources en eau si celles-ci doivent être gérées et valorisées pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau des populations, de leur cadre de vie, et pour la création de richesse pour les pays. Un déficit de communication subsiste cependant et c'est pourquoi, une grande implication de l'Union serait salutaire dans la sensibilisation sur la prise en compte de la connaissance des ressources comme une des priorités nationales majeures dans les investissements au bénéfice du secteur de l'eau. La politique commune doit prendre en compte ce besoin important des pays et mettre en place une stratégie à même d'améliorer une meilleure connaissance de l'ensemble des ressources - de surface et souterraines - tant en ce qui concerne la quantité et la qualité.

Une bonne connaissance des ressources facilite la gestion commune des ressources partagées de façon équitable, dans la concertation et le consensus sur certains principes directeurs d'une gestion rationnelle des ressources partagées. Compte tenu des moyens très limités de nos états, le partage de l'information est indispensable dans les bassins transfrontaliers. L'identification et la prise en charge de stations communes indispensables pour le partage d'information sont fort utiles. L'UEMOA pourrait concrètement aider les pays dans une telle opération.

Une meilleure connaissance de la ressource et le partage de l'information contribueront à une meilleure appréciation des possibilités éventuelles de transfert de ressources d'un pays à l'autre d'une zone d'abondance à une zone chroniquement déficitaire. De telles opportunités de solidarité régionale renforceront à coup sûr l'intégration régionale dans l'utilisation des ressources et l'épanouissement de l'ensemble des pays de l'Union.

Le CILSS a l'ambition de lancer un important programme d'études des principaux aquifères transfrontaliers notamment dans les zones sahéliennes. C'est une opération à laquelle l'UEMOA pourrait s'associer pour faciliter la recherche des financements et appuyer la mise en œuvre d'un tel programme très ambitieux. Un partenariat CEDEAO - UEMOA appuyé par les capacités techniques du CILSS et dans lequel serait associée la CEN-SAD, elle aussi, ciblant fortement cette priorité serait bénéfique et fortement souhaitable.

Protection et restauration des têtes de source des bassins internationaux au Fouta Djallon

Pour inverser les tendances de la dégradation, des alternatives concrètes doivent être proposées aux populations qui dépendent des ressources naturelles du bassin comme base essentielle de leur subsistance. La mise en œuvre d'un projet de renforcement de la protection des têtes de source des fleuves de l'Afrique de l'Ouest serait pertinente afin de

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

renverser les tendances négatives actuellement en cours. La stratégie globale d'une telle opération doit viser à développer des activités concrètes au bénéfice des populations pour l'amélioration de leurs conditions de vie et contribuant au développement de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles. Il s'agit de développer une politique concrète d'incitation des populations à conserver les terres et les eaux, à préserver la végétation ; à adopter des pratiques culturelles appropriées contribuant à préserver les terres, les eaux et les arbres. Des aménagements dans ce sens ont déjà été initiés par le passé et devraient être renforcés. L'avènement du grand Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD) sous l'égide de l'Union Africaine, avec le concours financier et technique du PNUE-GEF, de la FAO et d'autres agences bilatérales augure bien de la concertation, de la coopération et des actions d'envergure pour la sauvegarde et la réhabilitation de ce massif et de ses fonctions écologiques essentielles à la sous-région.

La Guinée donc de par sa position géographique constitue une spécificité qui doit faire l'objet de préoccupation de tous les états voisins afin que les meilleures conditions soient créées sur les bassins fluviaux à même de contribuer à l'amélioration de la disponibilité et la qualité des eaux partagées. Le renforcement des capacités de la Direction Nationale de l'Hydraulique de Guinée être très importante afin qu'elle contribue au développement des outils et du cadre nécessaires pour une bonne connaissance des ressources en eau de Guinée et en fin de compte à leur protection. Les priorités sont :

- la définition d'une politique nationale de Gestion Intégrée des ressources en eau ;
- l'élaboration d'un plan d'action soutenu par un ensemble de projets pour sa mise en œuvre ;
- la définition d'un cadre institutionnel approprié ;
- La mise en place d'une base de données des ressources en eau souterraine et de surface fonctionnelle avec un mécanisme clair de la mise à jour des données, de la validation des données, de la décentralisation des données et de l'accès facile aux données ;
- la mise en place d'un outil performant et durable de la connaissance des ressources ;
- Un renforcement de capacité en mettant un accent sur la formation.

La question foncière est parfois un facteur limitant pour les actions de protection et d'amélioration de l'environnement et plus particulièrement le développement des ressources dans les bassins fluviaux. C'est pourquoi une tentative de renforcement de la protection des têtes de source devra prendre en compte des actions concrètes contribuant à assurer aux populations une sécurité foncière qui est essentielle comme facteur incitatif pour la protection des terres, des arbres et des forêts. En effet, si la sécurité foncière sur les terres exploitées n'est pas garantie, la tendance restera la surexploitation des ressources sans effort pour leur conservation, leur amélioration et leur gestion durable.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

*Mise en place d'un Observatoire de l'Environnement sur les principaux bassins
fluviaux partagés*

Pour faire face aux problèmes de pollutions, à la dégradation de l'environnement et pour une gestion rationnelle des ressources dans le cadre transfrontalier, La mise en place d'un observatoire de l'environnement doit être planifiée pour chacun des principaux bassins fluviaux partagés que sont la Volta, le Niger, la Gambie, etc. En effet cette mise en place d'Observatoires de l'Environnement permet d'identifier de manière précoce et de faire face avec les meilleures chances d'efficacité, aux différents problèmes environnementaux dans un cadre institutionnel et scientifique très approprié.

Contributions d'un Observatoire de l'Environnement à la vision holistique de la gestion des ressources des bassins :

- ancrer les politiques sur une base de connaissance très solide des ressources et de leur dynamique ;
- contribuer à réduire les tensions entre les usagers et les états accentuées par la méconnaissance des ressources ;
- prendre les mesures appropriées pour faire face aux catastrophes liées à la ressource ou pouvant affecter la ressource ;
- établir des normes minimales communes de la qualité des eaux et en particulier celles rejetées dans les eaux partagées par les usines, les mines, et l'agriculture, à travers les eaux de drainage sans oublier le rejet des déchets liquides des agglomérations ;
- aider à la mise en place d'un réseau optimum de suivi et de mesure des quantités et de la qualité des eaux des bassins transfrontaliers ainsi que le partage de l'information ;
- assurer un suivi de tous les phénomènes transfrontaliers à même de contribuer à la dégradation des ressources telles que l'apparition de plantes aquatiques envahissantes.

L'expérience de l'OMVS dans la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement doit servir d'école à l'UEMOA pour la mise en place de ces observatoires. Des initiatives dans ce sens sont en cours au niveau de l'ABN et de la Volta. L'UEMOA doit se joindre à ses efforts en y déployant des moyens complémentaires pour le succès de ces initiatives.

Appui au Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) de la CEDEAO

L'UEMOA doit promouvoir la gestion concertée, négociée et de recherche de consensus dans la gestion des eaux partagées. Pour réussir une telle ambition, l'opération doit aller de paire avec la mise en place de Plans d'Action Nationaux de Gestion Intégrée des

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Ressources en Eau (PAGIRE) dans chaque pays ainsi que la mise en œuvre du PAR-GIRE/AO de la CEDEAO. La CEDEAO à travers sa cellule de Coordination de la Gestion des ressources en eau est à pied d'œuvre dans cette direction. L'UEMOA doit s'y associer pour appuyer la CEDEAO à assister concrètement les pays en retard à se mettre au niveau des autres pays de la région dans l'élaboration de leur Plan d'Action de GIRE. Le Partenariat Mondial de l'Eau a fourni d'importants efforts pour l'appui des pays de la sous-région en vue de l'élaboration pour chaque pays d'un Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) adaptée à chaque pays. Force est de reconnaître que les avancées sont médiocres dans certains pays. Il faut à tout prix capitaliser l'ensemble des efforts menés dans les différents pays de la sous région pour faciliter l'avancement des pays en retard.

En effet, une chose est d'opter pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eau mais une autre chose est sa mise en œuvre. La mise en œuvre de la GIRE est confrontée à divers obstacles et soulève des questions sans réponses évidentes adaptées au contexte des différents pays.

Les principales questions soulevées et sans réponses évidentes pour la mise en œuvre de la GIRE sont :

- Quelles sont les étapes du développement du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ?
- Qui sont les acteurs impliqués et quels sont leurs rôles respectifs ?
- Qui pilote l'opération ?
- Quel doit être le contenu et la forme du Plan ?
- Quelle est la synergie du Plan, vis-à-vis des politiques nationales, des lois et institutions en place ?
- Quel est le coût de la mise en œuvre du Plan et qui le financera ?
- Etc.

En vue de trouver des réponses éventuelles à toutes ces questions difficiles, il est essentiel et urgent d'évaluer toutes les expériences de la sous région afin de situer les niveaux d'avancement puis de capitaliser et de partager les diverses expériences afin d'avancer positivement dans la GIRE, gage d'une bonne gouvernance dans la gestion des ressources en eau.

Inventaire et destruction des produits obsolètes

Compte tenu des risques graves qui menacent la qualité des eaux souterraines et de surface dans plusieurs pays liés à la présence de produits dangereux surtout phytosanitaires et agricoles obsolètes, un inventaire plus exhaustif est nécessaire afin de faire le point des stocks existants, leurs conditions de stockage et l'étude des mesures immédiates à prendre pour la protection des populations et des ressources.

Des initiatives sont en cours notamment au niveau de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ces initiatives sont à prendre en compte et à compléter afin de débarrasser très rapidement les pays de l'Union de ces produits très dangereux.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Liste de documents consultés

Autorité du Bassin du Niger. 2005. *Projet NIGER-HYCOS. Draft Document de Projet.* Niamey

Bureau Régional pour L'Afrique de l'Ouest, UICN. 2004. *Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification. Éléments de Stratégie Régionale de Préparation et d'Adaptation.* Édité par Madiodio Niasse, Abel Afouda and Abou Amani.

CEDEAO. 2003. *Conférence Ouest-Africaine sur les Plans d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Note de Présentation du Plan d'Action de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO).* Ouagadougou, 29-31 Octobre 2003.

IWMI. 1998. *World Water Demand and Supply, 1990 to 2025 : Scenarios and Issues.* Research Report 19.

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina. 2005. *Implication de la Femme dans la Mise en Œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).*

Ministère de l'Environnement et de l'Eau. *Étude Nationale sur les Problèmes Environnementaux Prioritaires du Bassin de la Volta au Burkina Faso.* SAWES. 2002.

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique du Bénin. 2005. *Document de Politique Nationale de l'Eau. La Gouvernance de l'Eau au Service du Développement du Bénin.*

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau. 2001. *Rapport sur le Secteur de l'Eau au Mali.*

République du Niger. 2005. *Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte contre la Désertification.* Document 1 : Analyse de situation. Cadre Stratégique et Opérationnel.

République du Mali, République du Niger. 1996. *Le Niger Supérieur. Reconnaissance Environnementale.*

République du Bénin. 1997. *Étude de la Stratégie Nationale de Gestion des Ressources en Eau du Bénin Assistance à la Définition de la Stratégie Nationale de Gestion des Ressources en Eau du Bénin Rapport R7. Rapport Final. Synthèse.* SCET Tunisie. SOGREA INEGIERIE.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. 1999. *Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau du Niger. Le Référentiel du secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Niger*. Niamey.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. 1999. *Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement de l'Eau pour un Développement Durable*.

Niasse, M. 2004. *Prévenir les Conflits et Promouvoir la Coopération dans la Gestion des Fleuves Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest*. VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Vol. 5, No1, Mai 2004.

UEMOA. 1999. *Étude sur la Maîtrise de l'Eau : Gestion des Ressources Partagées-Stratégie Communautaire de Gestion des Ressources en Eau*. Volume 2 : Annexes. Monographie par pays.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

ANNEXE II : GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES ET DE LA
FAUNE : SITUATION ET DEFIS DANS LA SOUS REGION

Introduction	39
Revue brève de la Situation du Secteur Forestier dans la Sous-région	39
Couverture Forestière et Déboisement dans les pays UEMOA et CEDEAO	47
Le poids Economique de la Forêt en Afrique de l'Ouest	48
Les perspectives futures	50

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

I. INTRODUCTION :

Les idées pour le développement des ressources forestières à travers le monde ont fleuri dans toutes les régions à travers le travail de plusieurs entités qui se sont intéressées de près ou de loin à l'agenda forestier. Depuis les Commissions régionales des forêts appuyées par la FAO, les réunions et délibérations sur la mise en œuvre des Conventions internationales en particulier celles sur la Diversité biologique, sur le Changement Climatique, sur la Lutte contre la Désertification, sur CITES, mais surtout dans ce qu'il est convenu d'appeler désormais le dialogue forestier international qui s'exprime depuis 1993 à travers le Groupe intergouvernemental sur les Forêts (IPF), le (Forum Intergouvernemental sur les Forêts (IFF) et le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF). Ces trois entités à elles seules ont formulé plus de 300 recommandations pour la gestion durable des forêts. Chacune des Conventions en compte presque autant et à la source de tout cela, les « Principes Forestiers » constituent également un ensemble d'outils qui seraient suffisants si chaque état ou chaque entité responsable, les déclinaient à son niveau et les transformait en action sur son territoire.

En Afrique de l'Ouest le dialogue forestier a été honoré entre autres dans i) la participation aux sessions des Commissions régionales des forêts, en particulier la dernière session qui a examiné la mise en œuvre des recommandations formulées ; ii) les sessions pertinentes de la Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique, iii) la Conférence Ministérielle des Ministres chargés de l'environnement ; iv) la participation aux activités des grandes Organisation Non Gouvernementales dont l'UICN, très active dans la région. La sous-région a en particulier participé très activement dans l'élaboration de FOSA (Etude Prospective sur les Forêts en Afrique) qui a abouti à des propositions spécifiques pour chaque sous région de l'Afrique. Les propositions de NEPAD dans son volet environnement mais également dans le CAADP (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine) ont été également inspirées par les meilleurs principes découlant des besoins spécifiques de la région et des éléments élaborés dans le cadre du dialogue forestier. La présente fiche tente de tirer la quintessence des propositions pertinentes de FOSA pour guider l'approche que pourrait emprunter l'UEMOA.

**II. REVUE BREVE DE LA SITUATION DU SECTEUR FORESTIER DANS LA
SOUS-REGION**

La région comprend en principe plusieurs types de formations d'arbres et de forêts. Ici la fonction de l'arbre est aussi importante que celle de la forêt stricto sensu c'est pourquoi il est important de parler aussi bien des forêts que des arbres. Les principales formations empruntent aux grands groupes que sont i) les forêts denses humides ; ii) les étendues de forêts claires en zones soudano-guinéennes et soudaniennes et iii) les savanes et steppes qui occupent le nord de l'ensemble de la région, en particulier au Mali et au Niger, mais aussi au Burkina Faso et au Sénégal.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

2.1. Zones écologiques : On connaît bien les forêts denses humides tropicales que la littérature et la presse ont largement documentées sur la base de programme de défense et d'alerte de la conscience des décideurs et des citoyens. Mais l'on connaît moins l'ensemble des menaces insidieuses qui les affectent. Ces formations sont constituées de futaies monumentales de haut jet marquées par le taux d'humidité très élevé, l'importance d'un couvert qui arrête la lumière et favorise des espèces ou d'ombre ou qui résistent bien à la concurrence pour dominer les massifs et prospérer dans les plus hautes cimes. Le sous-bois est caractérisé par la présence des lianes vigoureuses et de buissons multiples.

La forêt ombrophile est riche en espèces et constitue les écosystèmes de plus grande diversité biologique au monde. Géographiquement elle couvre dans l'UEMOA la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau dans une bien moindre mesure et quelques lambeaux se trouvent encore dans l'extrême sud-ouest du Sénégal et en Guinée-Bissau.

Les autres formations de forêts sous climat subhumide à sec comprennent les faciès qui ont été décrits à de nombreuses reprises. Mais le schéma qu'en a fait la classification de Yangambi en donne une idée assez précise. Les principaux faciès sont rappelés ci-dessous.

2.2. Les différentes formes de formations sèches (D'après la classification de Yangambi).

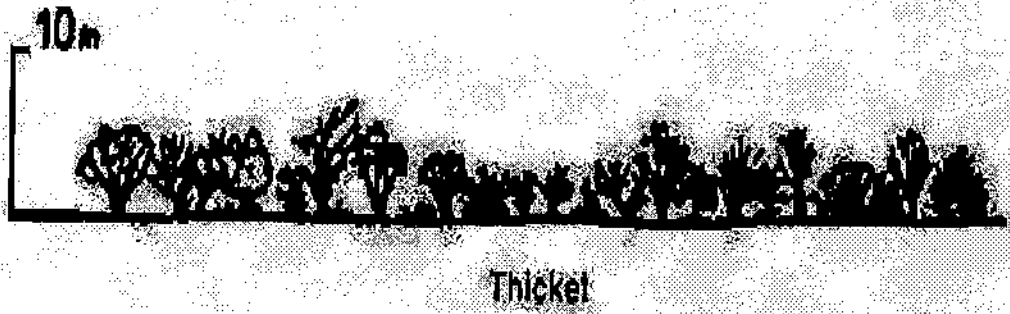
Forêts sèches décidues : Ces formations sont à la limite des formations semi-arides. Elles dérivent des forêts subhumides avec des arbres d'environ 20 m au-dessus d'un sous-étage d'arbres plus petits et de buissons. Le couvert herbacé est discontinu sauf dans les trouées ou les clairières.



Forêt Claire décidue

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Fourrés : Ce sont des formations basses de buissons et petits de 8 m ou moins. Elles comprennent généralement des acacias buissonneux et d'autres espèces à port bas.



Espèces

Figure 1 : Fourré

Forêts claires : Quand la pluviométrie décroît, des formations à grands arbres (autour de 20m), épars au dessus d'un couvert d'arbres plus petits et de buissons apparaissent dans le paysage des forêts claires. Ce sont des formations densément boisées mais pas aussi hautes ni aussi fournies que les forêts mais les étages multiples couvrent bien le sol.



Figure 2: Savane boisée

Savanes : Les forêts sèches et savanes boisées répondent à la définition de forêt généralement admise des terres à couvert arboré de plus de 10% et couvrant plus de 0.5 ha. Les arbres doivent atteindre une hauteur minimale de 5 m à l'âge adulte. Quand ces formations évoluent vers la savane, le couvert herbeux devient dominant ou total. Ces formations sont courantes en Afrique et en Amérique du Sud dans les *Cerrados* et *Campos* brésiliens.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

de la région qui va doubler en 2020 d'après les données du PNUD, occasionnent défrichements, coupes d'arbres hors forêts et surpâturage. Les poussées de sécheresse dans les régions nord entraînent des migrations nord-sud qui tendent progressivement à devenir irréversibles causant de nouveaux fronts de colonisation, réduisant les forêts et le potentiel en arbres. Ce panorama produit plusieurs types de modification des ressources en arbres et forêts dont les plus apparents sont :

- La déforestation qui affecte tous les pays. Selon les statistiques par lesquelles la FAO fait l'approximation de la situation, les pays de l'UEMOA perdent annuellement 599.000 hectares de forêts par an. Ces pertes sont dues i) au transfert de forêts dans d'autres secteurs de l'économie nationale, en particulier l'agriculture ; ii) à l'exploitation forestière qui si en elle-même ne détruit pas entièrement la forêt, la modifie et est suivie avec l'ouverture des massifs par d'autres types de prélèvements ; iii) le passage répété des feux de brousse... etc. L'Afrique de l'Ouest est parmi les sous-régions avec le plus fort taux de déboisement soit une perte de 1.255.000 ha par an dans la décade 1990-2000 soit -1,7%, contre 5.262.000 ha ou -0,8% pour toute la région ;
- L'appauvrissement quantitatif des formations sans que la dégradation soit apparente... Elle est due à l'écémage des formations dans lequel les essences nobles sont coupées pour la production de bois d'œuvre. Dans les parties méridionales des pays concernées et dans les galeries forestières des thalwegs, un certain nombre d'espèces prospèrent et montrent des qualités technologiques, de coloration et de texture qui en font des espèces prisées pour la menuiserie et l'ébénisterie. Il s'agit d'espèces telles que le Caïlcédrat (*Kaya senegalensis*), le Vène (*Pterocarpus erinaceus*), le Linké (*Azelia africana*), l'Antiaris (*Antiaris africana*)... Elles sont alors extraites des forêts pour alimenter complémentirement à l'importation, les scieries locales. Cet écémage est également pratiqué pour la construction d'ustensiles, d'outils et d'embarcations (pirogues océanes ou fluviales) ;
- La dégradation forestière elle-même correspond à une altération profonde et une banalisation du paysage forestier et des savanes. Les strates forestières déjà naturellement simples sont progressivement détruites. D'abord les cultures itinérantes de zones subhumides à sèches enlèvent les grands arbres pour installer les cultures, le complexe des buissons et arbres moyens se régénérant tant bien que mal au cours des années. Les cultures par poches dans les forêts humides tropicales rongent la forêt et la fragmentent progressivement. On évolue vers des forêts secondaires touffues mais pauvres d'espèces nobles tandis qu'en zone soudano-sahélienne, un taillis très résilient de combrétacées et d'épineux continue à se régénérer au cours de nombreuses années pour finir par se dégrader irrémédiablement par attrition progressive. Les défrichements annuels, la coupe de menu bois et des perches de rejet, les feux finissent par détruire définitivement la forêt (forêts claires et galeries, savanes boisées et steppes bien garnies) ont à la fin de ce cycle, entièrement détruit le milieu forestier qui est remplacé par un parc agroforestier plus ou moins densément garni mais dont la diversité biologique a été progressivement réduite, par la répétition, la force et l'usage sélectif des espèces

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

pour les différents besoins énergétiques, alimentaires, de pharmacopée, de culture ... etc.

- La perte de la rugosité des espaces et paysages : Quand l'état de recouvrement naturel, à savoir l'ambiance forestière ou de savane naturelle a disparu, l'espace peut rester longtemps sous forme de parc agroforestier quasiment domestiqué. Commence alors une phase de dégradation du couvert boisé qui s'attaque aux derniers arbres du paysage. Ce processus est cependant très lent. Le parc agroforestier semble demeurer un format, un écosystème résiduel qui exprimera encore pendant longtemps la physionomie des paysages. Ce parc domestiqué subvient encore bien que de manière moins efficace pour certains, aux besoins i) de maintien d'une certaine fertilité des terres de cultures et de pâturage (légumineuse diverses dont le fameux *Faidherbia albida* ubiquiste dans la sous-région, les jachères herbeuses qui permettent encore une forte réincorporation organique); ii) de fourniture de bois divers de service et d'artisanat; iii) de réserves de bois de chauffe; iv) de fourniture de matériel (feuilles, racines, écorces) pour l'alimentation et la pharmacopée. Les réserves restantes sont à leur tour sélectivement prélevées et cet enlèvement continu conduit à des états d'appauvrissement jusqu'au moment où les densités d'arbres ou d'arbustes à l'hectare descend en dessous de 50 et ne permettent même plus à assurer la restauration et la réparation naturelle des dégâts.
- La dégradation ultime des terres et la désertification constituent la dernière phase du processus dégradation-déforestation-déboisement et banalisation des terroirs. Les phénomènes d'érosion sont exacerbés soit en nappe quand l'érosion hydrique se généralise et décape les couches organiques déjà minces, soit par balayage régulier des vents, soit par l'ouverture de ravines dans les terres limono sableuses. Les rendements des cultures sont très bas, les pâturages très résilients se reconstituent au gré des hivernages mais sont devenus moins riches et s'enflamment dès le mois d'Octobre. Les phénomènes de transhumance tendent à se modifier et les migrations deviennent définitives.

Les facteurs principaux de dégradation

Les facteurs de dégradation forestière en Afrique de l'Ouest sont essentiellement dus à i) les progressions du front agricole et l'élevage; ii) l'exploitation forestière pour les besoins industriels et de l'ameublement; iii) l'exploitation du bois de feu; iv) les feux de forêts ... etc.

Le front agricole et les forêts : L'Afrique de l'Ouest perd annuellement 599.000 hectares de forêts et d'espaces boisés naturels. La majeure partie de cette déforestation sert de nouveaux terrains de culture. D'après la documentation des Grandes Orientations de la Politique Agricole de l'UEMOA les terres de culture augmentent régulièrement. Ces terres ne restent pas toujours en culture mais le retour sous couvert forestier ne peut se faire au mieux que sous forme de forêts secondaires dans les pays humides et de jachères boisées dans les pays sous climats semi-arides à arides. L'agriculture intervient donc et

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

dans le déboisement et dans la dégradation forestière. Le document sur les orientations de la politique agricole de l'Union reconnaît bien qu'«à la faible productivité de l'agriculture s'ajoute une tendance lourde à la dégradation de la fertilité. Les surfaces boisées sont très réduites dans la plupart des pays et la déforestation tend à s'accélérer avec des taux atteignant jusqu'à 1,4% par an dans des écosystèmes où ces processus sont considérés comme très difficilement réversibles».



La production de coton occupe plusieurs milliers d'hectares
fortement défrichés chaque année

L'exploitation forestière : L'exploitation forestière intervient beaucoup dans la dégradation des forêts et pas forcément dans la déforestation. Le processus de dégradation en Afrique de l'Ouest due à l'exploitation forestière inclut les causes suivantes :

- L'accès aux zones d'exploitation nécessite l'ouverture de routes de pistes et de layons qui ouvrent partiellement le massif. Mais toutes ces infrastructures d'exploitation permettent surtout d'accéder aux terres. De nouveaux fronts de cultures itinérantes s'ouvrent et avec eux toutes sortes d'atteintes aux ressources des plus légitimes aux pures vandalismes ;
- L'exploitation proprement dite induit passage de tracteurs débardeurs et d'autres gros moyens de transport divers tels camions grumiers et triqueballes, ouverture d'aires de stockage des grumes. Le parterre forestier est découvert, compacté et susceptible à l'érosion hydrique ;
- Enfin l'exploitation intervient avec une population de travailleurs qui dans de nombreux cas s'adonnent au braconnage, ajoutant à la dégradation biologique.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Les patrons actuels de l'exploitation forestière sont cependant de plus en plus sensibilisés sur l'impact de leurs activités sur la structure et la composition des massifs forestiers et en particulier sur la diversité biologique forestière. Une évolution vers de nouveaux profils de professionnels forestiers promoteurs de l'exploitation forestière et de l'aménagement forestier durables est commencée et doit être favorisée et accélérée par une politique de l'environnement dans l'espace UEMOA-CEDEAO.

Le bois de feu et son poids environnemental : L'accroissement rapide de la population urbaine dans tous les pays développés et la persistance du rôle prépondérant du bois de feu et du charbon de bois comme source majeure d'énergie des foyers ont déclenché à l'aube des années 1980, un intérêt majeur sur ces denrées naguère considérées acquises sans problèmes, mais aussi sur l'ensemble des ressources nouvelles et renouvelables d'énergie. L'impact du bois de feu sur l'environnement était devenu partout évident. Il se manifestait par divers phénomènes dont les suivants, remarquables :

- Dénudation progressive des terroirs villageois avec l'enlèvement des arbres, arbustes et buissons pour les foyers. La rugosité des paysages s'estompe et la diversité biologique locale est altérée ;
- Appauvrissement en arbres et divers buissons favorisant le retour et l'équilibre biologiques dans les champs et donc déclin rapide de la fertilité ;
- De grandes auréoles de déboisement se manifestent autour de toutes les grandes villes de la sous-région ;
- Réduction de la valeur globale des terres, les coupes indiscriminées ayant éliminé toutes les espèces qui concouraient à l'approvisionnement d'autres produits non ligneux : aliments et fruits divers, pâturages, gommés et résines, tannins, ... etc.

Un tel impact est réversible pendant de nombreuses années mais comme elle persiste des ressorts de la régénération naturelle fonctionnent de moins en moins et les terroirs deviennent pauvres et stériles.



Les coupes répétées finissent par avoir raison de la forêt, des arbres, arbrisseaux, buissons et herbages

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

Les feux de forêts : L'Afrique de l'Ouest soudanienne et sahélienne s'embrace littéralement des mois d'Octobre ou novembre au mois d'avril. Les herbages s'assèchent dès la fin d'Octobre et deviennent particulièrement inflammables. A partir de la même période, l'harmattan, un vent du nord chaud et sec souffle et accélère siccité et inflammabilité. Les feux interviennent massivement et causent dans beaucoup de terroirs la destruction des pâturages, l'incendie de récoltes encore au champ et causent même mort d'homme. Les conséquences économiques des feux de forêts n'ont pas été régulièrement évaluées, ni les superficies brûlées d'ailleurs, mais elles se chiffrent en milliards de francs CFA sans aucun doute.

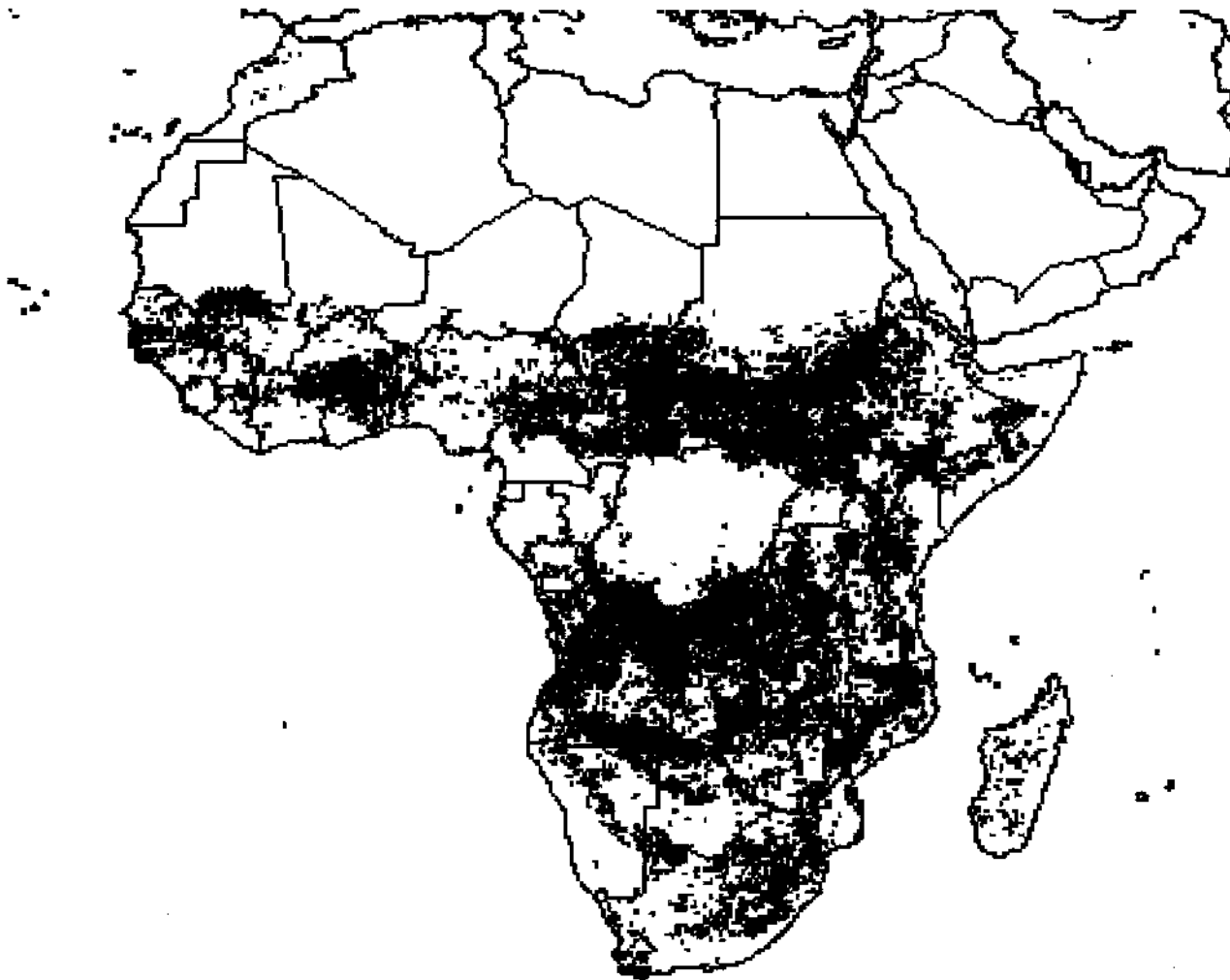
La carte ci-dessous illustre de façon très parlante l'intensité et les fréquences avec lesquelles les feux de forêts interviennent en Afrique et affectent fortement l'Afrique de l'ouest.

Caractérisation du déboisement : Tous les pays de la sous-région sont affectés par le déboisement. Bien que plus spectaculaire en pays de forêts tropicales humides, le déboisement a sévi sur de larges territoires dans les pays sahéliens et soudaniens. Les formations naturelles d'acacia et autres légumineuses ont naguère couvert d'un épais manteau toutes les régions entre 200 et 400 mm de pluviométrie. La recherche de terres de cultures pour les céréales (mil, sorgho, fonio, ...) et d'arachide et les défrichements violents qu'ils ont occasionné pendant le 19^e et le 20^e siècle ont dénudé de grands espaces et ouvert les paysages à l'érosion hydrique et éolienne et surtout à une grosse perte de diversité biologique dans les contrées concernées. Effectivement, *mutatis mutandis*, les steppes et savanes sont de riches écosystèmes et c'est cette richesse qui en a fait des pâturages excellents, mais également des réserves alimentaires et de médicaments pour les populations soudanienne, sahélienne et circum-saharienne. Le déboisement dans les zones humides tropicales sont spectaculaires partout mais parmi les pays de l'UEMOA la Côte d'Ivoire a été le plus marquée comme conséquence entre autre de l'important essor des plantations industrielles de cacao, palmiers, café et banane des années 1970 à 1990. Les superficies forestières sont allées de 12 millions d'hectares en 1960 à 3 millions d'ha en 1994 et peut-être près de 2 millions d'hectares maintenant.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Années	Superficie en millions d'ha
1960	12
1965	11
1976	6
1985	5,8
1994	3

La FAO a réactualisé les informations sur l'état des forêts du monde pour l'année 2005. Le point fait pour l'Afrique de l'Ouest est résumé dans le tableau ci-dessous.



Trace des feux de brousse en Afrique (Fréquences). D'après FAO et al. On voit comment le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Nord-est de la Côte d'Ivoire et le Nord du Togo et du Bénin, le Nord Nigeria sont si fortement affectés.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
COUVERTURE FORESTIERE ET DEBOISEMENT DANS LES PAYS
UEMOA ET CEDEAO

Pays	Superficie terrestre <i>Milliers d'ha</i>	Superficie forestière <i>Milliers d'ha</i>	Plantations forestières <i>Milliers d'ha</i>	Variation annuelle <i>Milliers d'ha</i>	Taux annuel de variation <i>Pourcentage</i>
1. Bénin	11.063	2.650	112	-70	-2,3
2. B-Faso	27.360	7.089	67.000	-15	-0,2
3. C-d'Ivoire	31.800	7.117	184	-265	-3,1
4. G-Bissau	3.612	2.187	2	-22	-0,9
5. Mali	122.019	13.186	15	-99	-0,7
6. Niger	126.670	1328	73	-62	-3,7
7. Sénégal	19.252	6.205	263	-45	-0,7
8. Togo	5.439	510	38	-21	-3,4
Totaux UEMOA	347.215	40272	67.687	-599	- 1,48

AUTRES PAYS CEDEAO

9. Gambie	1000	481	48,1	+4	+ 1
10. Ghana	22.754	6.335	76	-120	-1,7
11. Guinée	24572	6929	25	-35	-0,5
12. Libéria	11.137	3.481	119	- 76	-2,0

Synthèse : Les forêts de l'Ouest Africain sont très diversifiées. Elles ont connu des taux de déforestation au-dessus de la moyenne africaine. Les forêts sont entamées par le front agricole, en particulier l'arboriculture industrielle. Les pays semi-arides à arides ont des massifs forestiers entamés par les cultures vivrières et les différences pratiques de gestion de l'espace qui ne permettent plus la régénération naturelle. Le feu a une forte part dans l'altération des forêts en Afrique de l'Ouest sèche. Le point de la situation des forêts dans le monde récemment établi par la FAO maintient dans la sous région de forts taux de déboisement allant de -0,2 % pour le Burkina Faso à 3,4% pour le Togo et -3,7 pour le Niger.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

III. LE POIDS ECONOMIQUE DE LA FORET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les principaux agrégats de la production forestière sont résumés dans le tableau ci-dessous de l'Evaluation des Ressources 2005 de la FAO. La production de bois rond et en particulier les volumes de bois feu traduisent une bonne part, essentielle de la contribution du secteur forestier dans l'économie sous régionale.

<i>Production de Bois rond</i>	Année			
	1998	1999	2000	Moyenne
Bénin	6.208.337	6.227.592	6.242.329	6.226.086,00
Burkina Faso	11.282.456	7.820.000	7.996.000	9.032.818,67
Côte d'Ivoire	11.762.379	11.707.477	11.945.021	11804.959,00
Guinée-Bissau	589.000	592.000	592.000	591.000,00
Mali	5.015.107	5.083.720	5.143.485	5.080.770,67
Niger	7.821.174	8.022.274	8.216.433	8.019.960,33
Sénégal	5.828.251	5.877.253	5.907.579	5.871.027,67
Togo	5.651.300	5.744.924	5.805.189	5.733.804,33
Total UEMOA	54.158.004	51.075.240	51.848.036	52.360.426,67

<i>Bois de Feu Production en M-cube</i>	Année				Moyenne
	2001	2002	2003	2004	
Bénin	121.700	154.300	162.300	162.300	150.150,00
Burkina Faso	7.402.000	6.009.000	6.152.000	11.727.424	7.822.606,00
Côte d'Ivoire	8.552.092	8.580.962	8.615.380	8.655.120	8.600.888,50
Guinée-Bissau	422.000	422.000	422.000	422.000	422.000,00
Mali	4.787.528	4.845.581	4.904.773	4.965.131	4.875.753,25
Niger	2.857.000	8.190.443	8.390.510	8.595.806	7.008.439,75
Sénégal	5.145.395	5.177.559	5.210.072	5.242.939	5.193.991,25
Togo	5.549.194	5.600.447	5.652.967	5.706.769	5.627.344,25
Total UEMOA	34.836.909	38.980.292	39.510.002	45.477.489	39.701.173,00

Le poids économique et social des forêts et espaces boisés est important également pour les consommations directes des produits dans beaucoup de secteurs informels. En Côte d'Ivoire, la forêt a été un secteur central de l'économie jusqu'à des dates récentes.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Dimension économique de la Forêt de Côte d'Ivoire

Les principales utilisations des ressources forestières en Côte d'Ivoire sont : l'exploitation des bois d'œuvre ; le bois de chauffe et le charbon ; les produits de la pharmacopée traditionnelle. Ainsi, environ 1.500 espèces sont utilisées comme plantes médicinales, tandis que moins de 800 espèces sont exploitées pour tous les autres usages confondus, y compris l'exploitation de bois d'œuvre. Cependant, l'utilisation et le commerce de ces plantes s'opéraient dans un cadre informel. Il n'est alors pas possible d'en donner une valeur économique chiffrée. En fait, seule la valeur des essences forestières commercialisées peut être chiffrée. Mais il est certain que ces essences représentent peu dans la valeur économique totale des produits forestiers.

Environ 66 essences forestières sont exploitées à des fins commerciales comme bois d'œuvre et de service avant ou après transformation. En 1995, 2,3 millions de mètres cubes de bois d'œuvre ont été exploités sur l'ensemble du territoire ivoirien. Environ 2 millions de m³ ont été transformés par les usines locales et 300.000 m³, exportés. La valeur FOB des exportations dépassait 23,7 milliards de F CFA. L'estimation de la valeur commerciale de la production totale, à partir des prix à l'exportation, serait erronée dans la mesure où plusieurs essences transformées localement sont interdites à l'exportation sous la forme de grumes.

Le poids économique de la forêt en Afrique de l'Ouest est toujours important. Les valeurs des exportations de 1980 à 2000 ont été établies dans l'étude FOSA. On note cependant que dans les deux dernières décennies du 20^e siècle, ce poids a décliné parallèlement à la réduction notable des ressources notamment au Nigeria et en Côte d'Ivoire.

Tableau : Valeur des échanges de produits forestiers de l'Afrique de l'Ouest (en millions de dollars E.-U.)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Exportations	723	692	475	636	597	704	564	567	432	452	475	447
Importations	298	196	184	158	155	173	152	151	202	253	328	349
Excédent	425	496	291	478	442	531	412	416	230	199	147	98

**V. LES PERSPECTIVES FUTURES PROPOSITIONS DE PRIORITES POUR
L'ACTION IMMEDIATE (COURT ET MOYEN TERMES)**

Les priorités majeures qui semblent devoir solliciter en urgence l'intervention des Organisations sous régionales appartiennent à 7 domaines :

- La création ou le rétablissement d'une forte coopération sous-régionale en matière forestière en un dialogue forestier sous régional ;
- Promotion du retour à la normale de la gestion des forêts dans les zones de conflits ou sortant de conflits ;
- L'établissement plus spécifique d'obligations minimales ou de critères de convergence en matière de gestion durable des ressources en arbres et forêts ;
- La réactualisation et la mise en œuvre des plans d'action et programmes sous-régionaux dans l'élaboration desquels les pays de la sous-région ont fortement collaboré et leur incorporation ou homogénéisation avec le programme de FOSA et du NEPAD ;
- La bonne connaissance des ressources forestières ;

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

- La restauration des capacités et la relance de la recherche forestière dans la sous-région ;
- L'encouragement à l'établissement d'un bon environnement en ce qui concerne les commerces des produits forestiers dans l'intérieur de la région et le cas échéant l'exportation hors de la région après les plus grands efforts de réponse à la demande sous-régionale promotion.

**ANNEXE III : GESTION COMMUNE DES RESSOURCES ET OPTIONS POUR
LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES
TRANSFRONTALIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Introduction	52
Les Formes Multiples de la Coopération dans la Gestion des Ressources.	53
Les Principes de la Gestion des Ressources Communes	55
Quelques Priorités dans la Mise en œuvre de la Politique pour l'Amélioration de l'Environnement	56
Zones Humides	59
Aires Protégées Transfrontalières	59
Grands Bassins Versants et Réseaux Hydrographiques Communs	61

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

I. INTRODUCTION

La configuration de la géographie et des zones éco-géographiques de l'Afrique de l'Ouest, la dimension et l'orientation des grands bassins hydrographiques qui l'irriguent font que de nombreuses ressources sont nécessairement communes ou nécessairement de gestion commune et partagée. La plupart des grands et moyens cours d'eau sont effectivement multinationaux et une intervention changeant la qualité ou le volume des eaux affectent les contrées aval. De même les ressources sont en zones du nord au sud et l'homme et les grands animaux ayant des aires de subsistance larges et trans-zonales, obligent à parcourir plusieurs pays pour satisfaire l'ensemble des besoins annuels. Les développements modernes et les nouvelles frontières ont modifié ou interrompu les grands circuits mais les besoins d'approches communes pour de nombreuses ressources et de nombreux écosystèmes restent importants.

La sous-région connaît de nombreux développements politiques qu'ont imposés des conditions ou des contraintes écologiques. Les premiers de ceux-ci datent de l'époque coloniale et certains exemples en sont emblématiques. Dans la vallée du Fleuve Sénégal, l'on a très tôt senti la nécessité d'une gestion commune des ressources. C'est ainsi que la Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal a été créée par la puissance coloniale pour étudier dans l'ensemble les caractéristiques du Fleuve pour sa mise en valeur. C'est cette mission créée en 19xxx et ses avatars qui a rassemblé l'énorme masse d'informations sur lesquelles ont été bâties les fondations de l'aménagement du Fleuve Sénégal.

De manière très liée la coopération sur le massif du Fouta Djallon qui est la ressource d'intérêt commun des pays de l'Afrique de l'Ouest par excellence, s'est développée. Dès le milieu du siècle précédent, « la Guinée, principal pays concerné du fait de l'étendue du massif sur son territoire, a clairement exprimé l'intérêt et le besoin urgent d'une telle approche à l'occasion de la Conférence Internationale des Sols tenue à Dalaba en 1959. Cette conférence a reconnu « l'importance du massif montagneux pour contrôler le régime des eaux et assurer sa régularisation », ce qui, de ce fait, « justifie une action conjointe de tous les pays intéressés, à savoir : (i) la République Française et la Communauté pour la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Soudan (futur Mali), (ii) la République de Guinée, (iii) le Portugal pour la Guinée Bissau, (iv) le Royaume Uni pour la Gambie, le Nigeria et la Sierra Léone ».

Une longue série de conférences, de réunions techniques et de planification ont abouti à la situation actuelle où l'Union Africaine à partir d'un Bureau de coordination basé à Conakry anime et fait avancer avec les partenaires sous régionaux et internationaux le Programme Action Intégré pour l'Aménagement du Fouta Djallon (PRAI-FD).

Sur la base de des exemples précédents, l'on peut imaginer une multitude de situations géographiques, écologiques, économiques et sociales qui forcent les Etats de la sous-région à rechercher à asseoir des initiatives de coopération multiformes. Les variations de type de coopération peuvent plusieurs formats dont un échantillon significatif est présenté ci-dessous.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

**II. LES FORMES MULTIPLES DE LA COOPERATION DANS LA GESTION
DES RESSOURCES**

2.1. Ecosystèmes continus ou contigus : Les ressources dans un grand espace comme l'Afrique de l'Ouest couvrent plusieurs pays et génèrent des dépendances dans leur fonctionnement et des solidarités dans leur mise en valeur et utilisation. La région partage de grands écosystèmes qu'il convient bien évidemment d'étudier et de connaître ensemble, de planifier et d'utiliser ensemble, de conserver dans des proportions significatives et alors sûrement de manière transfrontalière. Les exemples et l'on en cite les suivants à titre d'illustration :

- Le grand désert du Sahara qui impose de lourdes contraintes mais qui présente également des opportunités importantes qui méritent d'être mieux connues et mises à profit : ressources potentielles encore inconnues ; ressources génétiques adaptées et résistantes ; grands espaces de contemplation et de réflexion ... etc. ;
- Les grandes formations à pâturages herbacés du nord : Ces pâturages sont partagés de par leur présence dans des territoires analogues et aux mêmes latitudes. Leur utilisation a bâti au cours des siècles des modes transhumance est-ouest et des solidarités entre les populations et tribus de territoires naguère ouverts aujourd'hui appartenant à des Etats différents. La solidarité et la dépendance reconnues et organisées sont les seules à pouvoir apporter des solutions à cet émiettement. Par ailleurs l'interdépendance nord-sud oblige à des parcours dans la même direction, ce qui fait des ressources communes pour certains, des ressources d'utilisation commune pour d'autres ;
- Les étendues de savanes guinéennes qui sont en même temps l'habitat préféré d'espèces spectaculaires telles les grandes antilopes dont les parcours enjambent es frontières. L'exemple de conservation transfrontalière du système W - Arli- Pendjari- Ouémé illustre bien les responsabilités découlant de telles situations de partage ;
- Les grandes forêts tropicales humides sont une réalité continue de la Guinée Bissau, voire de la Casamance au Nigeria. Méthodes d'inventaires, modes de gestion et critères et indicateurs y afférant doivent être pensés et agis en commun sur des territoires significatifs ;
- Le continuum des mangroves sur les 4.400 km de cotes des pays riverains de l'Océan sont une ressource partagée du Sénégal au Bénin et dégage des responsabilités communes dans i) la bonne connaissance de la ressource mangrove ; ii) les aspects socio-économiques et culturels de leur interface avec les communautés riveraines ; iii) les modes durables de gestion et d'exploitation ; iv) les approches et territoires de conservation.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

2.2. Ecosystèmes fluviaux et lacustres : Ces écosystèmes largement partagés dans la sous région, sont ceux qui appellent à la plus complète et plus urgente coopération depuis leurs bassins versants jusqu'à leurs déversoirs sur les territoires d'arrivée dans l'Océan ou à l'intérieur des terres. Cette coopération et les investissements qu'elle doit générer doivent être étayés par une connaissance complexe des bassins, des rivières tributaires et des terrains traversés. A cet effet de nombreux bassins doivent encore être étudiés et les politiques sous régionales sectorielles ou interdisciplinaires comme l'environnement doivent répondre à ces besoins.

2.3. Types de Ressources Partagées discontinues : Des ressources communes peuvent être discontinues. Ce sont des paysages marqués par des caractéristiques uniques à la suite de configurations particulières du relief, de présence d'eau ou de nappes phréatiques hautes ou de dépôts rocheux spécifiques. Leur unicité ou leur intérêt biologique, économique ou paysager dégagent des responsabilités communes qui doivent être prises à travers des règles communes de gestion. C'est le cas de certaines formations naturelles ou dérivées telles que celles citées ci-dessous à titre d'exemples.

- Les oasis, grandes mares et plaines inondables du sud Saharien, du Nord Sahel et du Soudan sont des ressources territorialement délimitées mais qui demandent souvent des approches communes en des endroits bien lointains de leur localisation, de la même façon que les rivières et grands fleuves ;
- Les paysages typiques à *Borassus aethiopum* et *Hyphaena thebaica* sont des paysages à diversité biologique spécifique et au cachet propre à la sous-région dans les galeries humides, vallées et dépressions à humidité ou nappe phréatique élevée...etc.

2.4. Types de Ressources vivantes migratrices : La sous-région comporte un certain nombre de ressources animales migratrices. Elles posent des problèmes de protection et de gestion liés à i) l'intégrité de leur habitat ; ii) l'étendue de leurs voies de migration et iii) les prélèvements sur leurs populations dans l'habitat originel et les trajectoires de migration. L'Organisation doit se préoccuper de la sauvegarde générale de l'espèce et des tranches d'écosystèmes qui l'hébergent ou l'accueillent de manière temporaire, et c'est là une fonction d'excellence de l'UEMOA et des autres organisations sous-régionales. Les exemples les plus évidents pour illustrer ce type de ressources communes sont :

- Les éléphants qui migrent d'une zone à l'autre dans la région ou en dehors de la région ;
- Certaines grandes antilopes qui se déplacent à l'intérieur de la région en particulier des marges sahélo soudaniennes aux zones soudano-guinéennes ;
- Les oiseaux migrants éthiopiens mais surtout les oiseaux paléarctiques migrant des régions tempérées vers les zones humides d'Afrique. La responsabilité régionale devient alors internationale.

2.5. Paysages typiques et Ressources emblématiques: Il y a souvent des ressources qui peuvent relever des différentes formes ci-dessus, mais qui par leur nature ubiquiste

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

reçoivent ou devraient recevoir une attention particulière de protection ou de réhabilitation. Un certain nombre de ressources existent qui pourraient être rangées sous ce statut parce que :

- Elles ont eu une large répartition dans la région ;
- Elles sont installées dans la mémoire commune de la sous-région ;
- Elles ont progressivement disparu des paysages par suite de la fragmentation ou de la destruction de leur habitat.

Les espèces que la présente étude retient comme devant mériter une attention régionale et collective des pays intéressés sont entre autres :

- L'éléphant de savane ;
- Les girafes ;
- Certaines espèces qui ont laissé des empreintes culturelles y compris dans les armoiries nationales : grandes antilopes, le lion.

2.6. Valeurs traditionnelles et Culturelles : Ce sont les mêmes valeurs que pour les espèces emblématiques, mais de façon élargie. Certaines espèces végétales dans ce cadre incluraient par exemple le baobab, le caillcedrat, le tamarinier...etc. dans les pays Sahéliens. Les ressources génétiques du colatier dans les pays forestiers.

2.7. Thématiques communes : Des problèmes ou processus peuvent affecter des ressources séparément dans les pays. Il n'y a pas en tant que tel une ressource commune mais des séditions communes et des problématiques communes à affronter. Il faut alors rassembler les ressources et les connaissances de chaque intervenant pour bâtir une approche commune efficace, une solidarité opérationnelle partagée pour apporter les solutions. Les exemples pertinents sont les feux de brousse dans la sous région, la grande délinquance forestière et en particulier celle liée aux zones où subsistent les hostilités, les pêcheries abusives ... etc.

L'on voit que les ressources peuvent se situer sous plusieurs de ces types élargissant ainsi les critères qui justifient le degré plus ou moins élevé d'urgence et de priorité de leur gestion et conservation commune.

III. LES PRINCIPES DE LA GESTION DES RESSOURCES COMMUNES : La gestion commune des ressources se fonde sur les groupements décrits ci-dessus et les critères correspondants. Elle doit également être placée sous un certain nombre de principes qui fondent l'engagement de chaque participant, la réponse à leurs attentes et en fin de compte la durabilité des engagements. L'on retient les principes suivants parmi les plus importants.

3.1. Intérêts communs : Il est fondamental que chaque partie prenante trouve un intérêt dans l'initiative de gestion ou de conservation commune des ressources. Ces intérêts partagés peuvent être économiques, esthétiques, moraux ou légaux dans le cadre des

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE UEMOA

Conventions et déclarations de principes acceptés. Les Conventions pré-Rio telles la Convention d'Alger sur la conservation des ressources, la Convention de Ramsar, la CITES comme post-Rio telles celles sur la Diversité Biologique, la Lutte contre la Désertification couvrent l'un ou l'autre de ces intérêts ;

3.2. Equité dans la répartition des charges et bénéfices : En matière de gestion des ressources, ce principe est fondamental. Dans les programmes de gestion de bassins hydrographiques et de cours d'eau l'équité dans les charges et bénéfices est centrale. L'équité dans de tels cas ne doit se pendant se traduire par des spéculations sur l'égalité au-delà de l'égalité des droits et responsabilités. L'égalité arithmétique est le plus grave écueil dans les discussions de la coopération en matière de gestion des ressources partagées.

3.4. Solidarité amont-aval : Elle s'exprime dans tous les transects amont-aval, sur les pentes des terrains en relief, entre les hauteurs des bassins versants et les vallées. Les sacrifices des sociétés amont doivent être reconnus par les sociétés aval de même que les inondations et atterrissements aval doivent avoir des responsables désignés sur les actions génératrices doivent être corrigées.

3.5. Subsidiarité : C'est elle qui garantit que dans chaque section du système chaque communauté se sente engagée et doit compléter les autres dans la poursuite de l'objectif d'une gestion durable.

IV : QUELQUES PRIORITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans tous les pays de l'UEMOA et les pays CEDEAO couverts par l'étude (Ghana, Guinée, Nigeria), la mention à la nécessité de la gestion commune des ressources transfrontalières a été constante. Les références ont concerné tous les formats mentionnés ci-dessus. Des priorités formelles n'ont pas été indiquées mais les exemples mis en exergue dans les lignes qui suivent méritent une grande attention. Elles concernent : i) les ressources pastorales et les forêts y compris la résolution de certains problèmes et processus communs tels les feux de brousse ; ii) les ressources en eaux et les bassins hydrographiques ; iii) les zones humides importantes ; iv) les zones côtières et les mangroves ; v) les aires protégées d'importance bilatérale ou sous-régionale.

Le tableau ci-dessous mentionne des programmes parmi les grandes priorités qui devront mériter l'attention de l'Union au niveau de l'élaboration itérative des priorités du Plan d'Action.

GESTION DES FORETS, DE LA FAUNE ET DES PATURAGES

La gestion forestière nationale est une prérogative nationale par excellence. La contiguïté des formations naturelles et le fait qu'elles sont justiciables de mesures et traitements analogues justifient une approche commune à leur connaissance, à leur traitement et

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

gestion d'ensemble. En matière forestière, les domaines d'action commune les plus évidents et prioritaires comprennent entre autres les éléments suivants.

Les inventaires physiques et biologiques : La connaissance des ressources est dans l'ensemble faible ou dépassée. Il convient d'établir des bases initiales de données sur les forêts ou mettre à jour celles qui existent. La sous-région participera difficilement dans les négociations relatives aux forêts sans une bonne connaissance des ressources. Une action commune est indispensable pour des économies d'échelle et pour l'intérêt des bailleurs de fond sur de grands programmes au lieu d'un éparpillement sur de territoires limités.

La lutte contre la Délinquance forestière et la circulation des bois en provenance des zones de conflits : Les conflits dans toutes les régions sont générateurs de disruption institutionnelle et d'amenuisement des moyens de gestion légale et de contrôle. Le secteur forestier continuera à se déstabiliser tant qu'une concertation commune ne se fera pas autour des problèmes de poursuite des délinquants d'un pays à l'autre, le blocage des produits délictueux, et une bonne circulation de l'information entre les pays. Un programme spécial fort est indispensable et à cet égard une alliance de l'Union, des pays affectés, de la FAO, du PNUE, de l'UICN et des organes spécialisés à cet effet et serait de mise.

Encadré : Délinquance au détriment de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

Les parcs victimes de la crise politique et de l'infiltration
Publié sur le web le 5 Décembre 2005² (Extraits)

La situation de crise politique que vit la Côte d'Ivoire depuis trois ans encourage l'infiltration de populations paysannes dans des parcs nationaux protégés, notamment le Parc national de la Marahoué. Certaines personnes infiltrées évoquent même la persécution dans des villages de la région, comme motif de refuge dans le parc.

Avec de grands espaces défrichés pour des semis de vivriers et des plants, devant lesquels se dressent des habitations en voie de modernisation, le parc animalier et forestier de la Marahoué, dans le centre de la Côte d'Ivoire, est en proie à une destruction latente, a constaté IPS sur place

Classé patrimoine mondial par l'UNESCO, le Parc national de la Marahoué (d'une superficie de 101.000 hectares) est devenu, depuis cinq ans, la cible de populations allogènes vivant dans le chef-lieu de région, Bouaflé. Le parc est situé à 360 kilomètres au nord d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne. Après avoir vécu des retombées du braconnage, plus d'une centaine de familles ont décidé de s'installer désormais en plein au du parc.

Cet important parc réunit, selon le ministère ivoirien des Eaux et forêts, les paysages de savane et ceux de la forêt vierge. De nombreuses espèces animales y vivent, notamment des éléphants, des cynocéphales, des crocodiles, des antilopes...

² Inter Press Service, Fulgence Zamblé, 5 Décembre 2005 (Johannesburg)

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Réglementation et contrôle de la chasse commerciale et du commerce de la viande de brousse : un plan est élaboré dans ce sens avec la participation du WWF de la FAO, de l'UICN. Il est important que l'UEMOA parraine fortement ce plan d'action et travaille à en rechercher le financement et la mise en œuvre.

Gestion coordonnée des pâturages et des axes de transhumance : La politique sectorielle sur l'agriculture – grandes orientations - suggère une approche sur un problème urgent en ce qui concerne la transhumance transfrontalière qui suscite une certaine nervosité parmi les pays qui reçoivent le bétail. Les axes de cette approche sont :

- Elargissement et actualisation des études réalisées par la CEBV³, en matière de flux de bétail, suivi des parcours et des zones d'accueil, calendrier des déplacements pour disposer d'un bon outil d'information (notamment cartographique), base d'une politique régionale en matière de transhumance transfrontalière ;
- Financement d'actions pilotes de type transfrontalier, avec pour objectif de mettre au point de nouveaux modes de gestion des parcours et des zones d'accueil aménagées ;
- Un travail de définition de règles facilitant la gestion de la transhumance transfrontalière.

Pour un Dialogue Forestier sous-régional : La gestion commune ou coordonnée des ressources en arbres et forêts de la sous région commande avec insistance un plus haut niveau de concertation entre les pays du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Vues sur la nécessité d'un dialogue forestier Ouest Africain : Conclusions d'un rapport de la FAO

Les pays Sahéliens du CILSS et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest constituent une sous région qui a l'avantage d'être proche du Bureau sous régional de la FAO et de compter sur la présence de représentations sous régionales de beaucoup d'agences internationales ou régionales. Les conclusions afférentes à cette sous région tiennent à ce qui suit :

- i) Il y a un besoin bien ressenti de remplir le vide qui existe dans la sous région dans le dialogue politique forestier en particulier pour les pays de zone sèche et subhumide ; l'on regrette fortement le dialogue qui a prévalu sous l'égide du CILSS dans la période 1973-1980 ;
- ii) Il a été également souligné que la coopération en matière forestière et le dialogue en matière de politique forestière est très faible dans les pays à forêts tropicales humides de l'Afrique de l'Ouest. Il y aurait donc intérêt à envisager plutôt un dialogue forestier pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Un dialogue de toute l'Afrique de l'Ouest serait la solution avec une double concentration sur les forêts humides tropicales d'une part, les forêts subhumides à sèches et la désertification de l'autre ;
- iii) Les Organisations internationales (FAO, PNUE, UICN, OIBT), régionales et sous régionales majeures existant (UEMOA, CILSS, CEDEAO, OAB. ... Etc. Etc.) ou représentées en Afrique de l'Ouest devraient s'organiser et partager les responsabilités pour un appui à la coopération forestière sous régionale au niveau politique, technique et des politiques ;
- iv) L'on devra alors tenir compte des initiatives régionales et des processus pertinents en particulier ceux dans le cadre du NEPAD et des dispositifs concernant les forêts tels les recommandations du FNUF, les activités du nfp, les développements sur les pays à bas couvert forestier, la Commission des Forêts et de la

³ Communauté Economique du Bétail et de la Viande. Réf. Les Grandes Orientations de la Politique Agricole de l'UEMOA citant « L'étude de faisabilité du projet Transhumance et insertion de l'élevage dans les zones agro-pastorales » CEBV 1992.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Faune Sauvage pour l'Afrique, AMCEN ... Etc.);

- v) Il apparaît que de nombreux partenaires en particulier le CILSS, l'UEMOA, l'UICN et les institutions nationales responsables sont prêts à ce dialogue surtout en tenant compte que l'exemple de l'Afrique centrale est une invite permanente dans la même direction ;
- vi) Les ONGs mais surtout les Organisations de Paysans et pasteurs sont bien structurés et devraient être de bons partenaires en particulier en ce qui a égard à la foresterie communautaire;
- vii) Le financement et la durabilité d'un tel dialogue sont une préoccupation permanente auprès de tous les responsables;
- viii) Les thèmes qui semblent recueillir la priorité seraient :
 - o Le point sur le secteur forestier régional et l'évaluation des ressources forestières ;
 - o Le traitement des conséquences des troubles civils et des guerres dans la sous-région, une endémie de plusieurs années pesant lourdement sur les ressources en arbres et forêts ;
 - o Formulation de politiques et de programmes pour la mise en oeuvre des Conventions et autres processus sur les forêts ;
 - o Revue et le cas échéant, mise à jour des lois et des règlements forestiers ;
 - o Evaluation, aménagement et restauration des parcs agroforestiers et des paysages ;
 - o Promotion de la gestion communautaire des forêt et terres à pâturages ;
 - o Evaluation économique du secteur des forêts ;
 - o Mieux appréhender et documenter l'importance économique majeure des produits forestiers non ligneux y compris les ressources en faune et la viande de brousse ;

Affronter pour les résoudre efficacement la situation d'ensemble des forêts humides tropicales de l'Afrique de l'Ouest.

ZONES HUMIDES

Le sous secteur des zones humides a bénéficié d'une fructueuse coopération et du travail de développement et de conservation sur le terrain et les éléments de politique devraient se relayer avec et se fonder sur certains résultats obtenus avec les projet régional UICN sur les zones humides. Dans les orientations l'on pourrait privilégier i) le recensement et l'études des zones humides partagées ; ii) la formation des capacités ; promotion de projets d'expansion dans la gestion des zones humides communes ; iii) développement d'actions pilotes.

AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES

Les aires protégées transfrontalières sont des options souvent promues dans les documents de planification. Leur établissement au niveau de chaque pays et en conjonction entre deux ou plusieurs pays, leur gestion et surveillance ne sont cependant pas faciles. Néanmoins l'approche transfrontalière a beaucoup d'avantages qui militent pour encourager et multiplier les essais. La sous-région dispose d'exemples bilatéraux ou multilatéraux en cours mais l'exemple le plus porteur est celui du complexe W-Arly-Pendjari.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

**Projet Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne (ECOPAS) : W, Arly, Pendjari, Ouémé,
Des acquis à partager dans la Sous-région**

Il s'agit là d'un programme démarré depuis 2001 et financé par l'Union Européenne et appuyant trois pays de l'UEMOA (le Burkina, le Niger et le Bénin) dans les efforts de conservation et de gestion de l'aire commune constituée par le complexe W, Arly, Pendjari et Ouémé. C'est une aire naturelle d'un seul tenant garantissant une manière d'intégrité d'une partie de l'écosystème sahélo soudanien à cheval dans les pays concernés. Des leçons importantes ont résulté de ce travail commun des trois pays de concert avec la Communauté internationale. L'on retient notamment :

- Une volonté politique de trois Etats de protéger une aire transfrontalière de grande importance écologique, archéologique et culturelle ;
- La naissance d'une intégration écologique en action dans un projet pilote et pionnier en matière de concertation et de conjugaison des efforts de conservation d'un territoire commun ;
- Une expérience de montage institutionnel pour la gestion commune d'un écosystème commun à travers un Programme Indicatif Régional et trois Programmes Indicatifs Locaux (PIL) qui se partagent respectivement les fonctions de niveau commun de formation, d'études générales et de dégagement d'orientations politiques d'une part et les fonctions opérationnelles de gestion et de conservation au niveau de chaque pays d'autre part ;
- Un intérêt national, sous régional et international avec i) renoncement partiel même léger de souveraineté : caractère commun de l'unité écologique définie ; ii) un rattachement au niveau international (Réserve transfrontalière de la Biosphère depuis le 4 novembre 2002) ; iii) rattachement aux initiatives UEMOA ; rattachement à l'approche NEPAD en matière de programme régional environnemental ;
- Des acquis communs certains dans la gestion effective de ressources vivantes et d'aires protégées dont :
 - Efforts d'études et de classement ; connaissance développée d'une faune riche sur un grand territoire continu (e.g. 4500 éléphants ; 10.000 buffles, de nombreuses antilopes) ;
 - La protection d'un système physiquement intact et biologiquement diversifié, une zone tampon à l'égard de la dégradation et de la désertification ambiante ;
 - Essai de panification et gestion dans l'approche écosystème tenant compte des ressources : faune, flore, eaux ; définition de 7 zones aménagées en fonction de leurs potentialités ;
 - Intégration développement et conservation à travers efforts de développement des communautés de la périphérie ;
 - Lutte commune contre le braconnage, fixation des quotas de chasse, coordination entre les amodiataires de chasse ;
 - Suivi écologique ;
 - Développement d'autres valeurs culturelles (projet d'écomusée du point triple), archéologiques (200 sites archéologiques identifiés), technologiques (métallurgie soudano sahélienne) ;
 - Mise en évidence d'une certaine spécificité et de la réalité diverse mais riche des écosystèmes de l'Afrique de l'Ouest qu'il faut savoir magnifier et valoriser ;
 - Des exemples vivants, vécus et effectifs dans une approche coopérative sous régionale de conservation et de protection de l'environnement pouvant servir dans la conception des grandes orientations d'une politique commune pour l'amélioration de l'environnement.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Autres Développements potentiels plus importants concernent ou pourraient concernent

- > La continuation des efforts Sénégal-guinéens sur le duo Parcs Nationaux Niokolo et Badiar ;
- > Le renforcement de la coopération dans la gestion des parcs du Delta du Saloum et du Nuomi entre le Sénégal et la Gambie ;
- > La Réserve binationale de la biosphère du Delta du Fleuve Sénégal ;
- > La recherche de nouveaux sites stratégiques sur les formations ripicoles du Fleuve Sénégal entre Sénégal et Mali ... etc.

**GRANDS BASSINS VERSANTS ET RESEAUX HYDROGRAPHIQUES
COMMUNS**

Les discussions et échanges de vues révèlent un grand besoin de travail commun dans la conservation des hautes terres des bassins versants et dans les vallées de la sous région. L'option politique d'appuyer cette ligne d'action doit être appuyée par un recensement exhaustif des projets en cours et potentiel. L'UEMOA, le CILSS et la CEDEAO devraient pouvoir se confectionner un tableau de bord de suivi des initiatives de bassin et être prêt à encourager, orienter et parrainer les projets de leur conception à leur mise en œuvre.

Encadré : Quelques exemples de Bassins ou Cours d'eau

Bassins ou Cours d'eau	Etat de la réflexion	Ce que l'UEMOA pourrait faire
Fouta Djallon	Très avancé. Coopération sous-régionale cinquantenaire	Nouvelle phase d'un projet GEF. UEMOA doit confirmer sa position dans la gestion de la coopération en rapport avec la CEDEAO et l'Union Africaine
Fleuve Sénégal	Coopération bien développée dans le cadre de l'OMVS. Expérience certaine	* Valorisation au niveau sous régional de l'expérience OMVS ; * Cycle de développement de la coopération ; * Information environnementale dont l'expérience de l'Observatoire.
Fleuve Niger	Expérience en développement rapide. Beaucoup d'initiatives nouvelles	* Place de l'UEMOA dans le programme ; * Valorisation de l'expertise ; * Programme de 1ere attention : lutte contre l'ensablement de la vallée ; * Réglementation et gouvernance : Charte des Riverains ?
Gambie	Coopération assez avancée	* Initiative pour redynamiser le programme commun. * Documentation des phénomènes de dégradation du haut bassin et programme de restauration
Fleuves Kayanga-Geba et Koliba - Corubal G-Bissau Sénégal	Pour une coopération plus avancée entre Sénégal et Guinée	* Susciter le lancement effectif d'un programme commun

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

**ANNEXE IV : GESTION INTEGREE DU LITTORAL DANS LES PAYS DE LA
SOUS-REGION : LECONS A TIRER DE L'EXPERIENCE DU
GHANA VERS UN PROGRAMME POUR LE LITTORAL**

Introduction : éléments de la gestion intégrée du littoral	63
Le besoin de gestion intégrée du littoral en Afrique occidentale	65
Opportunités de lancement de projets GIL pour les pays de l'UEMOA	67
Leçons a tirer de la genèse d'un programme GIL au Ghana	68

I. INTRODUCTION : ELEMENTS DE LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL*Qu'entend-on par Gestion intégrée du littoral ?*

La gestion intégrée du littoral (GIL) est une forme spéciale de planification régionale. Elle cerne les systèmes écologiques ou les paysages en tant qu'éléments de planification en tenant compte des facteurs biologiques, physiques et anthropiques qui lient les diverses parties d'un système en un tout et détermine ses limites. Comme il en est d'autres formes de gestion intégrée, l'élément clé de la GIL est l'identification des liens du système au-delà de la zone du littoral par les activités humaines combinées aux forces de la nature. En tant que matière fluide, l'eau connecte les processus en amont, tels que les ruissellements de sédiments et le débit modifié de l'eau douce, aux effets en aval tels que l'envasement et la salinisation des lagunes et des habitats côtiers. De même, le processus marins tels que le courant longitudinal du ressac, les vagues érosives et le transport de sédiment affectent les contours et la stabilité des côtes et influent sur les établissements humains et leurs moyens d'existence, ainsi qu sur le potentiel côtier en agriculture, pêche et commerce.

En ce qui concerne le littoral proprement dit, les activités humaines ont des effets profonds sur les processus côtiers à la fois vers la mer et vers la terre qui viennent s'ajouter à leurs effets locaux. Le déversement de déchets municipaux et effluents industriels bruts dans les eaux douces se traduit souvent par la contamination des réserves d'eau souterraine peu profondes avant leur arrivée dans les eaux du littoral, d'où des risques pour la santé et le déclin de la résilience et de la productivité des habitats côtiers. Du fait que l'érosion des sols force les agriculteurs à abandonner leurs terres et que le développement du littoral agit comme un aimant, les populations menacées de l'arrière-pays sont attirées par les ressources du littoral et migrent en vagues successives vers cette région. En Afrique comme dans la plupart des pays en développement, le taux de croissance démographique sur le littoral est près de deux fois plus élevé que celui de la moyenne nationale, atteignant 6 à 7 % dans de nombreux centres urbains.

La GIL a évolué dans le temps en une forme de gestion polyvalente orientée sur les systèmes qui tend à gouverner la croissance et les effets des activités humaines dans la zone côtière très productive mais écologiquement fragile. Elle cherche à optimiser les avantages nets des ressources côtières en faveur d'une vaste gamme d'utilisateurs de ressources, en atténuant tant les conflits entre usagers que les effets négatifs du développement et en accroissant la productivité des écosystèmes du littoral et la protection des zones naturelles riches.

La GIL poursuit ces objectifs par les moyens suivants :

- l'intégration des liens entre les composantes d'un système en évaluant les effets des activités de développement en cours ou proposées sur l'environnement et en

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

créant des liens institutionnels entre secteurs en vue de coordonner les politiques, renforcer les limites juridictionnelles et créer des interventions de gestion appropriées ;

- le renforcement des capacités de gestion sectorielles à travers la formation, la législation et l'utilisation des moyens d'action ;
- la préservation de la productivité de la diversité biologique des écosystèmes côtiers par le biais de démarches conjointes visant à éviter la destruction des habitats, la pollution et la surexploitation des RN ; et
- la promotion du développement rationnel et de l'utilisation soutenable des ressources côtières en diffusant les meilleures pratiques, en assurant la gestion polyvalente et en réglant les conflits entre usagers.

Bien que la GIL soit personnalisée de manière à répondre aux besoins de chaque pays, ses caractéristiques de base peuvent être décrites comme suit :

- elle adopte une approche système holistique et tient compte des interrelations entre les systèmes côtiers et l'utilisation des ressources ;
- elle va au-delà de l'approche sectorielle traditionnelle et centre les efforts sur un seul objectif, à savoir la gestion du littoral dans son ensemble, selon une approche écosystémique là où c'est possible ;
- elle représente un processus interactif et dynamique en évolution constante qui s'adapte aux besoins changeants des utilisations et des contraintes environnementales ;
- elle maintient l'équilibre entre la protection des écosystèmes riches et le développement des économies tributaires du littoral ; elle détermine les priorités d'utilisation sans toutefois exclure les possibilités futures et cherche à satisfaire des besoins à travers des méthodes de gestion polyvalente ;
- elle constitue un processus analytique dont les résultats peuvent servir de guide aux gouvernements sur les priorités, les problèmes, les substitutions et les solutions. Dans cette optique, l'évaluation des effets sur l'environnement est un outil essentiel permettant d'identifier la durabilité d'une option de développement donnée, de signaler où des conflits d'utilisation des ressources peuvent se développer, et d'élaborer des mesures d'atténuation pour des activités essentielles mais à fort impact environnemental potentiel ;
- elle constitue un processus de participation. Elle recherche la contribution de tous les principaux intervenants à l'élaboration de politiques et mécanismes d'affectation équitable de l'espace et des ressources du littoral ;
- elle utilise de nombreux instruments pour établir sa politique de gestion : des mesures réglementaires, y compris les permis et licences pour contrôler l'accès

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

aux ressources des normes d'émission pour le déversement des effluents et des déchets, accompagnées d'amendes pour infraction, afin de réguler la qualité de l'environnement ; et le zonage en vue d'assortir la vocation des terres/ressources aux meilleurs usages ; des outils économiques tels que des crédits d'impôt pour encourager les industries à se conformer automatiquement à la réglementation et à adopter de meilleures pratiques ; et la législation codifiant les politiques, les arrangements institutionnels et les mécanismes de mise en œuvre des plans de gestion intégrée du littoral, et

- elle encourage la sensibilisation, à tous les niveaux du gouvernement et des communautés, aux principes de développement durable et de protection de l'environnement. Plus important encore, la GIL est dynamique plutôt que réactionnelle. Son aspect le plus positif est la prévention des effets négatifs coûteux du développement en assurant une planification adéquate et en favorisant le consensus. Bien que des mesures de redressement puissent être prises de manière ex-post, elles sont coûteuses et pas nécessairement efficaces.

II – LE BESOIN DE GESTION INTEGREE DU LITTORAL EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Bien que la GIL soit un phénomène qui ait vu le jour dans le monde industrialisé et mette l'accent sur les liens institutionnels et la planification intégrée, les programmes GIL se répandent dans tous les pays en développement depuis une dizaine d'années (Sorensen, 1993). Dans un contexte de taux de croissance en flèche et d'intensification des activités humaines dans les zones côtières tropicales du monde entier, et de dégradation de l'environnement associée au développement urbain tentaculaire, des moyens d'assainissement médiocres, de pénurie d'eau, de conversion des habitats et de surexploitation des ressources naturelles, la GIL émerge comme l'option favorite pour aborder les questions écologiques et socio-économiques engendrées par la croissance spontanée. Pourtant, malgré l'apparition de ces conditions dans de nombreuses régions d'Afrique, l'Afrique subsaharienne demeure en retard quant à l'adoption de la GIL par rapport aux autres régions. Toutefois, cette situation commence à changer, car des initiatives pilotes en gestion du littoral commencent à apparaître au Kenya, au Nigeria et au Ghana. En Afrique occidentale, où les facteurs historiques et culturels convergent avec les tendances démographiques et socio-économiques, un corridor d'activités humaines intensifiées et leur impact s'est créé sur la côte. Le Golfe de Guinée émerge comme un point chaud majeur dans cette zone. L'analyse des effets de ce corridor côtier sur l'environnement (Banque Mondiale, 1995) met en lumière les problèmes suivants :

- la détérioration de la qualité de l'eau et des services d'assainissement dans les centres urbains et son effet sur l'environnement et la santé publique ;
- la pollution des eaux du littoral ;
- l'érosion côtière ; et
- la surexploitation et la dégradation des ressources marines.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA



Côte-Corniche Ouest Dakar Sénégal : Besoins de détente, pression de l'habitat, dégradation des terres : des solutions intégrées sont nécessaires.

Les forces de la pauvreté, de la croissance démographique, de la migration et de l'urbanisation, conjuguées à la réorientation du cadre des politiques, ont des effets profonds sur l'environnement et les services sociaux de la région. Cette manifestation est évidente sur le littoral. La croissance démographique accélérée liée au taux de fertilité élevé et à l'immigration, le développement industriel en expansion et mal réglementé dans les centres urbains (manufactures, unités de conditionnement, mines, raffinerie d'huile, transport et hôtels pour touristes), et la pression accrue sur les moyens d'existence (par ex : pêche et mangrove) contribuent à la détérioration des écosystèmes côtiers et marins. Outre les dangers pour la santé publique, une telle dégradation entraîne le déclin de la chaîne alimentaire et des réseaux de biodiversité, et a des effets négatifs sévères sur la productivité du littoral et la qualité de vie des populations qui en dépendent. (Africa : a Framework for Integrated Coastal zone Management, 1995).

Effets transfrontaliers

Outre les problèmes communs aux pays de l'UEMOA, les frontières nationales dans le Golfe de Guinée créent un autre lien régional. Dans le Golfe de Guinée, les grandes zones humides de mangrove, le système lagunaire côtier depuis la Côte d'Ivoire jusqu'au Delta du Niger, et le fort courant guinéen vers l'est font de cette région un pool de ressources

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

biologiques aux limites fluides et perméables. Les riches ressources biologiques que contiennent les 9 millions d'hectares de zones humides de la région sont menacées par la transformation d'habitat et la pollution. Le découpage croissant de cet habitat (Lomé au Togo) et la surexploitation de ses communautés et d'autres formes de perturbations humaines entraîne l'extinction des populations isolées de flore et de faune. De même, la destruction de l'habitat crucial des plantes d'un pays a des effets déterminants sur les ressources piscicoles des pays voisins. Parmi les espèces piscicoles migratoires comme le thon, la pêche excessive d'une zone peut avoir des effets d'une portée considérable sur la production dans d'autres pays, notamment si la récolte se fait pendant les périodes de ponte. Pour les pays comme le Bénin, où 7 % des protéines consommées proviennent du poisson, le déclin des rendements piscicoles ont des conséquences nutritionnelles et économiques déterminants.

En plus du transport de matières nutritives, de larves et de populations d'organismes dans le Golfe de Guinée, le courant guinéen peut transporter de la vase et des polluants dans toute la région. On estime que plus de 60% des industries des pays riverains du Golfe de Guinée sont établies dans les grands centres urbains et villes du littoral (PNUD/FEM, 1993). Ainsi, les villes d'Abidjan, Accra, Téma, Lomé et Lagos peuvent être des sources de pollution des eaux du littoral oriental jusqu'au delta du Niger. Alors que les métaux et grosses particules ont tendance à tomber près du point de décharge, les matières nutritives non organiques et les résidus sont transportés très loin et, en chemin, contaminent les habitats côtiers. Les conséquences transfrontalières des activités humaines pour un grand écosystème marin comme le Golfe de Guinée mettent en relief la nécessité d'améliorer la gestion du littoral le long des états riverains et de coordonner les actions des pays de la région.

**III – OPPORTUNITES DE LANCEMENT DE PROJETS GIL POUR LES PAYS
DE L'UEMOA**

Les problèmes énoncés ci-dessus font ressortir la nécessité, dans tous les pays côtiers de l'UEMOA, d'améliorer la gestion du développement du littoral et de ses ressources. Les ressources côtières de ces pays sont en danger : immenses zones humides très productives servant de refuge à la biodiversité pourvoyeuse de matières nutritives cruciales, et de lieux d'alevinage pour la pêche en mer ; lieu de pêche de poissons et crustacés économiquement important assurant l'alimentation de dizaines de milliers d'habitants du littoral, source majeure de protéines de l'ensemble de la population et de devises à travers les recettes d'exportation. Outre ces moyens d'existence, les habitats côtiers de ces pays servent de gares maritimes aux grands ports (Abidjan, Dakar par exemple), de plages de sable blanc, de sites du patrimoine culturel et de récréation pour l'industrie du tourisme sans cesse croissante et de ressources minérales (pétrole) et raffineries – facteurs qui contribuent considérablement au PNB.

Non moins importante, la densité de la population, notamment dans les centres urbains, est élevée et continue de s'élever (à Cotonou elle est supérieure à 200 personnes/km²). Les taux de croissance démographique dans les capitales côtières sont respectivement de

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

5 à 6%. Cette croissance sera le résultat majeur de la migration d'entrée, notamment depuis la région sahélienne et du fait du flux de réfugiés politiques et environnementaux causés par les dislocations dans les pays voisins. En 1994, Robert Kaplan comparait graphiquement ce bouleversement et chaos social des villes d'Afrique occidentale à une anarchie menaçante attisée par les conflits politiques, le surpeuplement, la pollution, les maladies et les crimes. Il est à remarquer que :

- tous les pays côtiers de l'UEMOA ont terminé leur PNAE qui intègre la gestion du littoral ;
- il existe déjà dans ces pays une série d'interventions en cours sur lesquelles on peut se baser dont la large marine écosystème du golfe de Guinée (FEM) ;
- certains secteurs sont finalisés, ce qui donne une occasion de démontrer que la GIL est un moyen de planification efficace du développement soutenable dans les zones côtières et
- la volonté de travailler ensemble dans le cadre de l'UEMOA même pour le Ghana, pays non membre de l'UEMOA.

Les aspects spécifiques autour desquels un programme de gestion du littoral pourrait être élaboré sont récapitulés ci-dessous :

- forte croissance démographique menant au surpeuplement des centres urbains, à la demande non satisfaite en eau et en services d'assainissement et de santé, à un taux de chômage élevé et à l'intensification de la pression sur les ressources côtières « gratuites » ;
- croissance de l'industrie non contrôlée en raison de l'évaluation environnementale inadéquate, du zonage, des normes de qualité de l'air et de l'eau ; de l'absence de capacités d'application et d'une économie en évolution rapide ;
- expansion du port et du trafic maritime en l'absence de services de réception portuaires et de directives de construction adéquates ;
- détérioration de la qualité des eaux de surface (lagune) et des eaux à proximité de la mer, entraînant des risques sérieux pour la santé publique et le déclin de la productivité du littoral ;
- conflits croissants d'utilisation des ressources entre les industries de la pêche, du tourisme, du commerce et autres industries établies sur le littoral, alors que l'équation du pouvoir entre intervenants se désaxe en raison de l'absence de mécanismes d'examen, de régulation et de coordination des activités de développement du littoral.

IV – LECONS A TIRER DE LA GENESE D'UN PROGRAMME GIL AU GHANA

Initiatives en cours sur lesquelles bâtir

En 1990, le PNAE ghanéen a identifié la dégradation du littoral (pollution et détérioration de la qualité de l'eau, érosion de la côte, déclin du rendement de la pêche) et la nécessité d'améliorer la gestion des systèmes côtiers comme un problème prioritaire. Cette priorité

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

a mené à la préparation d'un « plan indicatif de gestion du littoral » qui souligne les éléments d'un programme futur de gestion du littoral au Ghana. Depuis, le gouvernement ghanéen a lancé plusieurs projets avec l'appui de la Banque Mondiale, du FEM et autres bailleurs en vue de commencer à aborder ces questions au niveau du secteur (cf. tableau 2). Ces projets sont :

- le projet de gestion des ressources de l'environnement ghanéen visant à renforcer les capacités du gouvernement et du public en gestion de leurs ressources naturelles ;
- un volet de ce projet, financé par le FEM, portant sur la gestion communautaire des zones humides ;
- un volet complémentaire SIG/SIE pour aider à créer et à gérer une base de données numériques et spatiales des ressources ghanéennes ; y compris la cartographie des données à partir du volet sur les zones humides du littoral ;
- le projet de développement des capacités dans le sous-secteur de la pêche conçu dans le but de rehausser les capacités du ministère de la Pêche à gérer de manière durable les ressources halieutiques ghanéennes en utilisant divers mécanismes dont la réforme des politiques et le cadre juridique et réglementaire du secteur de la pêche ; et
- le projet régional PNUD/FEM (décrit dans la section II) : contrôle de la pollution des eaux et conservation de la biodiversité dans le grand écosystème marin du Golfe de Guinée (GEM).

Ces interventions individuelles ont non seulement permis de sensibiliser le gouvernement et les communautés concernées aux nombreux aspects relatifs au littoral, mais ont aussi commencé à jeter la base technique et lancé les travaux institutionnels nécessaires pour appréhender ces problèmes de manière exhaustive et plus transsectorielle

Base institutionnelle de la GIL aux niveaux national et local

Etant donné que la coordination et la planification des activités intersectorielles forment la base de la gestion vraiment intégrée du littoral, il est essentiel de renforcer la gestion sectorielle et de créer des liens institutionnels au sein des secteurs et entre eux. La fonction décentralisée d'affectation des ressources de développement et de gestion de l'utilisation des ressources côtières entre les intervenants clés est également primordiale. Pour assurer la réussite des programmes GIL, ceux ci doivent être appuyés par des politiques et règlements adéquats au niveau national ; ils doivent toutefois être opérationnels au niveau local et créer des partenariats entre les autorités municipales et les communautés, souvent au niveau du village.

Au Ghana, il semble que les éléments de renforcement des institutions, de décentralisation des fonctions gouvernementales et décisionnelles, et la structure de participation des communautés à la gestion des ressources côtières soient en place. Ces éléments sont évidents dans :

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- L'initiative Ghana 2000 qui reconnaît la nécessité du processus régional de planification et prise de décision pour guider la croissance économique ;
- L'agence pour la protection de l'environnement (EPA) dont les capacités techniques et réglementaires en gestion de l'environnement sont renforcées avec le concours de la Banque et pourraient servir de lien, au niveau national, avec une ou plusieurs commissions du littoral ;
- Les systèmes traditionnels de gestion villageoises, dont la responsabilité de l'accès aux ressources piscicoles et forestières pourrait être renforcée pour créer des moyens plus équitables et plus durables de gestion des ressources ;
- Les groupements locaux de conservation des ressources fauniques, responsabilisés dans le cadre du projet de conservation des zones humides, chargés de mobiliser l'appui communautaire pour la conservation et la gestion de la biodiversité.

Eléments d'un programme GIL pour le Ghana

La détermination de la façon de procéder pour identifier un programme de gestion intégrée du littoral pour le Ghana nécessitera des prises de décision en ce qui concerne l'approche géographique, l'envergure du programme et els consultations avec les intervenants potentiel. Il faudra également décider s'il convient d'identifier une série de programmes pilotes tout le long du littoral ou de cerner, selon une approche échelonnée, une zone spéciale (la région Ouest, par exemple). Les étapes d'élaboration d'un programme GIL pour le Ghana sont jointes. Un outil important de ce processus – notamment en ce qui concerne les investissements sectoriels – est le modèle interactif de GIL que le bureau d'études Resource Analysis (Pays-Bas) est en train de préparer pour le Ghana.

V – Programme régional futur de GIL

Si le programme GIL pour le Ghana est bien exécuté, il pourrait servir à la fois de projet de démonstration pour les autres pays AF4 et d'élan de l'action coordonnée pour résoudre les problèmes communs relatifs au littoral dans la région. Alors que tous les pays AF4, sauf le Togo et le Bénin, sont signataires de la Convention régionale de la mer pour l'Afrique de l'Ouest, seulement trois (Ghana, Côte d'Ivoire et Togo) ont ratifié la convention MARPOL (Convention internationale pour la prévention de la pollution des mers par les bateaux). La ratification représente l'engagement de fournir des services de réception portuaire adéquats pour l'évacuation des déchets des bateaux, y compris les eaux sales de ballastage, les eaux de fond de cale, et les déchets solides et dangereux. On ne peut surestimer l'importance de tels services de réception dans les ports très encombrés de Tema, Abidjan, Lomé et Port Harcourt pour ce qui est de réduire la pollution marine dans le Golf de Guinée.

Dans le cadre du programme Eaux internationales du FEM, la coopération régionale sera une conditions préalable au financement d'activités telles que les services de réception portuaire, le contrôle des sources terrestres de la pollution marine et la gestion des ressources piscicoles partagées. L'appui à la coordination des interventions dans chaque

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

pays riverain pourrait être le point de départ de la coopération régionale effective visant à résoudre les problèmes communs. L'élaboration d'un programme GIL dynamique pour le Ghana représente un premier pas prometteur dans ce sens.



Les mangroves de l'Afrique de l'Ouest : seule une approche intégrée et transfrontalière peut les protéger et développer.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

ANNEXE V : ENVIRONNEMENT ET SANTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Introduction	71
Les Grands Impacts d'une Consommation et d'un Environnement mal Gérés sur la Santé	72
Les Mécanismes entre Environnement Naturel et Santé	74
Types de Mesures que l'UEMOA pourrait promouvoir	76

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

INTRODUCTION

Les liens entre environnement et santé sont très forts et ont des conséquences très lourdes sur le bien-être des citoyens dans tous les aspects de leur vie. La Déclaration de Rion reconnaît cette forte interdépendance en y faisant référence dans plusieurs de ses principes. Le premier principe de cette déclaration reconnaît que «Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Ceci n'est possible que quand l'environnement est bien géré et protégé. Le principe 10 en outre alerte les Gouvernements qu'« au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités... ». Le Principe 14 incite fortement les Etats à ... « concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme ». Ces trois principes encadrent de manière adéquate les obligations et responsabilités des Etats et de leurs mandataires et démembrements (Représentations et Organisations) sur la connaissance, la gestion et la prévention des effets réels et éventuels de l'environnement sur la santé humaine. Le principe 15 de précaution attire l'attention plus avant sur le fait que « l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement... » donc des *effets éventuels* sur la santé. Il est donc fondamental que les Organismes responsables réalisent que les préoccupations relatives à l'environnement doivent considérer les problèmes de santé au centre des mesures qu'il importe à chaque fois d'envisager et de prendre.

L'environnement naturel affecte ou agresse la santé selon plusieurs modalités dont les plus communs sont i) le lâcher naturel de produits irritants ou affectant la vue ou l'odorat ; ii) l'attraction d'animaux qui créent des nuisances ; iii) la création de conditions favorables ou défavorables au bien-être général en affectant le régime des eaux ou la nappe phréatique ; iv) l'invasion des milieux.

L'interface entre environnement et santé se joue également dans le comportement des produits solides, liquides ou gazeux qui y sont introduits ; alors il s'agit d'un environnement mal géré et insuffisamment sauvegardé qui affecte notre santé.

II. LES MECANISMES ENTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET SANTE

Comme indiqué plus haut, les processus naturels dans les cycles biologiques notamment végétaux peuvent lâcher dans l'environnement des produits qui affectent notre santé. Il peut s'agir de simples irritations ou des affections physiques, mais plus profondément, ils peuvent affecter notre système respiratoire. Les plantes par leur sève, leurs fleurs et en particulier les pollens qu'elles lâchent dans l'atmosphère nous créent ces désagréments. Ainsi quelques exemples illustrent les cas typiques dans la sous région :

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

2.1. Lâcher naturel de produits irritants ou affectant la vue, l'odorat, les voies respiratoires

Fleurs, pollens et allergies : De nombreuses espèces de la sous-région en particulier dans les régions sèches fleurissent abondamment et produisent beaucoup de pollen. C'est le cas en particulier des mimosacées abondamment présente dans les parties sèches de la sous région. L'apparition de leurs fleurs et le contact de la peau ou des muqueuses avec celles-ci peuvent causer des allergies. De nombreuses autres espèces sont concernées. Les préoccupations environnementales surviennent quand ces espèces sont utilisées pour la production ou pour l'ornement dans les endroits habités. Des directives de taille ou des précautions doivent être prises de manière à minimiser les dommages possibles.

Les Plantes et l'Allergie, un Problème d'environnement et de santé

Les allergies surviennent souvent dans la combinaison de produits végétaux naturels et leur transport par le vent. Elles sont donc directement liées à l'environnement et affectent de nombreuses personnes. Ce sont les pollens en provenance des arbres, des herbages de plantes et mauvaises herbes cariées qui alimentent le stock de pollen et de débris végétaux dans l'air.

Les symptômes générés par les allergies incluent éternuements, narines qui coulent, narines bouchées. Les yeux peuvent être aussi affectés. Plus profondément des difficultés respiratoires peuvent arriver.

L'allergie peut être aussi épidermique quand le corps est en contact avec des pollens ou sèves de plantes. Ces allergies de contact causent des éruptions cutanées pouvant être très désagréables.

Les allergies interviennent de préférence en certaines saisons où par exemple la floraison est maximale et les vents actifs. Dans la sous-région la floraison est répartie au long de l'année mais il semble que l'optimum de floraison ne correspond pas toujours aux périodes de grands vents. Le domaine est peu étudié mais les allergies posent suffisamment de problèmes pour qu'une attention leur soit consacrée.

Fleurs, fruits, poils et affections oculaires : Des espèces introduites (*Strophantus sarmentosus*) ou locales (*Bombax costatum* et *Ceiba pentandra*) produisent des fils soyeux en abondance qui sont lâchés dans l'air. Ils constituent de vrais désagréments d'autant plus espèces ornementales, elles sont souvent introduites en milieux habités. Le fromager (*Ceiba*), par ce danger bien reconnu et par la propension des tiges des vieux sujets à tomber avec les vents d'hivernage recule de nos cités. Le bombax a toujours un potentiel d'utilisation important.

Sève, irritation et risques d'intoxication : Cette autre catégorie de mécanisme est fréquente en particulier avec les espèces ornementales. C'est le cas de certaines espèces introduites à sève telles que *Nerium oleander*, *Euphorbia balsamifera*, *Euphorbia turicalli* que certaines municipalités introduisent comme haies dans certaines zones fortement habitées et qui peuvent constituer des risques bien réels pour les enfants.

Les éléments que voilà sont des exemples qui illustrent comment un environnement naturel ou des espèces végétales mal positionnées peuvent affecter la santé des citoyens. De tels constats ont ou doivent avoir des conséquences dans la conception

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

UEMOA

paysagère et dans la sélection des espèces ornementales ou de plantations routières et des places publiques. Ce secteur peut étudié doit recevoir davantage en Afrique de l'Ouest des considérations de pratique et d'éthique des architectes et des professionnels de l'horticulture.

2.2. Le contact d'animaux qui créent des nuisances : Beaucoup de troubles allergéniques proviennent de contacts avec de nombreuses espèces, depuis les petites bestioles des appartements jusqu'aux animaux de compagnie. La promiscuité des animaux n'est pas très développée dans les habitudes des populations de l'Afrique de l'Ouest, mais c'est un phénomène qui évolue rapidement et devra nécessiter une attention constante.

2.3. La création de conditions favorables ou défavorables au bien-être général en affectant le régime des eaux ou la nappe phréatique : Les phénomènes naturels peuvent créer des conditions défavorables à la santé humaines. Certains types de modification des milieux sont fréquents en Afrique de l'Ouest et font l'objet de travaux ou d'une attention suivie. L'on en cite quelques exemples.

- **Les inondations ou les affleurements de la nappe phréatique** créent des conditions favorisant des maladies liées à l'eau. L'économie de l'eau et ses variations naturelles sont effectivement fortement liées à la santé humaine. Le paludisme, la bilharziose, la maladie du sommeil sont des affections fortement liées à l'environnement à travers le cycle biologique des vecteurs responsables ;
- **Les situations de sécheresse et de prévalences des vents** associées à l'érosion éolienne favorisent des conditions de morbidité. Certaines maladies respiratoires leur sont dues. De même l'on a associé la méningite aux vents secs chargés de poussières et de sable qui prévalent en début de saison sèche dans les régions sahéliennes.

2.4. L'invasion des milieux : L'invasion des milieux en particulier par la végétation sauvage ou envahissante crée souvent des conditions favorables au développement de parasites ou au développement d'insectes. Les moustiques peuvent être dus à de tels développements en plus de la stagnation des eaux.

III : LES GRANDS IMPACTS D'UNE CONSOMMATION ET D'UN ENVIRONNEMENT MAL GERES SUR LA SANTE

L'Impact des déchets accumulés et de la mauvaise circulation des eaux usées :

Déchets domestiques, toxiques ou dangereux, eaux usées, accumulation des eaux pluviales, insuffisante maîtrise des matières fécales dans les endroits habités ou traversés sont le résultat d'un environnement mal géré. Ils sont tous sources de nuisances affectant gravement la santé des populations. Quand l'assainissement est déficient dans son ensemble, c'est d'abord le bien-être et la santé qui sont les premiers affectés. La prévention des maladies et la sauvegarde de la bonne santé des familles relèvent d'un partenariat entre les populations, les édiles et le Gouvernement (Affaires sociales, Santé

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

et Assainissement, Education). La situation dans laquelle se sont trouvées plusieurs grandes villes de l'Afrique de l'Ouest lors de la saison des pluies 2005 pendant laquelle les pluviométries ont toutes augmenté de 30 à plus de 50 % l'ont largement montré.

Les affections cholériques ont approché l'endémie ces dernières années dans la sous-région. Les systèmes de nettoyage des villes sont devenus peu performants vis-à-vis de la rapide croissance des villes. A tort ou à raison l'on a accusé cet état de fait pour la permanence du choléra dans la sous région.

Les produits manufacturés de grande consommation lâchés dans l'environnement et leur impact sur la santé : De nombreux produits sont introduits dans notre environnement et sans que l'on ne connaisse les conséquences ultimes de contacts intimes et durables que ces produits ont sur la santé humaine. Ces produits nécessiteraient une bonne identification et un suivi durable dans les différentes positions qu'ils peuvent occuper dans l'environnement. Il s'agit principalement :

- Des produits de nettoyage domestiques et d'entretien dont la majorité sont des produits chimiques auxquels les foyers sont en constante exposition ;
- Des produits utilisés dans le cadre du fonctionnement et de l'entretien des équipements et des moyens de locomotion. Certains de ces produits sont rappelés ci-dessous ;
- Des produits utilisés même dans la désinfection de l'eau ou la conservation des aliments. ... etc.

Les pays de la sous région, chacun pris isolément et l'ensemble de la sous-région ne sont apparemment pas suffisamment préparés pour gérer de façon suffisamment sécurisée l'admission, l'homologation et le suivi de ces produits non produits dans la région, mais qui le seront de plus en plus. L'UEMOA doit s'équiper ou sensibiliser les pays membres à appréhender cette situation et les risques potentiels générés plutôt que de laisser subsister un pilotage à vue ou une approche par pays.



La presse s'est fait l'écho des graves problèmes de santé et d'environnement : les déchets dangereux clandestins (Abidjan Août 2006).

Poussières et fumées : Comme indiqué ci-dessus, elles sont souvent les facteurs déclenchants ou aggravants des troubles respiratoires. Elles sont générées par l'érosion éolienne qui transporte les poussières sur de longs parcours ou par les fumées des incendies de forêts. La respiration de fumées de bois de feu peut également entraîner des problèmes respiratoires ou aggraver les attaques d'asthme, en particulier chez les jeunes.

Bois de feu, charbon de bois et Santé

Le chauffage et la cuisson au bois et au charbon de bois sont la règle générale pour la satisfaction des besoins en énergie domestique en Afrique de l'Ouest. La fumée à partir des fourneaux ou foyers à bois même améliorés pollue l'air. L'ensemble des cités moyennes à grandes connaissent bien le phénomène de smog des soirées qui prévaut surtout en saison sèche.

Le bois contient des éléments polluants dont : les particules de bois et de charbon, le monoxyde de carbone très toxique, des composés organiques volatiles divers pouvant être toxiques et contribuant beaucoup au smog des soirées, des composés polycycliques aromatisés. L'utilisation du bois nous met en contact avec ces produits tous reconnus plus ou moins dangereux par la science et la médecine. Il a été trouvé dans les pays froids que les fumées provenant du chauffage au bois pourrait être responsable de 25% des suspensions de matière dans l'air, de 15% des composés organiques volatiles et de 10% du monoxyde de carbone dans l'air. Tous ces produits contribuent au « smog ».

Les désagréments générés par les produits que voilà incluent l'irritation des yeux et des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées, l'aggravation des crises d'asthme. Les facteurs qui tempèrent l'impact direct de tous ces produits dans nos campagnes sont le fait d'habitations non confinées, l'existence de foyers en plein air. Par contre, l'impact peut être très important dans nos pays.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

IV. TYPES DE MESURES QUE L'UEMOA POURRAIT PROMOUVOIR

Les interfaces entre l'environnement et la santé sont importantes dans une sous région relativement agressive comme l'Afrique de l'Ouest. Les menaces venant de l'environnement et des phénomènes naturels se combinent aux artefacts que le développement et surtout la consommation des citoyens créent pour mériter une attention élevée et constante. La Commission de l'UEMOA, les Gouvernements et les Organisations spécialisés devront, avec leurs différents partenaires œuvrer dans les domaines suivants :

- Continuer à approfondir la connaissance des facteurs naturels causant ou aggravant des problèmes de santé ;
- Favoriser le travail conjoint des ministères, institutions et spécialistes de l'environnement d'un côté, les édiles, spécialistes de l'assainissement et de la santé et de l'éducation de l'autre pour accroître l'information et l'éducation des responsables et citoyens sur l'ampleur de la question Environnement et Santé dans tous les aspects de la vie ;
- Promouvoir la création au niveau de la sous région, voire avec la CEDEAO d'un Conseil Consommation, Environnement et Santé pour traiter avec suffisamment de capacité et d'autorité de la double problématique de l'admission et l'homologation des produits pouvant être dangereux et du suivi des phénomènes environnementaux normaux et réguliers ou accidentels pouvant affecter la santé.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

ANNEXE VI : PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES MAJEURES

Le point de Vues de quelques Représentants de la Société Civile

<u>Introduction</u>	79
<u>Burkina Faso</u>	79
Bureau de Liaison ONG et Associations du Burkina et Réseau Afrique de l'Ouest Organisations Communautaires de Base et point focal Burkina et Afrique de l'Ouest du RIOD	79
Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)	79
Le ROPPA - Un partenaire Crédible : Encadré	80
Confédération Paysanne du FASO	81
<u>Niger</u>	83
Le CNCOD (Comité National de Coordination des ONG7AD et OCB sur la Désertification)	83
<u>Mali</u>	84
Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO) du Mali	84
<u>Cote d'Ivoire</u>	86
Réseau pour l'Environnement et l'Action pour le Développement Durable (READ).	86
<u>Sénégal</u>	89
Le CNCR	89
Les Élus locaux à Dakar	90

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
INTRODUCTION

Durant la visite circulaire de la Mission pour la formulation des grandes lignes de la Politique environnementale, des entretiens importants ont été tenus avec des organisations non gouvernementales et des organisations professionnelles. Les réunions ont été l'occasion d'échanges particulièrement riches avec les participants. Les professionnels du secteur rural et urbain ont dit avec une grande pertinence ce qu'ils pensaient de leurs conditions de travail et en particulier des conditions environnementales. Ils ont ciblé des problèmes auxquels l'on pouvait penser qu'ils n'étaient pas familiarisés. Des extraits de ces rencontres sont rapportés dans les lignes qui suivent afin d'illustrer la pertinence de ces débats. L'intérêt manifesté était tel que la plupart des Organisations rencontrées ont indiqué leur désir de participer à la suite du processus et leur souhait de voir facilité un débat à double niveau, d'abord entre elles puis au niveau des discussions nationales et régionales.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
BURKINA FASO

Bureau de Liaison ONG et Associations du Burkina et Réseau Afrique de l'Ouest Organisations Communautaires de Base et point focal Burkina et Afrique de l'Ouest du RIOD : Les entretiens ont été tenus en particulier avec M Toutbalbo S. Florent Ouédraogo qui a relaté des échos des membres de son Organisation.

Pour eux les points d'entrée dans la dimension environnement sont nombreux, mais les éléments suivants sont essentiels :

L'énergie :

- dans les options énergétiques (conventionnelles, nouvelles et renouvelables) ;
- Impact sur les ressources en arbres et forêts ;
- Promotion des technologies et des économies énergétiques ;
- Connaissance et meilleure utilisation des ressources des pays et de la sous région (charbon du Niger ; énergie solaire et éolienne).

La gestion de l'environnement à lier à la question de la pauvreté et de la sécurité alimentaire qui ont pour base essentielle les ressources :

- Les terres et forêts ;
- La gestion des sols ;
- Connaissance et utilisation optimale des ressources en eau.

La mobilisation des eaux de surface et souterraines est insuffisante pour les besoins de l'agriculture, de la boisson et des animaux. Un effort reste à fournir

Gestion des Ressources Transfrontalières du fait qu'elle contribue à la paix est très importante avec référence particulières à :

- La transhumance ;
- Partage des ressources ;
- Utilisation commune de ressources stratégiques.

La gestion industrielle et des produits en découlant :

- Le problème majeur des déchets plastiques ;
- Il faut recycler les plastiques et les transformer en produits utiles.

Organisation de la Société Civile et valorisation de son action :

Des points sensibles dont :

- Les cultures industrielles, un mal nécessaire à gérer : le coton, l'arachide ..., tant qu'il n'y a pas de produits de substitution. Exiger une subvention pour la protection des terres et des eaux par les compagnies de coton ;
- Les OGM : une approche pragmatique de recherche, d'essai de rejet et d'adoption d'approches construites et non stéréotypées ;

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- La grosse problématique de la dégradation des terres et la nécessité de la gestion du capital sol ;
- Organiser une campagne pour la protection des systèmes lacustres et fluviaux de l'ensablement et de l'érosion (berges des fleuves : consolidation, protection, zones ripicoles *non aedificandi*).

Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Une large discussion en particulier avec le coordonnateur Mohamadou I Magha a permis d'aborder les questions et problématiques suivantes :

Contexte de l'étude : C'est certainement opportun mais une attention est à accorder i) à la complexité du projet et à sa vastitude ; ii) aux aspects de coordination vu la multitude des intervenants institutionnels régionaux ; iii) à la coordination avec les autres politiques sectorielles ; iv) à la **bonne participation des opérateurs paysans producteurs au-delà de leur simple incorporation dans des ateliers nationaux et régionaux où selon eux ils s'expriment mal ou sont mal perçus ou compris.**

Des questions importantes et délicates à ne pas esquiver

- La question des OGM interpelle de plus en plus les opérateurs paysans ;
- La gestion des ressources a un coût qu'il ne s'agit pas d'esquiver et imputer aux seuls agriculteurs ;
- Les migrations et transhumances : les droits mais aussi les devoirs dans la participation à l'utilisation des ressources des zones traversées ou d'accueil ;
- Références particulières aux ressources partagées ou d'utilisation commune : Les pêcheurs et éleveurs sont souvent marginalisés dans ce partage ;
- La question foncière et l'environnement ;
- Effets induits sur l'environnement des engagements internationaux, des politiques élaborées ; Références particulières aux accords commerciaux dans le cadre de l'OMC ;
- L'Utilisation des ressources et la gestion des rapports et interfaces villes campagnes.

**Le ROPPA - Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest -
Un partenaire Crédible**

Le ROPPA est une fédérations d'organisations paysannes oeuvrant en Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays de l'UEMOA, en Guinée et en Gambie. Il est constitué par des plates formes nationales que forment les organisations paysannes et de producteurs dans chacun des pays membres. Il coopère de plus en plus avec les Organisations de producteurs du Ghana, Nigeria et Sierra Leone.

L'Institution fonctionne avec :

- Une assemblée générale ou Convention annuelle constituée de délégations nationales de 7 membres dont au moins deux femmes ;
- Un Comité Exécutif de 14 membres (un délégué par pays) dont 4 femmes ;
- Un Président et deux Vice-Présidents.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

Le ROPPA privilégie la question genre et les jeunes. Un collège des femmes et un collège des jeunes sont en cours de constitution. Le personnel de la Cellule de coordination sera renforcé par un responsable des questions de genre.

Les activités du ROPPA ont trait i) à leur développement institutionnel et à la consolidation du réseau; ii) renforcement des capacités de ses membres ; iii) Plaidoyer et promotion sur les politiques agricoles, les décisions et engagements politiques, les filières et des thématiques spécifiques ; iv) développement de projets et initiatives.

Les Ressources du ROPPA proviennent de ressources propres très limitées et d'appuis des partenaires dont les coopérations bilatérales et multilatérales, les pays ACP, l'OCDE à travers le Club du Sahel Etc.

Conservation et Subsistance, Protection et durabilité : Il est important que le principe de la conservation et de l'utilisation soit mis en exergue et les moyens de sa mise en œuvre garantis. Les populations dépendent beaucoup pour leur subsistance des ressources de l'environnement qui leur sont essentielles. La finalité de la conservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement doit inclure le développement et le bien-être des populations et communautés concernées.

Questions majeures dans la gestion de l'eau :

Questions importantes sur lesquelles le ROPPA n'a pas encore suffisamment réfléchi : Opportunités à suivre. Référence est faite aux questions de ressources partagées ; les conflits autour de l'eau. etc.

Séance de Travail à la Confédération Paysanne du FASO

La discussion avec quelques membres de ce groupe était riche, vivante et les interlocuteurs étonnamment bien informés. Les points évoqués étaient très pertinents et ne semblaient point dénoter de hiatus d'avec la situation internationale tout en reflétant des préoccupations d'hommes de terrain effectifs.

Préoccupations préliminaires :

- Multitude des initiatives, discussions et réunions et consultations malheureusement pas suivies d'action. Nécessité d'actions concrètes qui couronnent les discussions. Quid du NEPAD et de ses initiatives?
- Inadéquation des textes et mesures prises par la classe politique ;
- Besoin d'action même modeste mais continue et cohérente et moins d'idées d'actions d'éclat sans lendemains ;
- Des lois pratiques, applicables et surtout bien vulgarisées ; Il y a certainement pléthore de cadres de planification. Il serait bon de les rendre davantage cohérents entre eux et surtout d'en assurer l'application. Le cas du PANLCD a été évoqué. Pas beaucoup de choses ont suivi sa formulation. Que fait le CONED ?
- Tendance qu'auront de plus en plus les producteurs à se prendre en charge eux-mêmes, d'où la création de ces nombreuses organisations paysannes ;

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- Au Burkina La Confédération Paysanne du Faso est l'émanation des producteurs ruraux du pays. Elle comprend 5 fédérations de producteurs : les éleveurs, les Femmes Rurales du Burkina, les Producteurs semenciers, les producteurs forestiers et les agriculteurs y compris les maraîchers.

Points importants discutés

- Sécurisation foncière. Elle n'a pas beaucoup avancé malgré la création dans le pays d'une Commission nationale pour la sécurisation foncière. Pas d'agriculture durable sans sécurité foncière ;
- La problématique et l'interface zones urbaines-zones rurales ; Référence particulière au gaspillage et à l'accaparement des ressources en terres dans les périphéries urbaines au détriment d'une agriculture qui pourrait être bien positionnée pour la résolution des besoins urbains en produits sains et frais. Il y a un grand besoin de planification dans ce secteur abandonnant la navigation à vue présente. De même la ville ne devrait pas être un miroir qui attire les gens des zones rurales, ce qui continuerait l'exode rural et aggraverait continuellement le problème foncier Périurbain et la pauvreté des périphéries urbaines ;
- La pollution des campagnes : que faire de juste sur les engrais chimiques et les pesticides tout en étant suffisamment productifs ? **Les déchets plastiques sont devenus un grave, très grave problème ;**
- La grande question des OGM : ici se pose le double problème de la biosécurité, mais la nécessité aussi de ne pas se laisser dépasser ou rater le train dès le départ. Que faire ? Des études existent –elles montrant leur rentabilité pour le petit producteur ?
- Destruction systématique des potentiels d'espaces verts autour et dans les villes et en même temps insuffisance des arbres hors forêts ;
- La question de l'eau est-elle réellement posée à la dimension qui sied ? Les producteurs paysans n'en ont pas l'impression. Les grandes discussions mentionnent l'eau comme patrimoine de l'Humanité et annoncent des conflits majeurs autour de l'eau. Qu'en est-il de la souveraineté de chacun sur ses propres ressources ? Quels principes, quels soubassements et intention derrière ces notions ? L'attention doit être portée sur le partage des ressources et l'approche commune bilatérale ou sous régionale (EX. Burkina-Ghana) ;
- Le problème énergétique : un développement conséquent des potentialités de l'énergie solaire ; la capitalisation de tous les gros efforts qui ont été faits sur l'amélioration de modes d'utilisation du bois combustible ; les promesses de l'énergie solaire ;
- Les ressources forestières disparaissent de façon préoccupante. Au Burkina, la zone de la Kompienga qui était quasi intacte naguère est une zone d'attraction et d'appétits fonciers ;
- La grande question des villes : « Ce n'est pas partout dans nos villes qu'il fait bon vivre ».

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
NIGER

Réunion avec le CNCOD (Comité National de Coordination des ONG/AD et OCB sur la Désertification)

Une réunion très riche a été tenue avec le Conseil National de Concertation des Organisations de Développement (CNCOD), un organe de 11 collectifs d'ONG oeuvrant dans les différents aspects et domaines de la mise en œuvre de la Convention de Lutte Contre la Désertification et généralement la gestion des ressources naturelles. Le CNCOD est membre du RIOD (Réseau International des ONG sur la Désertification). Un large éventail de questions ont été évoquées et des opinions émises à leur sujet. L'on a retenu les points qui suivent :

- le Comité sort juste d'un processus de réorganisation et de restructuration et se bat pour être pris un interlocuteur légitime et valable avec un fonctionnement démocratique, transparent avec une vision et des objectifs forts et précis;
- Il y a nécessité de complémentarité entre la société civile (ONG et associations) et le gouvernement et les bailleurs ;
- Le constat du Comité sur l'état de l'environnement est sans équivoque. « On est malade partout » selon le coordonnateur du CNCOD : illettrisme, insuffisance de prise de conscience ; manque d'information et de sensibilisation ; coordination insuffisante entre les actions gouvernementales. Les déchets ne sont pas gérés ; les ressources naturelles se dégradent rapidement ; les actions ne sont pas à la hauteur des enjeux ; le maximum d'actes organisés et substantiels sont le fait des ONG,...etc.
- Les causes ou déterminants de l'évolution actuelle sont d'ordre géographique et écologique ; d'ordre culturel dont le bas niveau d'éducation de la majorité de la population, certaines pratiques traditionnelles non positives ; d'ordre institutionnel avec la faiblesse des moyens et de l'organisations des services responsables ; insuffisante incorporation de la Société Civile et en particulier des ONGs au-delà des expressions de façade ;
- Les secteurs d'action sont :
 - Sensibilisation et éducation ; activités de jeunesse ;
 - Activités dans les domaines santé et assainissement
 - Activités de gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification ;
 - Activités dans l'utilisation des ressources en eau ; la lutte contre la jacinthe

Le CNCOD prétend qu'il est écarté de la mise en œuvre des grands projets alors que leur intervention aboutirait à de meilleurs résultats et à bien moindre coût. Le cadre institutionnel doit être amélioré et la priorité accordée aux problèmes de l'environnement notablement relevée. Davantage de ressources propres devraient être pour intervenir de manière substantielle dans la restauration de l'environnement. Ainsi ils préconisent de ne pas tout attendre des bailleurs. Les états doivent prévoir l'ouverture de guichets pour le financement de l'environnement.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

La société civile a changé diront-ils. Il y a de plus en plus de personnes très instruites et les acteurs de la société civile sont de plus en plus contrôlés par les populations.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

MALI

Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO) du Mali.

La réunion à la Coordination des Femmes a été l'occasion de discussions riches et variées et de prises de position très informées des femmes sur les problèmes de l'environnement. Elle a permis de mettre en exergue :

- Le poids des organisations féminines. Elles se sont regroupées dans la CAFO qui compte 2.600 associations dans l'ensemble du territoire malien. Ces associations sont recensées dans une base de données et sont structurées en secteurs d'activités ou coalitions (Développement social ; Education et Culture ; Environnement et Développement Rural ; Economie, Intégration et media ; et une coalition horizontale ciblant les affaires Sociales).
- L'existence de nombreuses associations de femmes ouvertes à des initiatives d'amélioration de l'environnement ;
- L'implication dans des activités effectives d'amélioration de l'environnement, de développement social à la base et de formation de leurs membres.

Les secteurs principaux où l'action a été illustrée sont :

- arbres, pépinières et plantations avec utilisation particulière des espèces locales dans l'espace vécu immédiat et valorisation de leurs produits;
- ont un projet d'amener 1000 baobabs au Burkina Faso ;
- amélioration des conditions d'utilisation de l'eau ;
- énergie domestique et bien-être familial ;
- mais aussi des activités horizontales de promotion dont essai de compréhension des enjeux, des dispositions légales nationales, des Conventions ayant des effets sur leur vie, du cadre coopératif régional (quel est le rôle et la place de la femme dans les initiatives sous régionales en particulier UEMOA, CDEAO, NEPAD ?) ;
- éducation continue de leurs membres et communication propices aux changements positifs ... etc. ;
- tous les partenaires qui ont compris la nécessité d'impliquer les femmes dans les actions de développement ne le regrettent point ;
- il est grand temps que les femmes soient formées en agriculture, sur les technologies de mobilisation de l'eau et ne soient pas de simples consommatrices mais qu'elles soient outillées ;
- Il y'a un Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en élaboration au Mali. Mais les femmes qui sont les principales actrices dans le secteur de l'eau y sont associées pour la forme et n'y ont pas une contribution particulière.

COTE D'IVOIRE**Réunion avec le Réseau pour l'Environnement et l'Action pour le Développement Durable (READ).**

Une grande consultation s'est déroulée dans les locaux du ministère de l'environnement avec les responsables du collectif des ONG groupées dans le READ. Le READ est ----. De nombreuses organisations étaient représentées par leur groupe exécutif (*i. a. SOS Secours International ; Trust Environnement ; les responsables de READ - Réseau pour l'environnement et l'Action pour le Développement eux-mêmes ; ONG Nature Verte ; ONG Communes Vertes International ; ONG les Amis de la Nature ; le Club Ivoir-canadien ; Environnement et Artisanat...etc.*). Un représentant du ministère de l'industrie (Chef du Service environnement) et le directeur du centre national de Recherches Agricoles (CNRA) participaient à la réunion cette présence en remplacement des réunions séparées qui n'ont pas pu se tenir. Un débat riche et des échanges intenses ont caractérisé cette rencontre de laquelle on peut tirer les enseignements suivants.

- La Société civile s'était peu mobilisée en faveur de l'environnement jusqu'au-delà de l'année 1992. Après la Conférence de Rio et la réflexion développée au niveau international sur environnement et développement durable, de nombreuses ONG ont vu le jour et ont perçu en Côte d'Ivoire la nécessité de regrouper et de s'organiser davantage. Le READ est l'expression de cette décision et compte actuellement 66 structures actives et membres ;
- Il y a certes un grand dynamisme et une grande disponibilité latente au niveau de ces ONG ; cependant il y a relativement peu d'actions effectives et de coopération pour des initiatives majeures ;
- Il y a peu d'information et d'initiatives au niveau régional et sous régional: l'on souhaite des projets majeurs de grande envergure au niveau sous régional pour appuyer le volontariat et les réalisations significatives des ONG, de la Société civile au bénéfice de l'environnement et des espaces verts ;
- Les problèmes environnementaux majeurs les plus abondamment mentionnés au cours des travaux sont :
 - Le manque de pratique effective de la conservation des ressources et du développement durable ;
 - L'insuffisance de la formation de capacités et compétences pour faire face aux problèmes de l'environnement ; surtout le déficit grave en matière d'éducation environnementale qui puisse impartir une conduite générale « propre » et volontairement gestionnaire de l'environnement immédiat et des gestes quotidiens favorables à la propreté immédiate et générale des villes et de leurs espaces communs ; il est important de repenser, redynamiser et pratiquer durablement l'éducation de base pour les jeunes générations

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- La Déforestation est mise fortement en exergue. Le massif ivoirien a régressé de façon drastique, allant pendant les dernières décennies post indépendance de 16 millions d'hectares à quelques 2 millions d'hectares maintenant ;
- Manque de spécificité dans la lutte contre la pauvreté. L'action de l'agriculture est essentielle ; en effet, il faut avant tout se défaire de l'insécurité alimentaire pour mieux lutter contre tous les autres aspects de la pauvreté. Une politique agricole fiable est essentielle qui peut être valablement complétée par une bonne politique environnementale. Dans ce cadre la valorisation des productions agricoles de l'Afrique et en particulier la valorisation et le partage des surplus agricoles d'Afrique peuvent jouer un rôle non négligeable ;
- Les pollutions et les nuisances évoluent de manière exponentielle. Toutes les villes Africaines sont dangereusement affectées et les problèmes nodaux liés à cette situation ont été passés en revue : insalubrité urbaine du fait d'une gestion lamentable des déchets ménagers, d'un manque de contrôle de la gestion des eaux usées ; de la négligence des paysages en général et des paysages urbains en particulier : espaces verts absents ou mal aménagés – **il faut favoriser les espaces verts dans les villes** - ; l'hygiène urbaine totalement absente de nos cités ... Etc. La dimension des ordures biomédicales est évoquée et constitue également un autre problème très sérieux ;
- La détérioration des paysages et la dégradation des terres telles que désertification dans les territoires du nord, l'érosion côtière.

Les aspects relatifs au développement industriel ont été discutés. Les points importants ont rapport à :

- > L'on note avec appréciation la création au ministère de l'Industrie d'une Direction de l'Environnement et de la Sécurité Industrielle. Ceci traduit une bonne prise de conscience de l'interface développement industriel/Environnement et les difficultés et risques qui s'y manifestent. Ainsi le ministère de l'environnement et le ministère de l'industrie peuvent travailler ensemble et de manière complémentaire, créant des possibilités de synergie positive ;
- > Les problèmes majeurs relevés incluent :
 - La faible culture environnementale des industriels dans les petites et moyennes industries. Généralement, les industries majeures prennent souvent leur responsabilité vis-à-vis des problématiques environnementales ;
 - La faible promotion des technologies propres dans les pays africains et en Côte d'Ivoire en particulier : l'aménagement des procédés et le changement des technologies et surtout l'évitement des technologies rebut sont des éléments importants ;
 - La nécessité de formuler des cadres élémentaires pour bâtir une culture et une conscience environnementales dans le cadre de la recherche d'un développement industriel durable.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

S'agissant des problèmes de recherche l'on a évoqué certains problèmes essentiels à savoir :

- la gestion et la conservation des ressources génétiques et la diversité biologique ;
- la destruction des ressources forestières et toutes les pertes de qualité y relatives ;
- L'impact de l'utilisation des nouvelles technologiques, à savoir surtout les biotechnologies – en particulier la génération et le mouvement des OGM - a été également examiné.

Ces problèmes d'une grande importance devront être abordés dans le cadre élargi de la sous région et en particulier de la mise en œuvre des conventions notamment la CBD et les protocoles y relatifs. L'UEMOA devra certainement s'impliquer dans cette problématique.

La formation des capacités et la promotion des institutions de recherche de la sous région sont des étapes essentielles à considérer.

L'on a repris dans la synthèse des débats l'importance centrale des points relatifs aux interfaces :

- Environnement, développement et pauvreté ;
- Environnement et Santé ;
- Environnement et valeurs culturelles : le retour à certaines valeurs culturelles profondément africaines peuvent aider dans la correction des errements ;
- Les échanges croisés dans le domaine de l'environnement ;
- Une utilisation optimale des forces et engagements de la Société civile ;
- Le suivi et la constance dans les efforts, la durabilité; trop de bonnes initiatives sont prises souvent sans lendemain.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

SENEGAL

Une réunion avec l'Etat-major du Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR) a permis de relever les grandes préoccupations d'une partie très représentative du monde rural sur les problèmes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'on a noté les points de vue suivants :

- Le CNCR est un regroupement d'opérateurs de plusieurs secteurs et filières du développement rural. 22 organisations de producteurs ruraux y sont représentés ce qui a permis à l'Organisation d'avoir développé une expertise et une connaissance largement reconnues des problèmes du monde rural sénégalais, y compris les aspects relatifs à la conservation des ressources et des points sur l'environnement rural. Il y a une association des femmes à l'intérieur même du CNCR prenant en charge certains problèmes d'équité et de genre ;
- Le CNCR s'intéresse de manière centrale aux problèmes environnementaux et se réjouit que l'UEMOA ait lancé cette étude avec l'intention d'arriver à une manière de politique environnementale de la sous région. Le CNCR est membre de beaucoup de fédérations d'organisations non gouvernementales s'intéressant à la gestion et la conservation des ressources. Il est membre du ROPPA centré sur les problèmes de dégradation des terres et de lutte contre la désertification ;
- Le CNCR indique qu'il a contribué à la discussion sur la politique agricole et souhaite que le processus participatif utilisé dans cette discussion y compris l'ouverture d'espace de discussions entre paysans d'abord et avec tous les participants puisse être utilisé dans ce cas-ci ;
- Le CNCR exprime de forts questionnements et préoccupations sur les questions particulières suivantes :
 - La question de la formation au niveau de la base que ce soit les membres du Conseil ou non ; beaucoup d'information doit être canalisée à tous les nouveaux pour élever la conscience et les aptitudes des personnes intéressées sur les questions qui les affectent et les solutions pour y répondre ;
 - La disparition des espaces périurbains de production agricole « mangés » par une urbanisation insuffisamment planifiée ;
 - La promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine pouvant apporter des appoints importants de qualité (fraîcheur des produits) ;
 - La question des OGM mérite une certaine démystification et un partage plus affirmé de l'information et des connaissances de base avec ceux qui seront parmi les plus affectés, les producteurs ;
 - Les Organisations paysannes sont considérées parmi les maillons les plus faibles et cette situation ne manque d'influer sur leurs capacités et leur

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

productivité avec toutes les conséquences possibles sur les ressources naturelles et l'environnement ;

- Une pratique d'utilisation des ressources non adéquate conduit à leur dégradation, à la chute de la fertilité des terres et à la baisse des rendements et aux manques à gagner associés, enclenchant ainsi la spirale de la pauvreté rurale.
- La dégradation des ressources est une tendance lourde qui ne pourra être contrée qu'avec la participation coordonnée et commune de tous ;
- Le CNCR se préoccupe également de la problématique de gestion commune des ressources partagées qui est pertinente pour nombre d'écosystèmes dans la sous-région ;
- Le CNCR n'est pas indifférent aux problèmes de propreté au niveau des grandes villes et l'on constate que cet état de fait a des origines et causes multiples comprenant *i. a* i) le gros laisser-aller constaté dans la gestion des sous-secteurs concernés ; ii) des problèmes dûs à la mauvaise occupation des espaces naguère péri-urbains (cours, thalwegs et anciennes mares) ; iii) les systèmes d'évacuation des eaux usées ou vannes, avec des réseaux obsolètes ou dégradés ; iv) l'insuffisante attention à la place des espaces verts dans le tissu urbain et l'accaparement de toute réserve foncière à cet effet.

Enfin le CNCR se montre disponible pour coopérer dans l'étude et aux ateliers qui en discuteront.

Réunion avec les Élus locaux à Dakar

La rencontre avec les élus locaux a été fort enrichissante compte tenu des propos très pertinents des élus sur les questions de l'environnement et il a été jugé utile d'en référer. Les points ci-dessous ont fait l'objet d'une préoccupation toute particulière :

- La gestion durable des ressources suppose une gestion décentralisée. Cette gestion décentralisée est proclamée sans le transfert effectif des compétences techniques, et les moyens nécessaires à la gestion des ressources naturelles ;
- Il y'avait par le passé des méthodes de gestion des ressources que l'on est venu remplacer par des nouveaux instruments de gestion qui ne sont pas forcément mauvais mais ces instruments ne sont pas maîtrisés ;
- La gestion des ordures est un problème majeur tant en ville que dans le monde rural ;
- La gestion des ressources en eau et plus particulièrement la qualité des eaux de surface doit faire l'objet de suivi plus rigoureux ;
- Les forêts continuent de s'appauvrir. Il y avait partout des petits bois et ceux-ci ont disparu. Les espaces verts diminuent et la désertification avance à grands pas. Une meilleure exploitation et décentralisation s'imposent ;

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- Au niveau de la gestion des ordures, il y'a une absence des décharges normalisées et parfois les sites choisis sont refusés par les populations ;
- L'urbanisation dans les grands centres ne tient plus compte des équilibres écologiques nécessaires. C'est ainsi que les zones sont occupées anarchiquement et qui explique en partie les inondations qu'a connues Dakar au mois d'Août de cette année ;
- Ce qui se passe à Sally va se poursuivre au Saloum avec un tourisme qui « avale » dangereusement l'environnement. Le développement touristique est nécessaire mais doit veiller aussi à la sauvegarde du milieu ;
- Le potentiel des eaux est sous exploité. En effet, les importants aquifères souterrains sont très peu exploités et plus de 10 milliards de m³ sont déversés chaque année dans la mer. Comparaison a été faite avec Israël qui reçoit seulement 1 milliard de m³ et l'utilise à plus de 90% ;
- Le parc de Niokolo-Koba classé comme patrimoine de l'humanité, a été cité en exemple de la démission de l'État qui s'est retiré de sa gestion mais n'a pas outillé les populations pour prendre la relève d'une gestion durable du parc ; des permis sont distribués pour y exploiter des carrières et des gisements mettant en péril le parc ;
- La question des carrières est très préoccupante car les exploitants doivent réhabiliter les sites des carrières et les taxes versées devant théoriquement servir pour le suivi du reboisement effectif des sites sont insignifiantes;
- La Casamance qui avait jadis un environnement parfait, voit aujourd'hui sa forêt disparaître

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

**ANNEXE VII : DEVELOPPEMENT LOCAL INTEGRE DES COMMUNAUTES ⁴
ET CONSERVATION DES RESSOURCES : UN MODELE REVISITE DANS LE
CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
DE L'UEMOA**

Vision	93
Rationale	93
Le Cadre Commun des Objectifs du Millénaire	94
Entrées Prioritaires du Présent Programme:	94
Un Programme a Modules de Développement Intégré	95
Composantes Majeures et Démarche	96

⁴ D'après avant-projet propositions NEPAD-Plan d'Action sous régional.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

VISION

Les longs et riches débats du niveau international et régional ont produit de nombreux principes, concepts et approches qui sont enfin traduits de manière stratégique et opérationnelle dans des programmes et projets effectifs qui résolvent les problèmes des collectivités, rencontrent leurs aspirations légitimes dans la poursuite et la réalisation des objectifs de développement socio-économique du Millénaire et le cas échéant, les objectifs socio-économiques du NEPAD. L'UEOMOA partage certainement ces valeurs en harmonisant ses interventions en matière environnementale avec le Plan d'Action Régional du NEPAD. Sa vision d'*Un espace socio-économique et géopolitique fortement intégré dans un espace géopolitique aux ressources en équilibre avec les besoins de communautés humaines dont elles permettent la réalisation sociale, économique et culturelle et l'affranchissement de la maladie, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.*

RATIONALE

Le débat international environnement et développement n'a eu pour objectifs spécifiques et de développement que l'accroissement du bien-être des populations du monde par une bonne utilisation des ressources de la planète, une bonne gouvernance écologique, sociale et politique. Ce débat dans ses multiples phases et nombreux secteurs a produit un matériel immense à la disposition des Gouvernements, des Organisations Gouvernementales et non gouvernementales et des communautés à tous les niveaux. Le devoir de chaque institution est de traduire ce matériel en actions qui se mènent effectivement et contribuent concrètement au développement des populations. Mais malheureusement il y a longues déficits entre les concepts et l'action réelle malgré la bonne volonté des Gouvernants et organisations d'aide. Pour que cela arrive, l'on pense ici que des programmes qui s'inspirent de la volonté politique nationale et locale et de l'outillage philosophique et opérationnel que permettent les grands produits du débat international et régional doivent être imaginés, développés, installés et en concordance avec les visions et initiatives nationale et locale. Ce programme vise à cela et est de nature à aider le Gouvernement à traduire dans la réalité vécue et au niveau des collectivités qui en ont le plus besoin, les objectifs de développement du millénaire.

LE CADRE COMMUN DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE

Le Principe directeur de ce programme est que l'ensemble des objectifs de développement du millénaire constitue un cadre optimum pour promouvoir et guider les initiatives de développement des communautés au niveau régional, national et sous national. Ils sont l'aboutissement de réflexions nombreuses et approfondies dans la décade 1992-2002, de Rio à Johannesburg.

Pertinence des objectifs pour le développement local intégré: Parmi les objectifs de développement du millénaire l'on retiendra en particulier les suivants qui réclament des

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

actions effectives et rapides si les Etats membres doivent avancer la réalisation au niveau opérationnel :

- Eradication de la pauvreté extrême ;
- Education primaire pour tous ;
- Relèvement du niveau sanitaire des population à travers les objectifs 4 (réduction de la mortalité infantile), 5 (amélioration de la santé des mères), 6 (lutte contre le SIDA) ;
- Réaliser la durabilité environnementale.

Tous ces objectifs et ceux qui en assurent la facilitation (3 : égalité genre et promotion de la femme, et 8 : développement de partenariats) sont pertinents à l'ensemble des pays de la sous-région et servent d'excellents guides pour les initiatives opérationnelles effectives devant conduire les populations vers le bien-être de base (élimination de la faim, de la mauvaise santé, de l'illettrisme et de l'isolement social, à savoir le manque d'emploi et le chômage des jeunes). L'approche du projet est de développer les actions adéquates par les entrées les plus pertinentes et sur la base de la connaissance de cas pilotes ou en vraie grandeur.

L'approche au demeurant n'est pas nouvelle. En réalité, par des appellations diverses – développement rural intégré, approche terroirs, ancrages verts, ... etc, - la même idée d'actions cohérentes et conjuguées vers un même objet de bien-être des bénéficiaires, d'utilisation et de gestion conservatrice des ressources, de recours aux paradigmes sociaux de responsabilité, engagement et décision des protagonistes, d'équité, de décentralisation et pluralisme, a été lancée à des périodes différentes. Il y manquait seulement la vraie appropriation des bénéficiaires et récipiendaires, l'inscription dans la continuité et la conviction sur le caractère indispensable de l'importance majeure de la contribution autochtone.

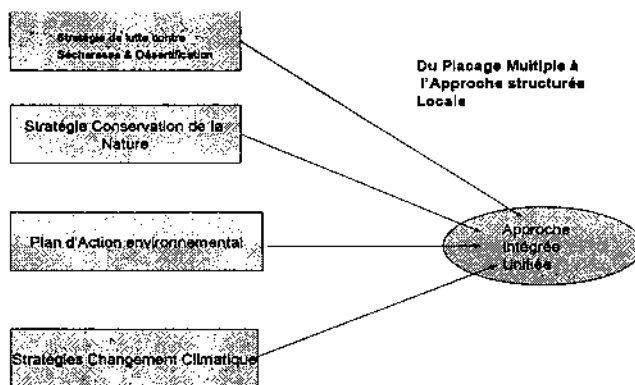
ENTREES PRIORITAIRES DU PRESENT PROGRAMME: pour nombre de pays africains l'approche WEHAB réajusté en WEEHAB (des sigles anglais) totalement compatible avec les objectifs régionaux du NEPAD est suggérée, appelant à une attaque intégrée des problèmes par :

- l'eau (Water), elle au centre de toutes les préoccupations autant en matière de développement et d'environnement ; elle est le fluide par lequel l'insalubrité et la maladie investissent les foyers ;
- l'éducation (Education), elle est essentielle pour hâter le développement et sans elle l'environnement est mal géré à tous les coups ;
- l'énergie (Energy), c'est une donnée centrale à la ville comme à la campagne et sa présence à suffisance permet des progrès rapides ;
- la santé (Health), indispensable pour que toute activité puisse être lancée ;
- l'agriculture (Agriculture) qui sera le secteur d'entrée de plusieurs initiatives dans ce programme et

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- la diversité biologique (Biological Diversity) qu'il est essentiel de maintenir ou restaurer avec des activités bien précises dans chaque terroir, pas seulement dans les aires protégées.

Ces secteurs sont envisagés pour une intégration construite. L'entrée principale sera guidée par la situation spécifique et l'avancée relative des sites ou terroirs considérés et dans une moindre mesure l'expertise prédominante disponible. En d'autres termes si la zone est agricole, intensive irriguée ou pluviale c'est par ce type d'agriculture qu'il faut entrer dans le programme local ou régional – intra national – intégré. Si c'est une zone essentiellement pastorale c'est par la gestion des pâturages, le relèvement des activités d'élevage extensif et la restauration des parcours qu'il faut lancer le programme. Dans le cas de zones encore largement naturelles avec une diversité biologique encore riche et affectée c'est par la conservation qu'il faudrait commencer. Mais désormais plutôt que de plaquer des ordonnances diverses sur le même corps c'est un auto examen informé qui dicte une ordonnance structurée et unique.



L'Intégration construite

UN PROGRAMME A MODULES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

Principes :

Le programme suggéré ici est basé sur un certain nombre de principes cardinaux à savoir :

- l'important arsenal de recommandations fruit des réflexions internationales doit être avancé dans son application spécifique sur le terrain ;
- un modèle flexible, ajustable et pondéré selon les conditions des sites et terroirs constitue un outil universel pour les gouvernements intéressés ; ils peuvent l'ajuster selon les priorités fines qu'ils se sont données ;
- chaque cas a sa spécificité propre et le modèle doit s'adapter aux réalités locales concrètes ;

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- Les programmes et projets doivent être formulés après due prise de connaissance et incorporation complète des facteurs locaux à travers un processus participatif adéquat de recherche, de concertation et de fixation des priorités ;
- La retombée socio-économique des projets et programmes doit avoir des effets décisifs sur en particulier la lutte contre la pauvreté, la sécurité sanitaire et la sécurité alimentaire tout en poursuivant l'objectif majeur d'entrée.

COMPOSANTES MAJEURES ET DEMARCHE

Phase Préparatoire

- Etudes préliminaires et relèvement des capacités locales ;
- Concertation, priorités et Formulations.

Composantes Opérationnelles : Elles varieront et s'organiseront autour d'une composante principale d'entrée.

- Programme Conservation et Utilisation partagée des Ressources en eau ;
- Paquet Social Education et Santé ou développement de liens avec ces secteurs ;
- Diagnostique sur les ressources énergétiques et leur utilisation partagée (avec entrée principale par la ressource la plus présente mais incluant toujours l'énergie bois) ;
- Paquet Agriculture et conservation et utilisation des ressources de la biodiversité avec référence particulière aux ressources en arbres, forêts et faune.

Gestion et Mise en œuvre

- Unité gouvernementale de coordination, unité décentralisée, implication des ONG ;
- Suivi, impulsion et assistance technique internationale ou régionale.

Etapes d'intégration dans la Mise en Œuvre des Politiques de l'UEMOA

L'UEMOA pour faire la différence devrait pouvoir innover dans la mise en œuvre effective du développement durable. Le cadre dans lequel on peut sérieusement appliquer tous les grands principes, les recommandations, les directives et plans d'actions est celui de la collectivité locale. A ce niveau, une planification rapprochée et participée, une intégration des vrais besoins clairement exprimés par les partenaires et bénéficiaires est possible. Planification à la base, planification simple, planification en même temps didactique peuvent se faire pour changer de certains parachutages technocratiques qui ont

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

leurs succès mais aussi leurs limites souvent graves. Des projets pilotes ou en vraie grandeur devraient pouvoir être parrainés par l'Organisation et ses partenaires dans des communautés locales préparées à ce partenariat et dûment informés des objectifs recherchés.

Les 7 étapes pour appliquer la démarche seraient les suivantes :

1. Discussion de l'idée dans le cadre du processus d'adoption de la Politique pour l'Amélioration de l'Environnement ;
2. Atelier régional de validation de l'approche ou ateliers parallèles de discussion et de validation organisés en même temps que les ateliers nationaux ;
3. Validation Régionale dans un atelier avec les partenaires et bailleurs de fonds. Il ne sera pas facile de rallier leur accord parce qu'ici les paradigmes sont inversés : on ne se place pas dans le cadre d'une ligne programmatique d'une agence ou d'un bailleur de fond; on leur demande d'apporter leur contribution dans une construction exclusivement pensée par les communautés intéressées ;
4. Sélection de 8 à 10 communautés de base ;
5. Sessions/Missions de formulation ;
6. Recherche conjointe de financement par les Communautés concernées, les collectivités où vivent ces communautés, les Gouvernements du pays concerné ;
7. Mise en œuvre par l'expertise locale et nationale.

Dispositif Institutionnel sous-régional commun : Une petite cellule de suivi au niveau du dispositif de mise en œuvre des politiques pour amélioration de l'environnement, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire de l'UEMOA.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

**ANNEXE VIII : ANALYSE LOGIQUE DE LA DEMARCHE, DES MENACES ET
CONTRAINTES AUX ELEMENTS DE POLITIQUE**

Menaces, Contraintes et Dens	Axes d'Intervention	Activités identifiées	Résultats attendus
Ressources et Processus mal connus	<ul style="list-style-type: none"> * Amélioration de la connaissance des ressources en eau ; * Evaluation des Ressources Forestières ; * Connaissance et amélioration des modalités de gestion concertée des potentialités pastorales (Etude de Règles et directives). 	Inventaires et évaluation de ressources critiques ou d'importance majeure	<ul style="list-style-type: none"> * Des caractérisations et descriptions de l'état exact des ressources et des tendances qui les affectent; * Statistiques, cartes et données générales disponibles
Capacités et expertise incomplètes pour faire face à la mise en œuvre d'une politique	<ul style="list-style-type: none"> * Evaluation, Suivi, Valorisation et Utilisation Optimale des capacités et expertise disponibles ; * Coopération avec les Institutions sous régionales 	<ul style="list-style-type: none"> * Former les capacités au travers de projets ou programmes sous régionaux * Développer et promouvoir les ressources humaines pour l'environnement * Développement une meilleure connaissance et une meilleure utilisation des institutions spécialisées de la sous région; * Développer des partenariats pour la formation avec les institutions spécialisées de la sous région ; * Etablir des banques de données sur les experts et institutions 	<ul style="list-style-type: none"> * Expertise disponible dans la sous région mieux connue et promue; * Des réseaux d'institutions établis et utilisés pour intervenir dans la mise en œuvre des programmes
Tendances lourdes de la Dégradation des Ressources et adaptation insuffisante des modes de gestion ;	<ul style="list-style-type: none"> * Coopération sous-régionale et action concertée dans : <ul style="list-style-type: none"> ° la gestion durable des ressources forestières ; ° la gestion des ressources en faune et la conservation des aires protégées ; ° la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés ° La gestion de 	<ul style="list-style-type: none"> * Développer et mettre en oeuvre des projets pilotes de gestion ; * Promouvoir la mise en oeuvre des Conventions 	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise accrue des problèmes d'aménagement et de conservation des ressources ; * Accroissement des ressources sous aménagement ; * Avancée vers la gestion durable des ressources et la mise en œuvre opérationnelle des conventions sur les ressources naturelles.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

	l'écosystème côtier. * La fixation de normes et critères dans la gestion des ressources		
Développement de la grande délinquance dans l'utilisation des forêts favorisée par les situations de guerres et d'instabilité dans la sous région.	* Concertation et mise en réseau. Echange d'information entre les Etats et les utilisateurs principaux. Meilleure application de la gouvernance et l'application des lois.	* Renforcer la coopération. Développer la coopération sous régionale. * Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte.	* L'élucider approximatif des dégâts causés par les grands délits et crimes forestiers mieux connus. * Mettre en place un mécanisme de coopération et de concertation installée une meilleure gestion du patrimoine assurée.
L'environnement urbain et rural se pollue de façon très rapide notamment : * les pollutions terrestres et aquatiques ; * déchets solides et liquides divers ; * aggravation des pollutions et nuisances ; * problèmes de pauvreté et marginalité urbaine ; * la dégradation des conditions de vie du plus grand nombre : les citadins pauvres et les ruraux.	* Promotion des initiatives et diffusion des acquis en matière de Restauration et Réhabilitation des milieux dégradés (eau, forêts, pâturages, écosystème littoraux, Etc.) ; * Lutte contre toutes les formes de pollutions et nuisances en milieu urbain et rural ; * Documentation et encouragement de la lutte contre la pauvreté urbaine et ses conséquences en matière de pollutions et nuisances qui y sont attachées ; * Promotion et accélération de la mise en œuvre des conventions environnementales	* Appuyer toutes les réhabilitation et de restauration ; * Développement de plans et programmes sous régionaux ou bilatéraux ; * Activités de mise en cohérence des approches en matière de réhabilitation environnementale	* Renforcement de la coopération en matière de lutte contre les pollutions et nuisances ; * Echange d'expérience entre Municipalités et autres villes
Les changements citoyens pour le milieu urbain apparemment ils ne sont pas favorables de grands enjeux environnementaux ne sont pas notés en de nombreux niveaux de la Société. Des tentatives positives au niveau sous régional sont inexistantes.	* Promouvoir les changements citoyens pour le milieu urbain ; * Mettre en œuvre des programmes de concertation et de coopération ; * Promouvoir les changements citoyens ; * Promouvoir les changements citoyens ; * Promouvoir les changements citoyens ;	* Renforcer la coopération ; * Développer la coopération sous régionale ; * Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte ; * Promouvoir les changements citoyens ; * Promouvoir les changements citoyens ;	* Renforcer la coopération ; * Développer la coopération sous régionale ; * Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte ; * Promouvoir les changements citoyens ; * Promouvoir les changements citoyens ;
Les activités sur la plupart des secteurs et	* Emergence et intensification d'un vrai dialogue forestier	* Etablir un dialogue forestier sous régional ;	* Une approche partagée de la gestion des ressources ;

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

<p>ressources de l'environnement sont conduites de manière séparée ; la concertation est rare et non soutenue</p> <p>..... Etc.</p>	<p>sotis régional</p> <ul style="list-style-type: none"> * Etablissement de Réseaux * Développement d'un dialogue politique forestier au niveau de la sous-région * Promotion de dialogues avec les institutions 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir une Coopération active avec les ONG * Partager les soucis et la volonté d'agir sur l'environnement à tous les niveaux : collectivités locales, associations et plates-formes paysannes, l'ensemble de la Société Civile, Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> * Existence d'initiatives communes <p>L'esprit et la culture de l'environnement sont inscrites dans toutes les politiques</p>
---	---	---	---

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
ANNEXE IX - DISCUSSIONS ASPECTS INSTITUTIONNELS

Les discussions autour de l'option institutionnelle ont examiné les options suivantes, résumées dans le tableau ci-dessous

A : Maintien du statu quo ante d'une Direction de l'environnement

<u>Options</u>	<u>Avantages</u>	<u>Inconvénients</u>	<u>Commentaires</u>
Option 1 : Statu quo	<ul style="list-style-type: none"> * Continuité assurée ; * Responsabilité forte pour la mise en œuvre de la politique générée ; * Moindre Coût et simplicité institutionnelle * Recours systématique à un certain nombre d'agences, centres d'excellence dans leur domaine à qui seraient confiés des missions complètes ou des projets exhaustifs qu'elles conduiraient au nom de l'UEMOA avec les avantages <ul style="list-style-type: none"> * de flexibilité, le partenaire étant désigné selon les thématiques ; * Focalisation technique plus poussée si les agences sont bien choisies ; * Interaction élargie hors Commission augmentant le réseau de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> * Difficile injection de l'environnement dans des unités de même hiérarchie institutionnelle ; * Plus difficile synergie avec des institutions de niveau politique plus élevée * Risques de moyens humains et matériels de niveau minimum 	<p>Cette option pourrait être complétée par la création d'un Comité Régional sur l'environnement où tous les Départements seraient représentés avec la possibilité de sessions internes et des sessions ouvertes aux Etats, à la CEDEAO et au CILSS pour discuter de l'agenda environnemental de la sous région.</p> <p>Ou créer et animer des réseaux thématiques comme relais pour régler le problème de ressources humaines. Développer la culture environnementale au sein de l'UEMOA. , possibilités de sous traiter les dossiers lourds.</p>
Option 2 : Création d'une Agence Ouest Africaine de l'Environnement (UEMOA-AE)	<ul style="list-style-type: none"> * Envergure politique à la hauteur des gros problèmes et enjeux environnementaux de la sous région ; * Grand signal politique d'une volonté élevée d'aborder les problèmes en se dotant des moyens institutionnels nécessaires ; * Intérêt possible des partenaires pour des partenariats de dimensions majeures 	<ul style="list-style-type: none"> * Coûts certainement plus élevés ; * Possibilités de perception négative de la part d'institutions partenaires dont les niches interfèrent si les fonctions politiques et normatives ne sont pas bien différenciées des fonctions opérationnelles ; * Période de transition qui ne garantirait pas une mise en œuvre immédiate 	<p>Perception de forte volonté politique sont de nature à effacer les difficultés mentionnées.</p>

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

<p><u>Accompagnement de la Commission et des partenariats</u></p>	<p>Quelle que soit l'option, il sera toujours nécessaire d'avoir recours à des agences, centres d'excellence dans leur domaine à qui seraient confiés des missions complètes ou des projets exhaustifs qu'elles conduiraient au nom de l'UEMOA avec les avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> * de flexibilité, le partenaire étant désigné selon les thématiques ; * de spécialisation technique plus poussée si les agences sont bien choisies ; * d'interaction élargie hors Commission élargissant ainsi le réseau de l'Organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> * Risque d'une faible mémoire institutionnelle ; * Trop grand poids de la consultation ; * Continuité insuffisante et acquis dans la mise en œuvre capitalisée hors des services de l'UEMOA ; 	<p>Nécessité de développer un système de capitalisation des acquis</p>
--	---	---	--

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
ANNEXE 10

LES INSTITUTIONS DE LA SOUS-REGION ET LA GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

(EXTRAIT NEPAD ENVIRONNEMENT AFRIQUE DE L'OUEST)

- 69 L'Afrique de l'Ouest a donc l'avantage de plusieurs processus d'intégration politique, économique et financière et pour la conservation, l'aménagement et le développement des ressources naturelles, donc de protection de l'environnement. Les ressources naturelles sont l'objet complet ou partiel de nombreuses organisations parmi lesquelles l'on cite parmi les plus proéminents la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et ses agences spécialisées, de nombreux organismes de bassins et beaucoup de projets spécifiques de coopération ciblée. La tradition de coopération régionale a permis la création de nombreuses initiatives qui se révéleront certainement pertinentes dans la formulation et surtout la mise en oeuvre future du plan d'action environnemental sous régional.
- 70 **Le CILSS** a été une réponse majeure originale de certains pays de la région aux problèmes de fluctuations climatiques et de sécheresse et à la nécessité de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et contre l'insécurité alimentaire. La réponse sous-régionale du CILSS a été l'occasion et le bénéficiaire d'une large alliance internationale qui s'est exprimée dans l'établissement du Club du Sahel. Le CILSS a établi l'Institut du Sahel et le Centre AGRHYMET. La Conférence des Chefs d'Etat a réorienté le programme du CILSS en demandant i) une concentration sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et les problèmes de l'eau et la coordination des politiques ; ii) la valorisation des acquis du CILSS ; iii) la préparation d'un programme de sécurité alimentaire ; iv) l'intensification du dialogue entre les OIG et avec les Etats. Pour répondre à ces orientations, le CILSS s'est préparé les objectifs et programmes suivants⁵.
- 71. Meilleure sécurité alimentaire et meilleure gestion des ressources naturelles :**
 Ce programme privilégiera des actions concrètes relatives à l'accroissement de la production agricole et une gestion améliorée des ressources naturelles, aux énergies domestiques. La formation des capacités doit fortement appuyer cette orientation.
- 72 .Programme Régional de Maîtrise de la gestion de l'eau pour améliorer les conditions de vie des populations sahéniennes. Ce programme visera l'amélioration de la gestion intégrée de l'eau, l'augmentation des ressources en eau mobilisables, la gestion des aménagements, l'amélioration de la productivité agricole et la diversification, le développement de la recherche et le renforcement des capacités. La petite irrigation, la valorisation de l'expérience acquise (aménagement de bas-fonds, stockage des

⁵ D'après le Programme de travail CILSS 2004-2008.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

eaux de pluies, ..) et le renforcement des capacités recevront une attention et une priorité particulières dans ce programme.

- 73 Renforcement des marchés nationaux et régional pour les échanges des produits agricoles et agro-alimentaires : Ce programme renforcera la construction de l'intégration régionale à travers le renforcement des acquis des programmes régionaux reliés ; l'appui au secteur agroalimentaire ; et l'adaptation des filières agro-alimentaires sous régionales aux conditions internationales.
- 74 Consolidation de l'autorité du CILSS dans ses domaines d'excellence de sécurité alimentaire (SA), de lutte contre la désertification (LCD) et de gestion des ressources naturelles (GRN) : qui visera l'affirmation et la valorisation du leadership du CILSS dans ses domaines d'expérience particulière à travers un meilleur système de pilotage et de coordination, un meilleur positionnement dans les débats internationaux, un renforcement de ses capacités de réponse et de projection (vision prospective).

La CEDEAO :

75. Elle est essentiellement un instrument régional de coordination politique et d'intégration économique régionale pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest. Elle s'est intéressée aux problèmes de l'environnement et des ressources naturelles, mais dans ce domaine son outil le plus pertinent semble être l'Unité de Coordination pour les Ressources en Eau, la plus engagée dans la gestion de ressources naturelles. Elle a été créée en 1998, à la suite de la Conférence Ministérielle Ouest Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998. Son but ultime est d'aider à l'application du concept de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en l'Afrique de l'Ouest (AO)⁶.

L'UEMOA :

- 76 L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine unit dans une coopération économique et monétaire huit Etats de la sous-région, le Bénin, le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger et, le Sénégal. L'Union considère tous les aspects des ressources naturelles et de l'environnement

⁶ La conférence qui a créé l'UCRE avait produit notamment :

* La « Déclaration de Ouagadougou » exhortaient les gouvernements parties à i) mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ; ii) créer un cadre de coopération régionale pour la gestion de l'eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ; iii) créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés et iv) élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

* La création d'un Comité Ministériel chargé de superviser les processus de la mise en application des recommandations de la Conférence

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

qui influencent l'économie des pays de la sous-région. Les politiques de l'Union en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et d'environnement sont conduites par le Département du Développement Rural et de l'Environnement. Ce Département assure l'élaboration, la coordination et le suivi des politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, la sécurité alimentaire, la sylviculture, la lutte contre la sécheresse et la désertification en coopération avec le CILSS, la protection des ressources naturelles en général et l'amélioration de l'environnement en milieu rural et urbain. Dans son programme économique 2004-2008, l'UEMOA développera parmi ses axes d'intervention prioritaires le programme de la Valorisation et la Transformation des Ressources Naturelles et de Réduction de la Pauvreté qui inclura notamment les éléments pertinents relatifs i) au renforcement de la sécurité alimentaire, ii) à la mise en place d'ouvrages hydrauliques pour 3000 villages; iii) à la lutte contre l'érosion côtière ; iv) à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger et les végétaux flottants; v) au renforcement des capacités en matière de surveillance et contrôle phytosanitaire ; vi) à la sécurité sanitaire des aliments ; vii) à la distribution de médicaments vétérinaires. L'UEMOA est en phase de préparer sa propre politique environnementale. C'est un partenaire essentiel dans la mise en oeuvre de l'initiative environnementale dans la sous région

B3. Les Initiatives géographiques et de Bassins

- 77 Les Etats de la sous-région ont tôt accordé une grande priorité aux problèmes de maîtrise des ressources en eau pour la sécurité alimentaire et l'approvisionnement des populations en eau dans les zones rurales et les agglomérations urbaines. La maîtrise de l'eau à l'amont comme à l'avant crée des problèmes d'ordre écologique, de gestion et de distribution des ressources, d'équité et de solidarité amont aval, pour ne pas parler de problèmes de compensation. La gestion intégrée des bassins versants des fleuves stratégiques de la sous-région a ainsi fait l'objet d'initiatives majeures, certes insuffisantes pour la mise en valeur optimale des ressources, mais considérables et dont les fruits sont devenus effectifs (Volta, Sénégal, Niger, Gambie... etc).
- 78 L'OMVS : L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Elle fait suite à une série d'initiatives pour l'aménagement du fleuve Sénégal, d'abord la Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal, le Comité Inter-Etats pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal, l'OERS (Organisation des Etats Riverains du Fleuve Sénégal) et enfin le format actuel. La Guinée y est observateur assidu et intéressé depuis de nombreuses années, son territoire abritant les têtes de source essentielles au régime hydrologique du bassin. Les objectifs de l'OMVS sont de i) sécuriser et accroître les revenus des habitants du bassin du fleuve Sénégal et des zones avoisinantes ; ii) rendre les économies des états membres moins vulnérables aux conditions climatiques et aux facteurs extérieurs ; iii) sauvegarder le milieu naturel et inciter à l'établissement de l'équilibre écologique ; iv) accélérer le développement économique par la promotion intensive de la coopération.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

- 79 Le programme initial de l'OMVS (un barrage hydroélectrique à Manantali de 800 GWH; un barrage hydro agricole pour un potentiel irrigable de 375000 ha; l'aménagement de la voie navigable) a pleinement réalisé ses deux premiers éléments en délivrant Diama et Manantali. Le programme s'est enrichi de plusieurs volets dont une forte fonction d'information environnementale à travers un Observatoire de l'environnement et l'animation du Réseau Africain des Organismes de Bassins. L'OMVS suit également les problèmes environnementaux et sociaux qui affectent les milieux et les populations des zones affectées par son programme. Sa mission est pleinement pertinente et en résonance avec les principes et objectifs du NEPAD et en particulier avec le Plan d'Action de l'Initiative environnementale dont il peut constituer un des outils majeurs de mise en oeuvre.

L'Autorité du Bassin du Niger

- 80 réée en 1982 à Faranah, République de Guinée, l'organisation regroupe neufs pays de l'Ouest africain (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria) et le Tchad. Son siège est à Niamey, République du Niger. Ses objectifs visent à i) assurer la liberté, la sécurité et la régularité de la navigation sur le fleuve Niger et ses affluents ; ii) harmoniser et coordonner des politiques nationales de développement afin d'assurer un partage équitable des ressources en eau entre les pays membres ; iii) formuler une politique générale commune de développement du bassin, compatible avec le statut international du bassin versant ; iv) initier et suivre une politique harmonieuse et rationnelle d'utilisations des eaux de surface et des eaux souterraines du bassin ; v) formuler des plans, construire, exploiter et entretenir les ouvrages et les projets réalisés dans le cadre du développement intégré du bassin.
- 81 Parmi les acquis de l'ABN encore modestes on peut citer i) la création d'un Centre de documentation et d'information moderne ; ii) la mise en route d'un projet de renversement de la tendance à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger (FEM/PDF-B) ; iii) un programme de restauration des terres en coopération avec le Japon et iii) l'exécution d'un projet d'hydraulique villageoise dans les Etats membres.

OMVG

- 82 L'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie (OMVG) est créée en 1978 et regroupe 4 pays : la Gambie, la Guinée, la Guinée /Bissau et le Sénégal. Le siège en est à Dakar, République du Sénégal. Les objectifs généraux sont l'exploitation rationnelle des ressources en eau du bassin et la coopération économique entre les Etats membres et les objectifs spécifiques sont i) la production d'énergie hydroélectrique ; ii) le développement de l'agriculture irriguée ; iii) la navigation et le transport fluvial. Ses programmes les plus immédiats sont i) l'édification et l'équipement de 4 barrages hydroélectriques et ii) le développement d'un schéma directeur d'aménagement et de développement intégré des bassins des fleuves tributaires de la Gambie ; iii) la mise en valeur des ressources naturelles en zone

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

frontalière commune aux 4 Etats membres de l'Organisation. Le Programme du fleuve Gambie s'inscrit parfaitement dans les objectifs du NEPAD, bien qu'il ait besoin d'un souffle nouveau pour faire évoluer son programme

- 83 L'Union du Fleuve Mano : L'Union a été établie en 1973 pour promouvoir l'intégration économique régionale entre les pays qui partagent ce fleuve, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. L'Union a réalisé l'harmonisation des tarifs douaniers extérieurs et la libéralisation de la circulation entre les états membres des produits d'origine locale depuis 1981. Les progrès subséquents de l'Organisation furent réduits à néant avec l'état de conflit qui a marqué la vie politique du Libéria, de la Sierra Leone et par ricochet de la Guinée. Organisation réunissant des pays riches en bois et en minéraux divers, l'Union de la Rivière Mano devrait contribuer globalement à l'équilibre économique de la sous-région si la paix qui s'annonce venait à se confirmer.

Le BCI-PRAI-MFD

- 84 Le Fouta Djallon, ce massif montagneux moyen sis en Guinée joue un rôle unique en Afrique de l'Ouest, comme bassin versant des grands fleuves ouest africains. La conservation, l'aménagement et le développement durable de ses ressources sont essentiels pour la sauvegarde des ressources en eau de la sous région. Le PNUD, la FAO, le PNUE et le GEF en coopération avec de nombreux donateurs (Etats Unis, France, Pays Bas, Communauté Européenne...) ont tour à tour ou simultanément, aidé la Guinée et les pays bénéficiaires du massif à cet effet. Ces efforts consolidés autour d'un Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon sont coordonnés par l'OUA/UA, sur la demande des pays participants.
- 85 Le Bureau de Coordination International créé à cet effet est basé à Conakry. Il est présentement en cours de renforcement institutionnel à travers un projet FEM visant à i) développer un cadre juridique et institutionnel de coopération régionale et d'organisation à la base ; ii) Evaluer les ressources en prélude au développement et à l'application des modèles de conservation et d'utilisation des terres et ressources naturelles ; iii) Renforcer les capacités des parties prenantes en matière d'organisation et d'exécution des activités de GDRN. Ce programme régional répond également à l'Initiative environnementale du NEPAD et en particulier au projet C) des projets de catégorie I présentés par le CILSS et l'UEMOA.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA
ANNEXE 11

QUELQUES CONSIDERATIONS GENERALES
SUR LA PLANIFICATION URBAINE

L'on procède ici à la lecture de la planification urbaine à partir des politiques existantes. Ces politiques ont essentiellement trait en Afrique subsaharienne, à l'aménagement urbain et à la gestion urbaine. La planification urbaine est centrale dans la capacité des unités urbaines à gérer la dimension et les relations environnementales dans le tissu urbain.

Aménagement urbain

Le terme aménagement peut être défini comme un ensemble d'actions concertées, de politiques et de techniques impulsées par des pouvoirs publics, visant à disposer de manière réfléchie et souhaitée les différentes fonctions présentes au sein d'une agglomération ou d'une commune aux vues d'un grand nombre de prérogatives. Avec référence particulière à l'article L 300-1 du Code français de l'Urbanisme, d'où ont été puisés les principes et règles inspirant les législations de la plupart des Etats de l'UEMOA, l'on peut considérer que les notions d'opérations d'aménagement se réfèrent plus précisément à des « actions ou opérations d'aménagement qui ont pour objet de mettre en oeuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels ».

Le terme planification est très souvent associé à celui d'aménagement. La définition même de la planification reprend en quelques points la définition d'aménagement : « action d'organiser selon un plan » ou « encadrement par les pouvoirs publics du développement économique de la nation ». En fait, la planification peut s'entendre plus largement comme l'action de prévoir et de concevoir les politiques d'aménagement. Il est alors important de préciser que la planification peut se penser à des échelles spatiales et temporelles très différentes.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA**

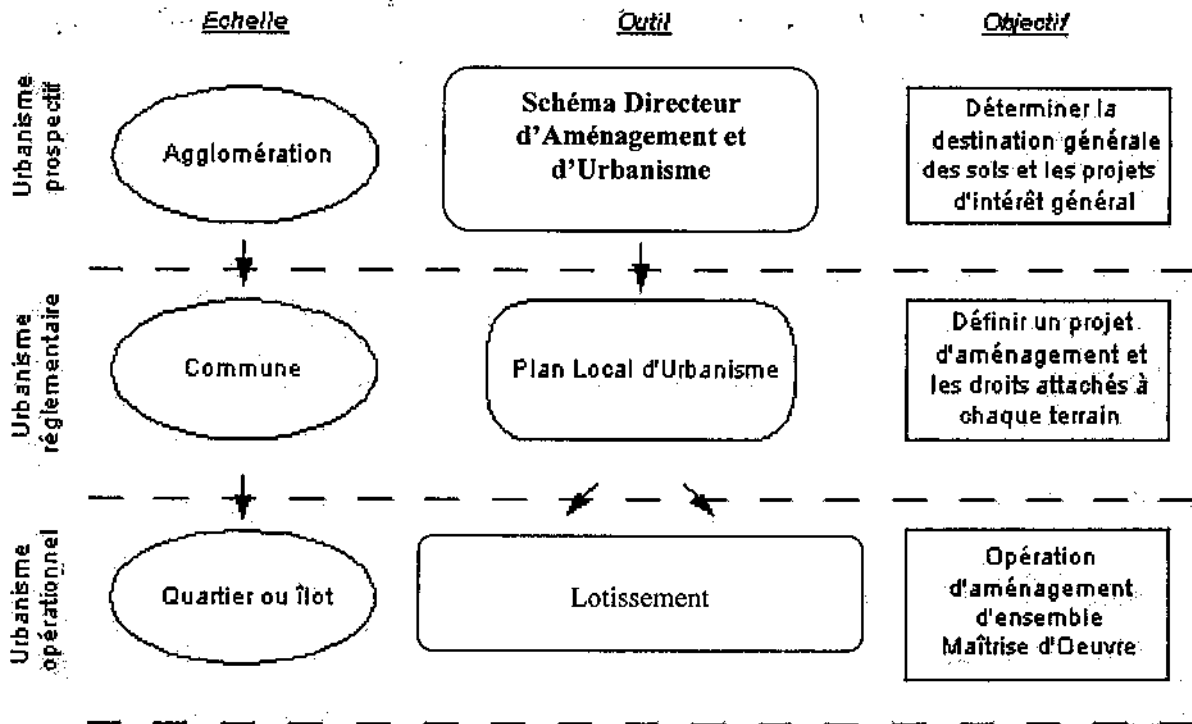


Schéma relationnel en matière d'urbanisme

L'organisation du système foncier a donc prévu de mettre à la disposition des communes une cascade d'outils et de procédures⁷ visant à mettre en place une politique d'urbanisme cohérente à l'échelle d'une agglomération. A chacun de ces niveaux, la considération et la prise en compte de la dimension environnementale, des espaces verts et de loisirs doivent être présentes. C'est pour l'avoir ignoré que les urbanistes des années 60 et 70 ont favorisé en Europe, les disfonctionnements, frustrations et débordements sociaux du type de ceux de l'automne 2005 en France.

Du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

Il a été conçu pour être l'élément moteur et le pivot de la politique d'aménagement du territoire de l'agglomération. Ce schéma, après un diagnostic précis au niveau économique, démographique et social, devrait localiser les zones à urbaniser, les zones à ne pas urbaniser, les principaux équipements existants ou à créer, etc. Ce document de cadrage s'impose aux Plans Locaux d'urbanisme pour permettre d'obtenir une politique d'ensemble cohérente. Ainsi, les besoins en équipements ou infrastructures qui sont mentionnés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme devaient être pris en compte dans les Plans Locaux d'urbanisme sous forme de 'terrains réservés'. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme prévoit l'implantation des grands équipements à venir et répartit les grandes fonctions humaines dans la ville : habitat, travail, commerce, voirie et loisirs. Cette échelle de travail permet d'éviter des

⁷ Ce même schéma peut être adapté à la réalité de nombreuses villes de la sous-région.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
UEMOA

incohérences nombreuses et des compétitions sans intérêt entre communes. De ce fait, 'le projet urbain d'une commune n'a de signification et de justesse que s'il s'intègre dans une politique urbaine et dans une réflexion à l'échelle de l'agglomération prenant en compte les dynamiques et les préoccupations locales'.

Du Plan d'Occupation des Sols et du Plan Local d'Urbanisme

Dans une zone donnée, le Plan d'Occupation des Sols donne les options de base et l'état général actuel du terrain. Le Plan Local d'Urbanisme est un document plus détaillé que le Plan d'Occupation des Sols. Il permet de gérer l'occupation des sols, mais devient en plus un véritable outil d'aménagement porteur d'un projet communal. Ce document permet aux communes de concevoir et de composer leur territoire à échéance de 5 ou 10 ans.

L'obligation de concertation avec la population et de débat au sein du conseil municipal ou communal sur ce projet et les orientations et choix d'aménagement qu'il contient, rend l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme plus participative et donc plus démocratique.

Le Plan Local d'Urbanisme présente un diagnostic précis de l'état initial de l'environnement, de l'économie, de l'habitat, des déplacements, de la démographie... etc. Ce diagnostic peut servir de base au conseil municipal ou communal pour débattre du projet d'aménagement et de développement durable qui permet à la commune de se doter d'une vision globale et de définir un programme d'aménagement communal avant de se préoccuper du zonage⁸ et des règles d'utilisation du sol.

Du lotissement

Ce sont des procédures d'ensemble qui permettent à une collectivité ou à un aménageur d'avoir une réelle réflexion sur l'organisation d'un espace. Cet urbanisme, appelé urbanisme opérationnel compte tenu de son caractère très opératoire, permet d'éviter le fractionnement de l'organisation spatiale lorsque les opérations sont réalisées sur des terrains de grande superficie. En théorie, ce type d'opération est l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle quartier (micro spatiale). Au-delà de ces dispositifs, d'autres compétences peuvent être affiliées à la gestion urbaine.

Cette planification bien que suffisamment connue, n'est pas mise en œuvre dans les pays de l'espace UEMOA, ce qui entraîne de nombreux problèmes et des situations caractérisées par une occupation anarchique de l'espace, une spéculation foncière qui met « en péril une urbanisation harmonieuse », une gestion peu efficace des déchets solides et liquides et une mobilité urbaine insuffisante

L'on procède ici à la lecture de la planification urbaine à partir des politiques existantes. Ces politiques ont essentiellement trait en Afrique subsaharienne, à l'aménagement urbain et à la gestion urbaine.

⁸ Jacques Courson: Répartition d'un territoire en zones affectées chacune à un genre déterminé d'occupation des sols.